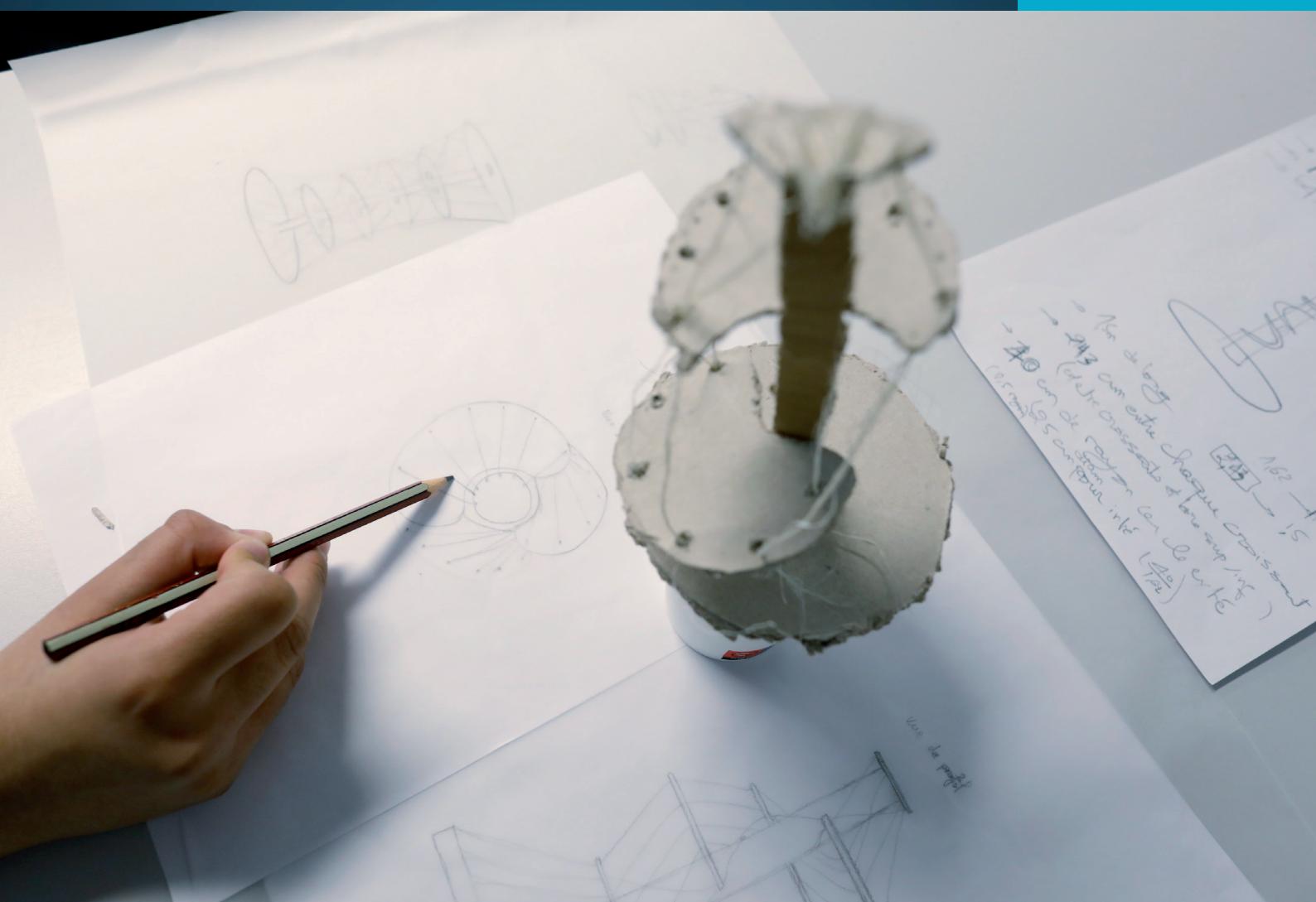


CYCLE MASTER

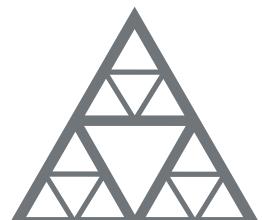
édition  
2023  
2024

# ÉLÈVES EN FORMATION D'INGÉNIEUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES  
PROGRAMMES ET CALENDRIERS DES ENSEIGNEMENTS



**GUIDE DE L'ÉLÈVE**  
de l'École des Ponts ParisTech



École des Ponts  
ParisTech



---

## Bienvenue à l'École

---

Grâce à votre travail et à votre talent, vous intégrez aujourd'hui l'École des Ponts ParisTech.

Félicitations et bienvenue !

L'École des Ponts ParisTech a, depuis toujours, formé les ingénieurs et les décideurs capables de relever les défis de leur temps. Dans un monde où les activités humaines sont responsables du dérèglement climatique planétaire et menacent la biodiversité et où les ressources, limitées, doivent être exploitées avec parcimonie, de nombreux défis sont à relever pour les jeunes professionnels que vous serez demain, afin de proposer des solutions innovantes pour accompagner les transitions écologique et énergétique.

Au cours de vos années à l'École, en contact permanent avec les chercheurs et le monde de l'entreprise, vous recevrez une formation intellectuellement exigeante et diversifiée, alliant sciences de l'ingénieur et sciences humaines, ayant pour ambition de vous donner les ressources pour contribuer à répondre aux enjeux de l'urgence écologique.

Elle vous conduira à une vaste palette de débouchés : métiers du génie civil et de la construction, de l'aménagement urbain, de l'environnement, et du transport ou bien encore de l'énergie, où les entreprises françaises sont leaders mondiaux ; métiers de la recherche, d'expertise, de conception en bureaux d'étude, de direction de projets ou de management dans différents secteurs de l'industrie, du conseil en technologie, en logistique, en stratégie, ou encore métiers d'ingénierie économique ou financière dans les banques, les grandes entreprises ou les organismes internationaux. Les possibilités qui vous sont offertes sont vastes.

Vous rencontrerez des étudiants et des chercheurs de très nombreuses nationalités.  
Vous étudierez dans une institution à taille humaine, riche d'une ambiance multiculturelle.

Ce livret d'accueil a pour but de faciliter votre séjour à l'École. En complément des renseignements pratiques, vous y trouverez des informations sur le déroulement de votre scolarité, vos démarches à la rentrée, l'emploi du temps et la vie sur le campus de l'École.

L'École s'est mobilisée pour vous garantir une belle rentrée 2023.

L'ensemble de ses équipes, qu'elles soient administratives ou pédagogiques, se sont organisées pour vous apporter écoute et aide et vous offrir ainsi les meilleures conditions d'apprentissage.

Profitez pleinement de ces années passées au sein de l'École pour vous former, vous ouvrir l'esprit et développer toutes les ressources et compétences qui vous seront utiles demain.

**Anthony BRIANT**  
Directeur de l'École nationale des ponts et chaussées

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1 L'ÉCOLE</b>	<b>1</b>
1.1 PRESENTATION	1
1.1.1 Histoire de l'Ecole	1
1.1.2 L'École aujourd'hui	1
1.1.3 Les instances	2
1.1.4 Les représentants des élèves aux CA et CER	2
1.2 UNIVERSITE EUROPEENNE EELISA	3
1.3 ORGANIGRAMME	3
<b>2 LE CAMPUS</b>	<b>8</b>
2.1 INFRASTRUCTURES	8
2.1.1 Accès à l'Ecole	8
2.1.2 La restauration	10
2.1.3 Le Sport	10
2.1.4 La Source – Bibliothèque de l'Ecole des Ponts	11
2.1.5 La Ruche	12
2.1.6 Le Studio	13
2.1.7 Le Logement	13
2.2 VIE ETUDIANTE	14
2.2.1 Le respect d'autrui	14
2.2.2 La vie Associative à l'Ecole	15
2.2.3 Hygiène et sécurité	16
2.2.4 Respect de l'Image	16
2.2.5 Participation à des évènements culturels et sportifs	16
2.2.6 RGPD (Règlement général de protection des données)	17
2.2.7 Prévention des risques majeurs, incendie, attentat, Covid-19	17
2.3 RESSOURCES	19
2.3.1 Les dispositifs de prévention, de signalement et d'accompagnement	19
2.3.2 Locaux	20
2.3.3 Informatique et accès	20
2.3.4 Les ressources pédagogiques en ligne	21
2.3.5 Service de reprographie	22
2.3.6 Focus Métier	22
2.3.7 Career Center	23
2.3.8 Délivrance de documents administratifs et diplômes	24

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>3 VOTRE INSCRIPTION</b>	<b>26</b>
<b>4 EMPLOI DU TEMPS - CYCLE MASTER</b>	<b>28</b>
4.1 PLANNING DE RENTREE	28
4.2 LE CALENDRIER ANNUEL	35
4.3 EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE	36
<b>5 PARCOURS ET OBLIGATIONS DE SCOLARITÉ</b>	<b>38</b>
5.1 OBLIGATIONS DE SCOLARITE DES ELEVES EN FORMATION D'INGENIEUR DIPLOMANTE	38
5.2 OBLIGATIONS DE SCOLARITE DES ELEVES STAGIAIRES – FORMATION NON DIPLOMANTE	42
5.2.1 Elèves stagiaires issus d'établissement français	42
5.2.2 Elèves stagiaires accueillis dans le cadre des accords internationaux	42
5.3 VOTRE CONTRAT DE FORMATION	43
5.4 MODULES DES DEPARTEMENTS LANGUES ET CULTURES	44
5.5 L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL : PREPARER LE STAGE DE 2 <sup>EME</sup> ANNEE DU CURSUS INGENIEUR	46
5.6 MODULE DE SPORT	46
<b>6 STAGE DE 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE</b>	<b>49</b>
<b>7 VOTRE 3<sup>ÈME</sup> ANNÉE ou formation complémentaire intégrée (FCI)</b>	<b>51</b>
7.1 FORMATION EN FRANCE : MOBILITE 3A HORS ECOLE ET MASTER	53
7.2 FORMATION A L'INTERNATIONAL + CATALOGUE DES MOBILITES	55
7.3 PROJET DE FIN D'ETUDE (PFE)	60
<b>ANNEXES</b>	<b>61</b>
<b>ANNEXE 1</b> DEROULEMENT ET SURVEILLANCES D'EXAMENS	<b>62</b>
<b>ANNEXE 2</b> PLAGIAT ET HONNETETE INTELLECTUELLE	<b>63</b>
<b>ANNEXE 3</b> CONTACTS UTILES	<b>64</b>
<b>ANNEXE 4</b> REGLEMENT DE SCOLARITE	<b>65</b>
<b>ANNEXE 5</b> PORTER RECLAMATION	<b>67</b>
<b>ANNEXE 6</b> CHARTE DU RESPECT D'AUTRUI	<b>68</b>

## 1

## L'ÉCOLE

## 1.1 - PRÉSENTATION

## 1.1.1 - Histoire de l'École



**1747** L'origine de l'École nationale des ponts et chaussées remonte à un arrêt du Conseil du Roi du 14 février 1747 sur proposition de Charles-Daniel Trudaine, intendant des finances. Cette initiative visait à remédier au défaut de qualification de nombre d'ingénieurs du corps des ponts et chaussées. Le premier Directeur de l'École, Jean-Rodolphe Perronet, en fonction pendant 47 ans jusqu'à sa mort en 1794, développa un enseignement fondé sur l'apprentissage et le tutorat.

**1791** L'École devient « nationale », l'admission s'y fait par concours, l'enseignement dispensé est gratuit et les élèves perçoivent un traitement fixe. Après la création en 1794 de l'École Polytechnique, créée pour élever le niveau des élèves, l'École nationale des ponts et chaussées est devenue école d'application. En 1796, Jacques-Élie Lamblardie, Directeur de l'École (1796-1797), suscite la création des deux premières chaires d'enseignement (architecture hydraulique et pratique des

constructions ; dessins d'architectures). L'enseignement magistral systématisé par Gaspard Riche de Prony, Directeur de l'École (1798-1839), rompra définitivement avec le système d'enseignement hérité de Perronet.

**1830** Jusque-là réservée aux anciens élèves de l'École polytechnique ayant choisi à leur sortie le service des ponts et chaussées, l'École accueillera, à partir de 1830, des anciens élèves de l'École Polytechnique n'ayant pas fait ce choix, et à partir de 1851, par voie de concours, des élèves non polytechniciens français.

**1831** Le premier laboratoire de l'École est créé. Il deviendra le laboratoire central des ponts et chaussées en 1949. Initiée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'internationalisation s'est développée pendant la révolution industrielle de 1851 à 1923, et 40 % des élèves civils inscrits à l'École sont étrangers, ce qui explique la forte notoriété internationale de l'École.

## 1.1.2 - L'École aujourd'hui

L'École des Ponts ParisTech est une grande école française qui est placée sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

La mission principale de l'École est « la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales de haut niveau, les rendant aptes à exercer des fonctions de responsabilité dans les domaines de l'écologie, de l'équipement, de l'aménagement et du développement des territoires, de l'urbanisme et de la construction, des transports et de leurs infrastructures, de l'énergie et du climat, de l'industrie, de l'économie et de l'environnement ».

Elle compte environ près de 2 000 élèves dont près de 1 000 en formation d'ingénieur, le 1000 en formation continue. Depuis 1747, elle forme des ingénieurs de haut niveau, de futurs dirigeants et des chercheurs aptes à relever les défis de la société et les transformer. Au-delà du génie civil et de l'aménagement du territoire, qui ont fait historiquement son prestige, l'École développe formations et recherches d'excellence liées aux enjeux de la transition écologique et de la responsabilité sociale. L'École des Ponts ParisTech propose une formation d'ingénieur généraliste de très haut niveau.

Elle s'appuie sur l'excellence de ses départements d'enseignements et sur l'excellence de ses 12 laboratoires de recherche. Elle développe des programmes de masters qui peuvent se poursuivre en doctorat en mécanique, en génie civil, sciences des matériaux, génie nucléaire, mathématiques, informatique, sciences de l'environnement, urbanisme, transport, économie et sociologie.

À travers ses filiales ou en propre, elle développe également dans les champs de la formation initiale et la formation continue des programmes professionnalisant fortement articulés avec les secteurs économiques.

L'École est devenue un acteur incontournable de la formation continue des cadres supérieurs dans ses domaines de compétence.

L'École est aussi membre fondateur de la Communauté d'universités et d'établissements Paris-Est Sup, de PSE-École d'Economie de Paris et de ParisTech et est partenaire de l'Institut polytechnique de Paris notamment au travers de Energy for Climate. Enfin, l'École est membre fondateur de l'université européenne Eelisa qui réunit 10 établissements d'enseignement supérieur dans 7 pays européens.

## 1.1.3 - Les instances

**Conseil d'administration - CA** : est composé de représentants de l'administration, de personnels qualifiés du monde scientifique, industriel et économique, de représentants des enseignants, des chercheurs, des représentants élèves et du personnel de l'École.

Il fixe les orientations générales des activités et de la gestion de l'établissement. Il délibère en particulier sur :

- le règlement intérieur de l'École et le règlement de scolarité,
- le budget et ses modifications, les catégories de conventions, contrats et marchés,
- le rapport annuel de la Directrice,
- les programmes de recherche.

**Conseil scientifique - CS** : est composé de personnalités compétentes extérieures à l'établissement dans le domaine de la recherche en France et à l'international. Il propose les orientations de la politique scientifique de l'École et évalue les réalisations.

**Conseil d'enseignement et de recherche - CER** : est présidé par le Directeur de l'École et comprend 24 membres : huit représentants de la direction de l'École, huit représentants du corps enseignant et des chercheurs et huit représentants des élèves des différentes catégories définies à l'article 4 du décret relatif à l'École nationale des ponts et chaussées.

Il siège en formation plénière pour toutes questions relatives :

- à l'organisation des enseignements et des activités de recherche dans le cadre des orientations générales retenues par le conseil d'administration ;
- aux modalités de recrutement des enseignants, des élèves, des élèves stagiaires et des auditeurs ;
- au règlement de scolarité.

Il siège en formation restreinte (en l'absence des représentants des élèves) pour l'examen des scolarités des élèves et les nominations d'enseignants.

***Le conseil scientifique (CS) et le Conseil d'Enseignement et de Recherche (CER) ont un caractère consultatif***

## 1.1.4 - Les représentants des élèves aux CA et CER

Sont élus chaque année :

**au CA - Conseil d'administration**

→ 3 représentants des élèves

(1 pour le collège 1\*, 1 pour le collège 2\* et 1 pour le collège 3\*)

**au CER - Conseil d'enseignement et de recherche**

→ 8 membres

(4 pour le collège 1\*, 2 pour le collège 2\*, 1 pour le collège 3\* et 1 pour le collège des doctorants)

Les élections ont lieu en fin d'année pour le premier tour. Si nécessaire, un second tour a lieu quinze jours plus tard.

**Pourquoi se présenter et élire des représentants élèves ?**

- ➔ Participer activement aux débats sur l'actualité de l'École et particulièrement sur l'offre de formations.
- ➔ Relayer les informations auprès de vos camarades,
- ➔ Prendre part aux votes soumis en CA et CER, y compris lors des formations disciplinaires,
- ➔ Faire entendre votre avis sur la vie de l'École et participer ainsi à la richesse des débats sur divers sujets qui vous impactent.

<b>*Collège 1</b> Tous les Elèves issus de la 1A ou en 1A
<b>*Collège 2</b> Tous les élèves ayant intégré le cycle Master ou en FCI
<b>*Collège 3</b> Tous les autres élèves en formations spécialisées (MBA, MS, DNM, MIEPP, MSc) Les doctorants



**Comment se porter candidat ?**

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des représentants élus actuels pour échanger sur leur expérience (liste disponible au Bureau des admissions et de la scolarité Aile Vicat – Bureau V212 - ou sur demande au BDE).

Dès que possible, constituez votre liste paritaire (1 titulaire + 1 suppléant) et remplissez votre formulaire de candidature qui vous parviendra en fin d'année en vue des élections.

# 1.2 – Université européenne EELISA



L'Ecole des Ponts ParisTech est membre de l'alliance [EELISA](#) (European Engineering Learning Innovation and Science Alliance), qui réunit 9 établissements d'enseignement supérieur localisés dans 7 pays européens : la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, la Turquie, la Roumanie et la Hongrie. À partir de novembre 2023, un dixième partenaire suisse va rejoindre l'alliance. Cette alliance vous offre un cadre

privilégié de mobilités (diplômantes ou non diplômantes, courtes ou longues) ainsi qu'une offre variée d'activités avec les étudiants des institutions partenaires : accès à des cours en ligne, des séminaires ou summer school sur des sujets d'actualités, des challenges entre étudiants ou des opportunités pour donner une dimension européenne à vos projets entrepreneuriaux. Le [catalogue des cours](#) est disponible en ligne et les différentes opportunités sont diffusées tout au long de l'année.

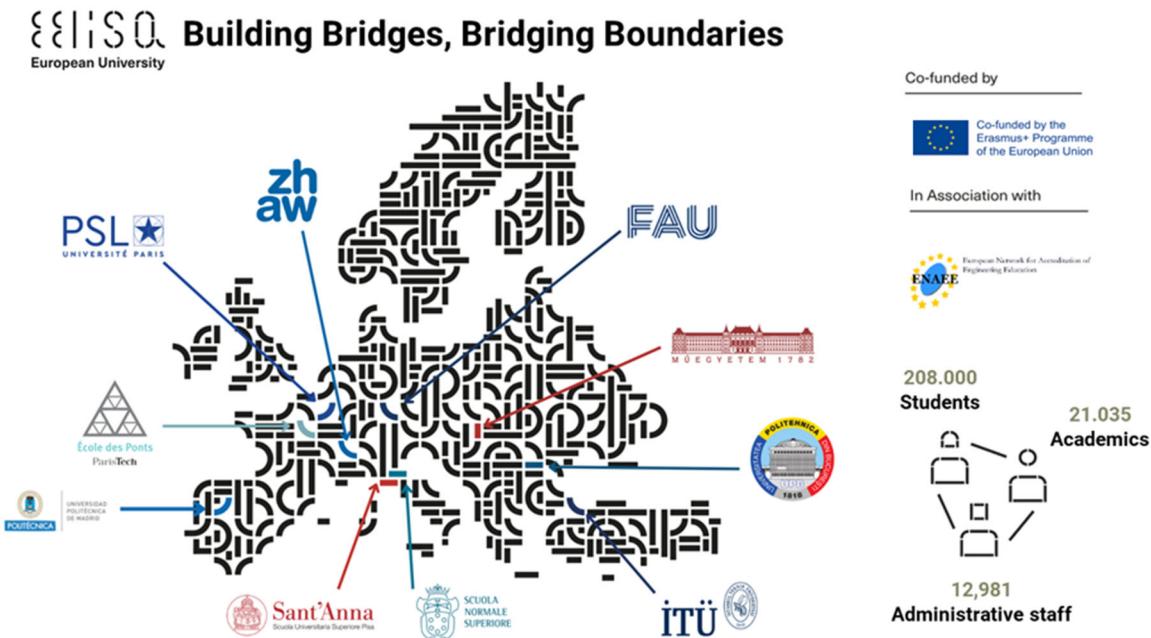
Au sein d'EELISA, vous pouvez également vous inscrire aux EELISA Communities, qui rassemblent des chercheurs, enseignants, entreprises et étudiants pour adresser des défis environnementaux et sociétaux, en lien avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Vous pourrez retrouver toutes les communautés et les activités qu'elles proposent sur [la plateforme dédiée](#).

Un [supplément au diplôme](#) EELISA est attribué aux élèves qui auront effectué des mobilités ou des activités au sein de EELISA et ayant ainsi obtenu au moins 6 ECTS par an : une reconnaissance européenne commune qui compléte les instruments de chaque institution partenaire.

A titre d'exemple, l'année dernière EELISA a permis plusieurs activités pédagogiques ont eu lieu à l'Ecole dans le cadre d'EELISA, notamment, par exemple, Cette activité a permis un séjour des étudiants de 2A du département de Génie Civil et Construction à Madrid en février 2023 dans le cadre du cours Deepening geomechanics: energy, storage and georisks. Autre exemple, dans le cadre du volet d'EELISA dédié à l'entrepreneuriat et l'innovation, des élèves entrepreneurs de l'Ecole ont participé à un business games à Pise, en Italie, organisé par la Junior entreprises de SSSA. EELISA permet aussi de compléter l'aide à la mobilité internationale vers les institutions partenaires.

Pour en savoir plus : <https://www.ecoledesponts.fr/eelisa-universite-europeenne>

Les partenaires EELISA :

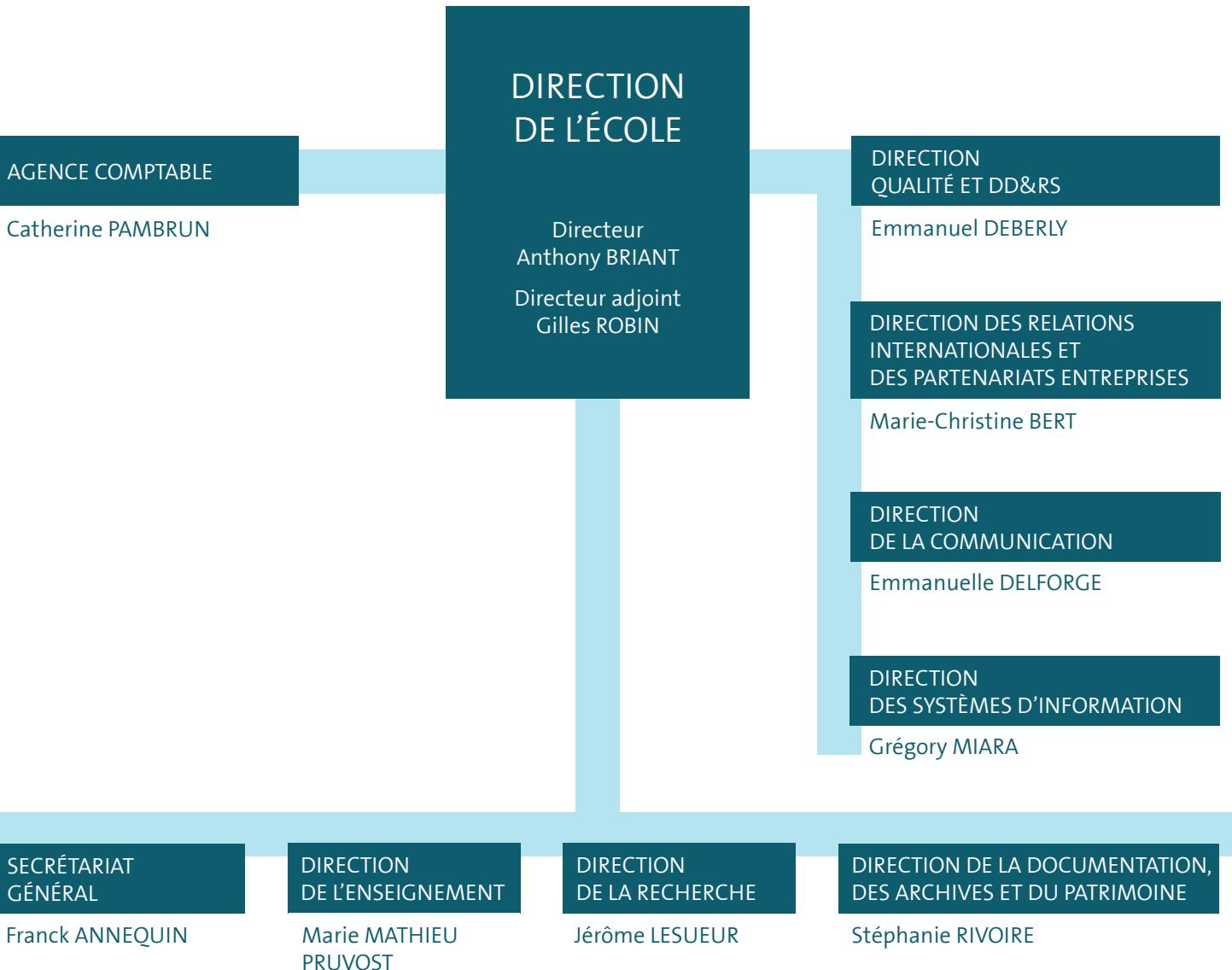


# 1.3 – ORGANIGRAMME

## GOUVERNANCE ET ORGANISATION

ÉCOLE DES PONTS PARISTECH

7 FÉVRIER 2023



## 1er ANNÉE

### PRÉSIDENT

François CHEVOIR

### RESP. ACADEMIQUE

Pierre-Jean COTTALORDA

## GÉNIE INDUSTRIEL (GI)

### PRÉSIDENT

Fabrice BONNEAU

### RESP. ACADEMIQUE

Mohamed Saad EL HARRAB

## SCIENCES ÉCONOMIQUES, GESTION, FINANCE (SEGF)

### PRÉSIDENT

Jean-Michel BEACCO

### DIR. ACADEMIQUE

Pierre BERTRAND

## LANGUES ET CULTURES

### PRÉSIDENT

S BROWN

### ADJ.

Mariluz DI TILLO LACRUZ  
Amokrane KADDOUR

## GÉNIE MÉCANIQUE ET MATÉRIAUX (GMM)

### PRÉSIDENT

Karam SAB

### RESP. ACADEMIQUE

Paul RAMBACH

## SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)

### PRÉSIDENT

Gilles JEANNOT

## GÉNIE CIVIL ET CONSTRUCTION (GCC)

### PRÉSIDENT

Bernard VAUDEVILLE

### ADJ. AU PRÉSIDENT

Matthieu VANDAMME

### RESP. ACADEMIQUE

Myriam SAADE

## INGÉNIERIE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE (IMI)

### PRÉSIDENT

Éric DUCEAU

### RESP. ACADEMIQUE

Sofiane MARTEL

## VILLE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT (VET)

### PRÉSIDENT

François-Laurent TOUZAIN

### DIR. ACADEMIQUE

Cécilia CRUZ

## INNOVATION ET DESIGN

### RESPONSABLE

Fabien EYCHENNE

## MASTERS

### RESPONSABLE

Emeric FORTIN

## ACTION PUBLIQUE

### DIRECTEUR

Vincent SPENLEHAUER

## MASTÈRES SPÉCIALISÉS ®

### RESPONSABLE

Karen PEYRONNIN

## SERVICE INGÉNIERIE ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE

### RESPONSABLE

Nathalie TRINGRY

CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT ATMOSPHERIQUE (CEREA)

DIRECTEUR  
Patrick MASSIN

LABORATOIRE TECHNIQUES TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS (LATTS)

DIRECTRICE  
Elsa VIVANT

LABORATOIRE DE MÉTÉOROLOGIE DYNAMIQUE (LMD)

DIRECTEUR  
Philippe DROBINSKI

CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN MATHÉMATIQUES ET CALCUL SCIENTIFIQUE (CERMICS)

DIRECTEUR  
Tony LELIEVRE

LABORATOIRE EAU, ENVIRONNEMENT ET SYSTÈMES URBAINS (LEESU)

DIRECTEUR  
Régis MOILLERON

LABORATOIRE VILLE, MOBILITÉ, TRANSPORT (LVMT)

DIRECTEUR  
Pierre ZEMBRI

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CIRED)

DIRECTEUR  
Franck LECOCQ

LABORATOIRE D'HYDRAULIQUE SAINT-VENANT (LHSV)

DIRECTEURS  
Sébastien BOYAVAL  
Sébastien BOURBAN

LABORATOIRE NAVIER

DIRECTEUR  
Jean SULEM

LABORATOIRE HYDROLOGIE, MÉTÉOROLOGIE ET COMPLEXITÉ (HM&CO)

DIRECTRICE  
Ioulia TCHIGUIRINSKAI

LABORATOIRE D'INFORMATIQUE GASPARD MONGE (LIGM)

DIRECTEUR  
Stéphane VIALETTE

PARIS-JOURDAN SCIENCES ÉCONOMIQUE (PJSE)

DIRECTEUR  
Jean-Marc TALLON

## ÉCOLES DOCTORALES

SCIENCES, INGÉNIERIE ET ENVIRONNEMENT (SIE)

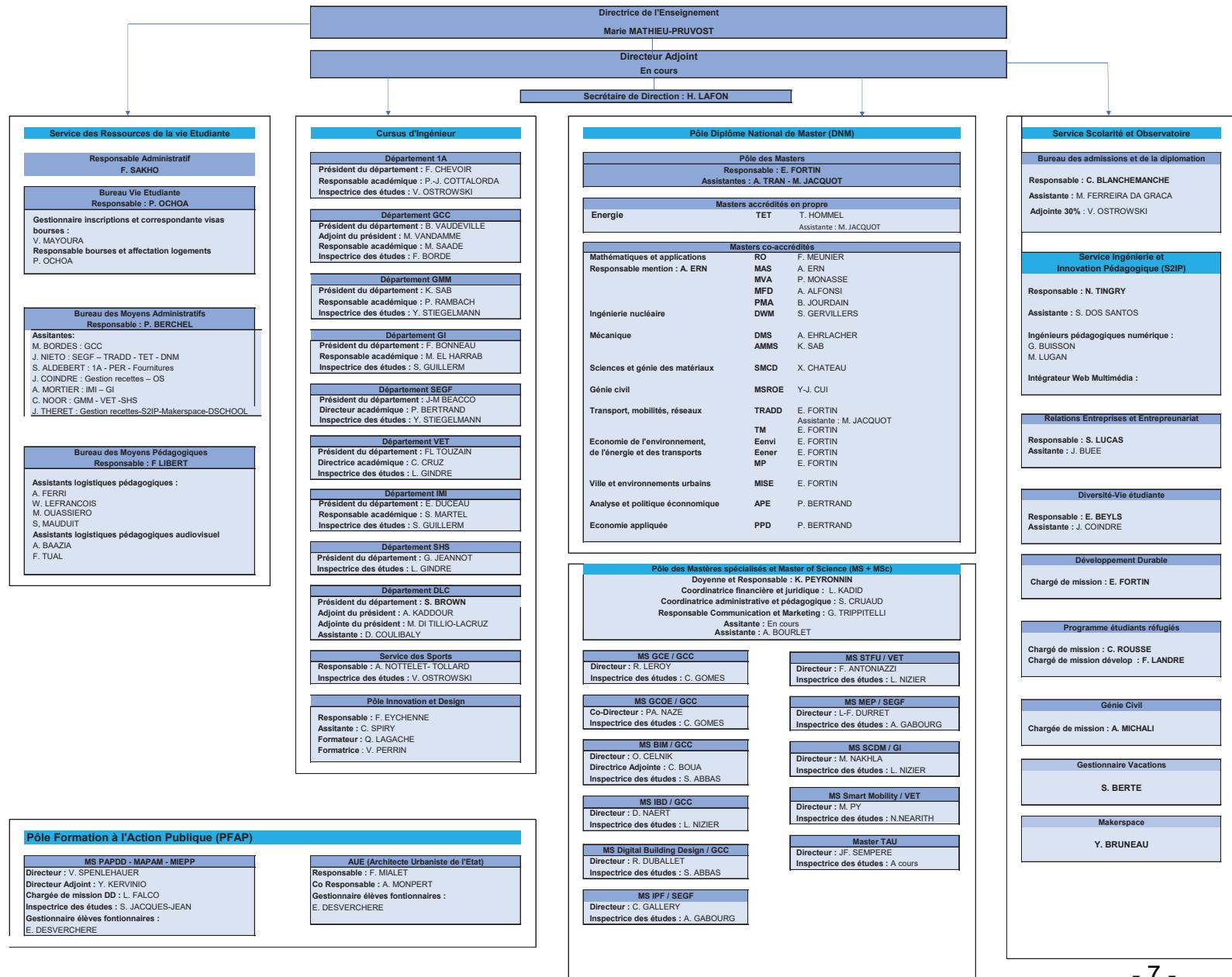
VILLE, TRANSPORT ET TERRITOIRE (VTT)

MATHÉMATIQUES ET STIC (MSTIC)

ORGANISATIONS, MARCHÉS, INSTITUTIONS (OMI)

ÉCONOMIE PANTHÉON-SORBONNE (EPS)

## DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT



## 2

## LE CAMPUS

## 2.1 - INFRASTRUCTURES

## 2.1.1 - Accès à l'École

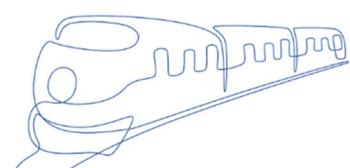
## École des Ponts ParisTech

6 et 8 avenue Blaise Pascal – Cité Descartes  
 Champs-sur-Marne – 77455 Marne-la-Vallée cedex 2  
 Tél. : 01.64.15.30.00 – [www.ecoledesponts.fr](http://www.ecoledesponts.fr)



## Accès par le RER A

- Ligne A, station Noisy - Champs, sortie 3 - Cité Descartes.
- L'École des Ponts ParisTech est à 30 mn du centre de Paris et à 20 mn de la gare TGV de Chessy.

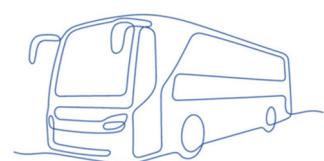


## Accès par l'autoroute A4

- Autoroute A4, sortie 10 - Marne-la-Vallée - Champs-sur-Marne - Cité Descartes

## Accès par le bus

- Bus RATP 213 : ligne Gare SNCF Chelles-Gournay / Lognes-le-village.
- Bus RATP 212 : ligne Pointe-de-Champs / Gare SNCF Émerainville.
- Bus CIF/VAS 100 : ligne Créteil l'Échat métro / Torcy RER - arrêt CROUS



## Horaires d'ouverture du bâtiment Carnot Bâtiment Principal

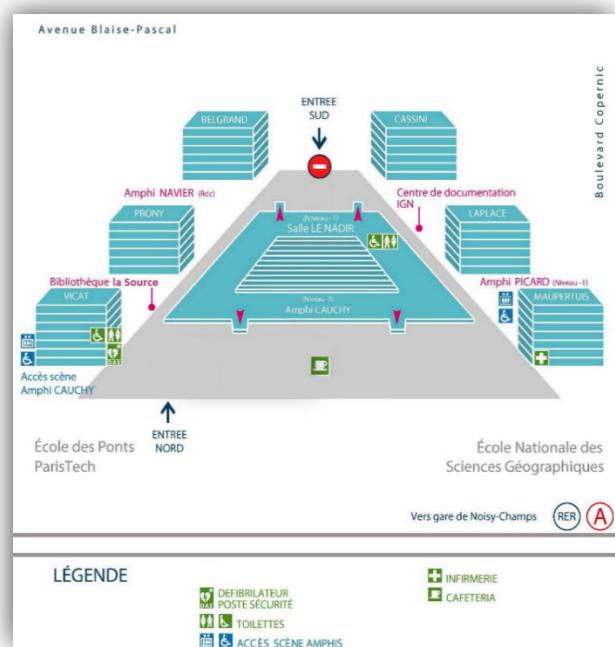
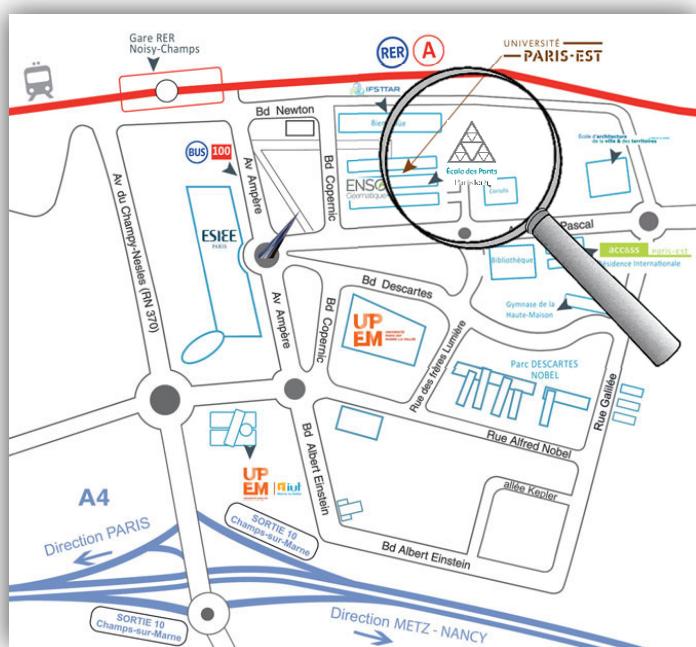
- Services administratifs ouverts de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Accès libre à l'École, du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h.
- Accès avec un badge élargi à 7 jours sur 7, de 7h à 23h30.
- Parking réservé aux enseignants et personnels.



## Horaires d'ouverture du bâtiment Coriolis

- Accès libre à l'École, du lundi au vendredi, de 8h à 20h.
- Accès avec un badge élargi à 5 jours sur 7 (du lundi au vendredi), de 7h à 8h et de 20h à 22h.
- Fermé le week-end et les jours fériés.

## Plan du site



*L'entrée dans l'École des Ponts ParisTech peut se faire par deux entrées:*

- au 12 boulevard Copernic (entrée principale par le RER)
  - au 6/8 avenue Blaise-Pascal
- votre badge/carte étudiant sera demandé(e)*



## 2.1.2 - La restauration



Vous trouverez dans les locaux de l'École :

- une cafétéria ouverte de 8h à 18h du lundi au vendredi (horaires restreints en période de vacances scolaires).

Dans le bâtiment en face de l'école :

- une cantine ouverte de 11h30 à 14h du lundi au vendredi (horaires restreints en période de vacances scolaires).
- une cafétéria ouverte de 8h à 15h du lundi au vendredi.



Le règlement au restaurant et à la cafétéria s'effectue par votre badge. A la rentrée, chaque élève récupère son badge auprès de la cafétéria de l'École avant son premier passage. Le compte doit être alimenté d'un montant minimum de 5 € par versement d'espèces ou chèque aux caisses.

Pour charger les badges en **ligne**, les élèves devront télécharger l'application **MY MRS** sur leurs **téléphones** et rentrer le nom du restaurant : **PST**

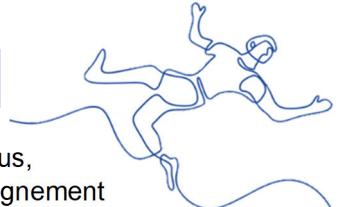


Pour charger en carte bleue sur place, il faut se diriger dans le bâtiment en face de l'école ou il y a une borne juste à côté de la cafétéria.

Une subvention journalière est allouée par l'École à chaque élève.

Deux restaurants universitaires, une brasserie, des points de vente de restauration rapides et une très bonne boulangerie sont également présents à proximité de l'École.

## 2.1.3 - Le sport



Les équipements à votre disposition à l'École (gérés par le service des sports) sont les suivants sur le site :

- Trois courts de tennis avec éclairage, ENPC,
- Un terrain de basket/volley avec éclairage, en accès libre, ENPC,
- Deux petits terrains de foot synthétique avec éclairage, Urbanfoot, ENPC,
- Un gymnase avec une salle de gymnastique sportive, de danse et de sports collectifs, (hand,volley, badminton, basket, futsal), HAUTE MAISON,
- Un terrain de football/rugby en gazon synthétique avec éclairage, BOIS DE L'ÉTANG,
- Une salle de musculation, BIENVENÜE,
- Une salle de danse, BIENVENÜE.

Mais aussi en extérieur en location :

- Piscine Robert Belvaux au Perreux-sur-Marne,
- Centre aquatique de Champs-sur-Marne,
- Tennis couverts à l'OPENSET de Vaires-sur-Marne,
- Club d'aviron au Perreux-sur-Marne, Société Nautique du Perreux/Marne,
- Gymnase Descartes : Tennis de table, escalade...

Dans le cadre de votre cursus, vous devez suivre un enseignement de sport tout au long de l'année. Les élèves en Formation Complémentaire Intégrée (FCI) ont la possibilité de le suivre de façon optionnelle. Cet enseignement est mis en œuvre par le service des sports de la Direction de l'enseignement (bureau P201, poste 39.78).

Des blocs horaires sont réservés aux activités sportives, les mardis, jeudis après-midi et les lundis, mardis, mercredis et jeudis en soirée pour le module de sport et pour les compétitions universitaires, les tournois...

Vous pouvez également pratiquer le sport dans un cadre associatif, organisé par le Bureau des Sports (bureau V004, poste 33.92), sous forme de sport loisir et/ou de compétitions.

Le Bureau des Sports organise également des week-ends sportifs variés : voile, ski, biathlon, surf... mais aussi des tournois : Suponts'heros, Coupe des X, Centrale Lyon, Toss, Trium, Descartes, etc.

## 2.1.4 - La Source - Bibliothèque de l'Ecole des Ponts ParisTech



LA  
SOURCE



École des Ponts  
ParisTech

BIBLIOTHÈQUE  
DE L'ÉCOLE DES PONTS

Située au coeur du campus, **la Source - Bibliothèque de l'École des Ponts ParisTech** vous accompagne tout au long de votre parcours de formation en mettant à votre disposition des ressources pédagogiques, des ressources documentaires, des services et des espaces de travail.

### Vous trouverez sur place :

- 1 point information & conseil
- 200 places assises
- 4 espaces individuels de travail en mezzanine (carrels)
- 6 espaces-projets pour vos travaux en groupe réservables sur : <https://affluences.com/espaces-projets/reservation>
- des fauteuils acoustiques et des espaces de détente
- 10 postes informatiques
- 2 copieurs (impression/scan)
- 1 relieuse
- 1 automate de prêt/retour
- 30 casiers pour déposer vos affaires pour la journée



En période scolaire, La Source vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 21h.

*Fermeture une semaine à Noël  
et un mois à partir de mi-juillet  
jusqu'à la rentrée des ingénieurs  
de 1<sup>ère</sup> année.*

### Vous accédez à un fonds documentaire riche et varié dans toutes les disciplines phares de l'École :

- **15 000 ouvrages** en accès libre répartis par thème sur deux niveaux, parmi les **170 000** documents du fonds documentaire patrimonial et contemporain de l'École
- L'ensemble de vos **manuels de cours**, empruntables par semestre
- **98 000 e-books** et **15 000 e-revues scientifiques** accessibles à distance via la rubrique "Outils de recherche" du [portail documentaire](#)
- Les bibliographies et les liens vers les e-books de vos cours sur la plateforme pédagogique [Educnet](#)

**Pour toutes vos recherches d'information, une seule adresse [bibliotheque.enpc.fr](http://bibliotheque.enpc.fr)**

Retrouvez dans ce catalogue toutes nos ressources documentaires, ainsi que les travaux d'élèves et certains supports de cours, en vous connectant avec vos identifiants ENPC.

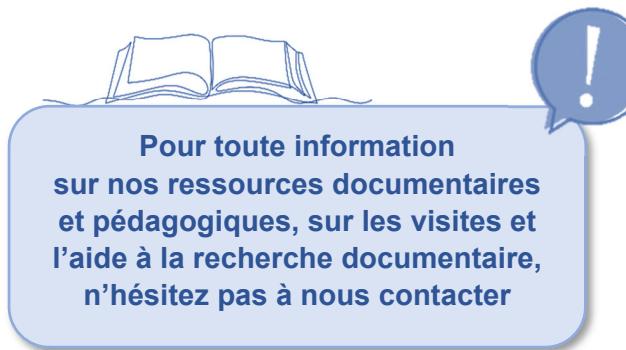
Identifiant : prenom.nom@enpc.fr

Mot de passe : mot de passe fourni par la DSI



**Pour toute question, nous vous répondons :**

- à l'accueil aux horaires d'ouverture de la bibliothèque
- sur le **Tchat en instantané**, accessible depuis le [portail documentaire](#)
- par mail [bibliotheque@enpc.fr](mailto:bibliotheque@enpc.fr) et sur rendez-vous auprès de votre documentaliste référente :



IMI / SEGF / DLC	:	<a href="mailto:florence.rieu@enpc.fr">florence.rieu@enpc.fr</a>
GCC / GMM	:	<a href="mailto:marie-laure.pare@enpc.fr">marie-laure.pare@enpc.fr</a>
VET / SHS	:	<a href="mailto:johanna.descher@enpc.fr">johanna.descher@enpc.fr</a>
GI / d.school	:	<a href="mailto:johanna.descher@enpc.fr">johanna.descher@enpc.fr</a>

## 2.1.5 - La Ruche

Située à droite de La Source, **LA RUCHE** (bâtiment Carnot) vous propose, sans réservation, un espace modulable pour travailler seul ou en groupe de 8h00 à 23h00.

Cet espace peut servir occasionnellement à des conférences ou des cours qui utilisent des pédagogies différentes.

Des tables et des chaises sont à disposition pour organiser l'espace.

En mezzanine, des espaces légèrement cloisonnés permettent de travailler en plus petit groupe.

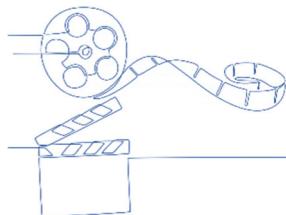


## 2.1.6 - Le Studio

### Le STUDIO PRO

**Réservation pour une captation (en studio PRO, dans les locaux, en extérieur)**  
Vous avez besoin de réaliser votre vidéo, cliquez sur ce lien :

<https://framaforms.org/demande-de-captation-ou-diffusion-video-1581084474>



plateforme Média serveur Ubicast ... l'incrustation est possible dans ce studio.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe audiovisuelle pour programmer une captation, échanger et en savoir plus : [fabrice.tual@enpc.fr](mailto:fabrice.tual@enpc.fr) ou [ali.baazia@enpc.fr](mailto:ali.baazia@enpc.fr)

### Le STUDIO LIBRE SERVICE

Celui-ci a été conçu pour que vous puissiez faire un enregistrement vidéo de façon autonome. Le studio a ainsi été pensé pour que toutes et tous puissent se filmer sans contrainte technique. L'utilisation de ce studio se veut réellement intuitif.

Captation possible avec support de présentation (PDF, PPT...). Le système vous proposera alors un choix de mise en page automatique.

Pour cela il vous suffit de venir avec votre ordinateur portable (Branchement en HDMI, ou prévoir adaptateur), une clef USB vous sera prêtée pour vos enregistrements.

Un studio professionnel de l'école des Ponts ParisTech est disponible.

Véritable lieu propice à l'enregistrement, il permet la réalisation de MOOC et SPOC, d'enregistrement de cours (Une aide peut vous être apportée par nos ingénieurs pédagogiques), d'interviews, de tables rondes, mais aussi de « Live » grâce à notre



### Réservation du Studio LIBRE SERVICE

**Vous avez besoin de réaliser votre vidéo, cliquez sur ce lien :**  
<https://framaforms.org/reservation-studio-libre-service-ecole-des-ponts-paristech-1550221743>

**Planning disponibilité du Studio Libre-Service :**  
<http://www.monplanning.com/planning-4820.html>

## 2.1.7 - Logement



**Vous pouvez bénéficier d'une aide au logement (APL)**  
Pour toute constitution de dossier, consultez le site de la Caisse d'Allocations Familiales :

L'école des ponts Paristech propose de nombreuses possibilités de logements à ces étudiants auprès de résidences étudiantes en fonction du cursus de l'étudiant et des possibilités d'accueil durant l'année scolaire.

Ces logements sont attribués pour une année scolaire et doivent être libérés pour la rentrée suivante.

Retrouvez toutes les informations utiles à cette adresse :  
<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788>

## 2.2 - VIE ETUDIANTE

### 2.2.1 – Le Respect d'autrui, l'accompagnement des élèves

L'égalité, la diversité, la lutte contre toute forme de discrimination et le respect d'autrui sont des valeurs portées par l'ensemble de la communauté de l'Ecole. Les élèves peuvent s'adresser à Elisabeth Beyls, responsable de l'égalité, la diversité et la vie étudiante, au sein de la direction de l'Enseignement, pour être accompagnés sur ces thématiques dans le cadre de leur formation à l'Ecole.

[elisabeth.beyls@enpc.fr](mailto:elisabeth.beyls@enpc.fr)

Aile Prony - Bureau P204

**La charte du respect d'autrui-Vie étudiante** fixe les principes et comportements attendus de la part des élèves sur le site de l'Ecole et en dehors du cadre académique. Elle est signée en début d'année universitaire par les élèves de la formation d'ingénieurs. La charte du respect d'autrui se trouve en annexe de ce livret.

<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=1569&notif=yeditingon=1>

**Les élèves et doctorants aussi peuvent contacter la cellule de prévention et d'écoute.**

**En toute confidentialité, la cellule offre aux victimes et aux témoins un premier accueil en présentiel ou à distance** La cellule est compétente pour informer et orienter le cas échéant.

La demande peut être adressée via l'adresse [safe@enpc.fr](mailto:safe@enpc.fr)

#### Bénéficier d'un accompagnement psychologique dans l'anonymat, sur site ou à distance

##### • Sur site : des entretiens en face à face

Une praticienne, psychanalyste et psychothérapeute, est à la disposition des élèves **en face à face deux jours par semaine, sur rendez-vous**. Son bureau se trouve en salle **P 207 - Aile Prony, étage -2**.

Si, pour des raisons de stage, de mobilité, d'affectation sur un autre site d'enseignement et de recherche, les élèves ne sont pas sur le site de l'école, ils peuvent **soliciter un entretien en visio**.

Prendre rendez-vous : [marie.rebeyrolle@enpc.fr](mailto:marie.rebeyrolle@enpc.fr)  
06 60 16 53 41

##### • A distance : par téléphone ou en tchat

L'École a signé une convention avec l'association **Nightline France** qui propose un service d'écoute confidentiel et anonyme nocturne, de 21h à 2h30, en français et en anglais, par et pour les étudiant.e.s.

01 88 32 12 32 (écoute en français)

7 jours/7, 21h-2h30.

01 88 32 12 33 (English) - Thurs. to Mon.

9PM-2.30AM.

Tchat en ligne : [nightline-paris.fr](http://nightline-paris.fr)

#### Faire un signalement

L'atteinte à l'image et à la réputation, le harcèlement, les discriminations, le bizutage, les violences sexistes et sexuelles, ne peuvent être tolérés. Les élèves témoins, victimes ou qui estiment avoir été témoins ou victimes de faits inappropriés ont la possibilité de faire un signalement. Chaque alerte est traitée dans la plus grande confidentialité afin de déterminer si elle est recevable, afin de proposer un accompagnement aux personnes impactées. Si un signalement est jugé recevable à l'issue d'une étude approfondie, il peut être suivi par l'engagement d'une procédure.

- **Sur le portail signalement.net**  
<https://enpc.signalement.net>



L'école met à la disposition des élèves **une plateforme de signalement externe** qui apporte un canal éthique, digitalisé et sécurisant. La solution adoptée est externe au réseau informatique de l'ENPC, afin de garantir des signalements et des échanges sécurisés. Conformément aux valeurs portées par l'école et aux dispositions légales en vigueur, le portail de signalement <https://enpc.signalement.net> est accessible aux élèves et aux doctorants.

Il est possible de reporter l'existence de conduites ou de situations contraires à l'intérêt général ou au respect d'autrui dont vous avez été victime, dont vous avez eu personnellement connaissance ou dont vous avez été témoin. Vous avez également la possibilité de faire une demande de soutien psychologique.



Si vous souhaitez rester anonyme, la confidentialité de votre identité sera préservée lors de l'émission de votre signalement, dans le cadre des échanges ainsi que durant toute la procédure de traitement de l'alerte. Tout signalement fera l'objet d'une analyse rigoureuse et d'un audit interne détaillé.

##### • Auprès de Elisabeth Beyls, responsable Egalité, Diversité, Vie étudiante

Si vous avez besoin d'informations parce que vous avez eu connaissance de faits qui vous semblent inappropriés, si vous pensez avoir été victime ou témoin ou encore si vous décidez de faire un signalement, vous pouvez également vous adresser à Elisabeth Beyls (elisabeth.beyls@enpc.fr - Bureau P204).

## 2.2.2 – La vie associative à l'école



Plus d'une dizaine d'associations animées par les élèves et étudiants témoignent de la richesse de la vie associative à l'École.



### BDA - Bureau des Arts

Président : Romain GIRAUDO

bureau P228

Responsable de la vie culturelle et artistique des Ponts, cette association propose des places dans toutes les plus grandes salles de Paris, de nombreux événements sur le campus, et des concours entre écoles.

### BDE - Bureau des élèves

Président : Ulysse DHAENENS

Site : [bde.enpc.org](http://bde.enpc.org) - Contact : [07.61.44.97.84](tel:07.61.44.97.84)  
bureau V021 [01.64.15.33.93](tel:01.64.15.33.93)



Le Bureau Des Elèves (BDE) a pour rôle de coordonner la vie associative de l'École. Il encourage toutes les initiatives culturelles, artistiques, culinaires, musicales et sportives des élèves en finançant les différents clubs (de l'informatique au théâtre en passant par la cuisine, chacun peut laisser libre cours à son originalité). La vie étudiante est également rythmée par les événements qu'il organise tout au long de l'année, parmi lesquels des soirées, des barbecues, des voyages à l'étranger ou des rencontres avec de nombreuses entreprises. Enfin le BDE fait le lien entre les étudiants et l'administration de l'école, les gestionnaires des résidences ou encore les校友.

La plaquette « alpha », réalisée par le BDE, présente la totalité des associations et clubs ouverts



### DévelopPonts

Présidente : Ulysse COLLÉ

(bureau P228b)

Cette association mène les actions de développement durable et de solidarité de l'École des Ponts ParisTech: paniers de fruits et légumes bio, soutien scolaire aux collégiens et lycéens de Champs-sur-Marne, actions de collecte pour les Restos du cœur ou la Croix-Rouge, aide humanitaire au Népal, accompagnement des étudiants réfugiés accueillis par l'École et maraudes sont quelques-unes de ses nombreuses initiatives.



### Ponts Alumni

42 rue Boissière - 75016 Paris

Association des diplômés de l'École des Ponts. L'association a comme principales missions d'aider ses membres dans la recherche et le développement de leurs activités professionnelles, d'apporter une aide aux conditions matérielles de vie des élèves et d'organiser des rencontres thématiques et séances de travail avec les anciens.

Contact : Camille Laborie, déléguée générale - [camille.laborie@ponts.org](mailto:camille.laborie@ponts.org)



### BDS - Bureau des sports

Présidente : Matthieu DREVET

bureau V004 [01.64.15.33.92](tel:01.64.15.33.92)

Ce bureau gère toutes les activités sportives de l'école : les tournois au sein de l'école et à l'extérieur, les accès aux installations sportives et au matériel, la location des vans et l'organisation d'évènements tels que la semaine ski, les week-ends surf ou biathlon, ainsi que diverses sorties sportives. Voir rubrique Sports

### Club Informatique (ou KI)

Présidente : Amaury BACOT

bureau P401 [01.64.15.33.82](tel:01.64.15.33.82)

[clubinfo@clubinfo.enpc.fr](mailto:clubinfo@clubinfo.enpc.fr)



Ce club s'occupe de l'organisation d'événements centrés autour de l'informatique et propose de l'aide et des outils pour les élèves.

Pour plus d'informations : <http://clubinfo.enpc.org/>.  
Un amphi sera organisé à la rentrée pour présenter le club et le détail de ses activités.  
Pour toute question, n'hésitez pas à passer en P401 (Aile Prony – 4e étage) ou à envoyer un mail à [clubinfo@liste.enpc.fr](mailto:clubinfo@liste.enpc.fr)

### Forum Trium

Président : Simon AZUELOS

(bureau P226 [01.64.15.33.96](tel:01.64.15.33.96))



Cette association organise un forum de rencontre entre les élèves et les entreprises. Il permet à l'élève ingénieur d'approfondir sa connaissance du monde de l'entreprise et contribue ainsi à l'élaboration de son projet professionnel.



PONT'S ÉTUDES PROJETS  
JUNIOR-ENTREPRISE

### Ponts Etudes Projets, la Junior-Entreprise de l'École

Président : Gabin MICOULOT

bureaux P119 et P120 - (web [pep.enpc.org](http://pep.enpc.org))

Véritable cabinet de conseil étudiant, une Junior-Entreprise met en relation des PME, des start-ups ou de grands groupes avec des élèves souhaitant mettre en application les apprentissages théoriques qu'ils reçoivent à l'école. L'avantage est double : réaliser une étude pour PEP permet de mettre un pied dans le monde professionnel tout en étant très bien rémunéré. Par ailleurs, PEP propose tout au long de l'année des formations et des conférences sur les thèmes de l'entrepreneuriat et de l'audit-conseil.

## 2.2.3 - Hygiène et sécurité

L'École nationale des ponts et chaussées, est un établissement public soumis à la législation relative à l'hygiène et la sécurité du Code du Travail (titre IV relatif à la sécurité et à l'hygiène du travail).

Les étudiants doivent se conformer aux consignes de sécurité affichées au sein de l'École nationale des ponts et chaussées.

En cas de déclenchement d'une alarme, chacun doit respecter les consignes affichées dans les locaux, évacuer rapidement et dans le calme la zone concernée et se rendre au point de rassemblement. Un registre de santé-sécurité au travail est mis à la disposition de tous les intervenants et usagés de l'École nationale des ponts et chaussées ; chacun peut y consigner ses observations ou suggestions.



Ainsi, toutes les activités des élèves, qu'elles soient pédagogiques, récréatives ou festives, doivent respecter ces mesures de sécurité ; notamment en ce qui concerne : le bruit, la délimitation des zones d'activité et des zones de circulation, le port des protections individuelles, l'utilisation des produits chimiques et des matériaux, la protection contre le risque électrique et les risques d'incendie etc.

Les élèves devront également respecter les différentes mesures en termes d'hygiène et de sécurité mises en place par l'école. Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, la prévention de la transmission du virus repose sur l'application de gestes barrières et de la distance sociale d'au moins un mètre (Site d'information du gouvernement sur le Coronavirus COVID-19)

## 2.2.4 - Respect de l'image

L'École des Ponts ParisTech est une marque à part entière. A ce titre, son nom et son logo sont déposés et protégés par le droit de la propriété.

Leur usage est donc soumis à autorisation préalable de l'administration. Il est obligatoire d'informer la Direction de l'enseignement et la Direction de la communication (dircom@enpc.fr) avant toute utilisation publique de la marque et/ou du logo.

Par ailleurs, l'École des Ponts ParisTech bénéficie d'une image d'excellence et de qualité qui contribue à sa notoriété en France et à l'étranger.

Chaque membre de la communauté des Ponts et chaque élève est porteur et responsable de cette image et doit veiller à ne pas y porter atteinte par un comportement, des paroles ou des écrits inappropriés.

## 2.2.5 - Participation à des évènements culturels et sportifs



Si vous avez pour projet une participation à un évènement culturel, sportif ou aventureux (compétition de haut niveau, évènement national, course, rallye ...), **une autorisation de participation par la direction de l'École est obligatoire**.

Une demande d'autorisation devra être formulée auprès de votre département de rattachement suffisamment **en amont** afin d'anticiper tous les éléments impactés, notamment les cours. Elle doit être transmise à la Direction de l'Enseignement.

Il convient dans ce cadre de constituer un dossier présentant le descriptif précis de l'évènement et votre projet de participation.

Si cet évènement a lieu en dehors des vacances scolaires, **le département vous proposera un projet d'étude ou un sujet de restitution d'expérience** (selon l'évènement et sa durée), en remplacement des cours manqués, à remettre dans un délai de 2 semaines après l'évènement.

Ce projet/sujet sera soumis par le département à la direction de l'enseignement, mais en fonction de son contenu, ne se substituera pas forcement à la validation classique des modules impactés par votre absence.

Sur avis de la direction de l'enseignement, la direction de l'École établira sa décision.

## 2.2.6 - RGPD (Règlement général de protection des données)



Le nouveau Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, est un règlement européen qui vise essentiellement à mieux encadrer les opérations de collecte, d'utilisation et d'archivage des données personnelles et à renforcer les droits d'information des personnes concernées.

L'ensemble de la communauté des Ponts incluant les élèves s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) et affirme avoir engagé toutes les démarches nécessaires à cet effet.

### Données personnelles collectées

L'ENPC, en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD, limite la collecte des données à caractère personnel aux données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires à la réalisation de ses activités de formation et de diffusion de l'information et d'expertise scientifique et technique.

### Traitements de vos données

Les données personnelles recueillies dans le cadre des activités de l'ENPC sont hébergées en France selon des protocoles sécurisés.

La base juridique de ces traitements repose sur votre relation contractuelle avec L'ENPC et/ou sur les obligations légales ou règlementaires de l'ENPC.

Certains traitements peuvent nécessiter votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment en nous adressant un email à l'adresse électronique suivante : [rgpd\\_enpc@enpc.fr](mailto:rgpd_enpc@enpc.fr)

### Transmission des données

Vos données à caractère personnel ne sont transmises que dans le but d'assurer la bonne exécution des activités de l'ENPC.

### Conservation

Vos données à caractère personnel seront conservées pendant une durée adaptée à la finalité de chacun de ces traitements. Par exception, ces données pourront être conservées pendant des durées plus longues pour gérer les réclamations et contentieux le cas échéant ainsi que pour répondre à des obligations légales et/ou réglementaires.

### Vos droits

Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel et la rectification des données inexactes. Vous pouvez demander l'effacement des données et la limitation du traitement, conformément à la législation applicable. Vous disposez du droit à la portabilité des données à caractère personnel que vous avez fournies, dans les conditions prévues par la législation applicable.

### Ressource Juridique

**Article 226-4-1 du Code pénal** : La violation des données à caractère personnel est le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération



Vous pouvez exercer ces droits  
soit en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante :  
[rgpd\\_enpc@enpc.fr](mailto:rgpd_enpc@enpc.fr)



Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation relative aux traitements de vos données à caractère personnel auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés

## 2.2.7 - Prévention des risques majeurs, incendie, attentat etc.



Au-delà de la prévention classique du risque d'incendie, l'École, comme tout établissement public, doit prendre toute mesure pertinente pour protéger ses personnels, visiteurs et élèves contre le risque d'attentat. Le contrôle d'accès auquel vous serez soumis en fait partie, la présentation aimable de votre badge et sacs ou sacoches à l'entrée est absolument nécessaire.

Vous aurez aussi à participer une ou deux fois par an à un exercice de confinement et/ou d'évacuation suivant un/des scénarios qui vous seront préalablement présentés, avec le système d'alarme et de diffusion de l'alerte, ainsi qu'une formation aux gestes réflexes élémentaires prévus par la réglementation en cours. La secrétaire générale de l'École, ses équipes ainsi que les agents de sécurité (bâtiment Carnot poste : 30.50, bâtiment Coriolis poste : 20.50) sont les référents en ce domaine.

## 2.2.7.1 Les principaux réflexes à adopter en cas d'attaque terroriste

**Si jamais vous êtes confronté à une attaque terroriste,  
vous devez adapter vos réactions aux circonstances.**

Si jamais vous êtes confronté à une attaque terroriste à l'étranger, vous devez, comme vous le feriez en France, adapter vos réactions aux circonstances.

**Si l'attaque est extérieure au site** dans lequel vous vous trouvez, il est recommandé de rester à l'abri.

**Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site** où vous vous trouvez, respectez les consignes de sécurité présentées ci-dessous.

### S'échapper

**Condition 1** : être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

**Condition 2** : être certain de pouvoir vous échapper sans risque.

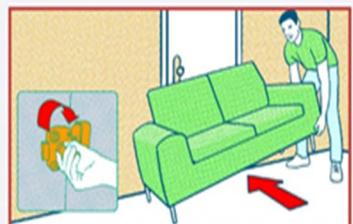
Dans tous les cas : Ne déclenchez pas l'alarme incendie.

- ◉ Laissez toutes vos affaires sur place ;
- ◉ Ne vous exposez pas (courbez-vous, penchez-vous) ;
- ◉ Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- ◉ Utilisez un itinéraire connu ;
- ◉ Aidez si possible les autres personnes à s'échapper ;
- ◉ Prévenez / alertez les autres personnes autour de vous ;
- ◉ Dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger.



### Se cacher

- ◉ Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper, enfermez-vous, barricadez-vous, cachez-vous dans un endroit hors de la portée des agresseurs ;
- ◉ Condamnez la porte si celle-ci n'a pas de serrure en bloquant la poignée avec des moyens de fortune (meuble, etc.) ;
- ◉ Éteignez les lumières ;
- ◉ Éloignez-vous des murs, portes et fenêtres ;
- ◉ Allongez-vous au sol derrière plusieurs obstacles solides (des projectiles tirés au travers des cloisons peuvent atteindre l'intérieur de la pièce dans laquelle vous vous trouvez) ;
- ◉ Faites respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibrer) et décrochez les téléphones fixes ;
- ◉ Restez proche des personnes manifestant un stress et rassurez-les, attendez l'intervention des forces de sécurité.



### Alerter

- ◉ Une fois en sécurité : prévenez les forces de sécurité (numéro d'appel d'urgence européen : **112** ; ou numéro spécifique du pays où vous vous trouvez) ;
- ◉ Où ? Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs ;
- ◉ Quoi ? Nature de l'attaque, estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs...), attitude (comment se comportent-ils, regardent-ils la télévision, ont-ils des moyens de communication...).



## 2.3 – RESSOURCES

### 2.3.1 – Les dispositifs de prévention, de signalement et d'accompagnement

#### Permanence d'une psychologue à l'école

Une praticienne est à la disposition des élèves

**en face à face chaque jeudi, en libre accès ou sur rendez-vous.** Elle se trouve en salle P 207 (Aile Prony).

Prendre rendez-vous :

[marie.rebeyrolle@enpc.fr](mailto:marie.rebeyrolle@enpc.fr) - 06 60 16 53 41

#### Le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

est un centre de consultation pour les étudiants qui souhaitent une aide psychologique. Chaque BAPU est composé d'une équipe de psychologues et de psychiatres, qui sont aussi généralement psychanalystes, d'une assistante sociale et de personnel administratif. Pour être reçu dans l'un des 6 centres de Paris, il est nécessaire d'avoir un statut étudiant et d'être affilié à un régime d'assurance-maladie.



#### Santepsy pour tous les étudiants

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation propose **un accompagnement psychologique gratuit** pour tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le dispositif d'accompagnement par un psychologue, initié pendant le confinement, a été prolongé jusqu'au 31 août 2022.

Il donne droit jusqu'à 8 séances sans avance de frais pour tout étudiant d'un établissement d'enseignement supérieur, qu'il soit public ou privé, quel que soit le lieu de scolarité, le statut de l'école ou de l'université ou bien encore le lieu de résidence  
<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>



#### Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 25 avril 2022

Point 5 – Organisation des secours à l'ENPC  
(Pour information)

#### I. Appeler le service de santé au travail et le poste de contrôle et de sécurité (PCS) (3050 depuis poste interne ou 01 64 15 30 50 depuis l'extérieur)

Suite Appel reçu au PCS, l'agent de sécurité SSIAP doit :

=> Demander :

- la localisation de la victime (étage, n° du bureau)
- la nature du problème (maladie ou accident)
- les risques éventuels : incendie, explosion, produits chimiques et tout autre danger avec nécessité ou pas d'intervention dans une atmosphère non-respirable (présence de gaz asphyxiants, de gaz irritants ou de fumées...).
- si la victime est consciente, inconsciente, ou saigne
- si elle respire ou non

=> S'assurer :

- qu'une personne les attende à l'entrée pour les guider

=> Dépêcher

- immédiatement le personnel du service sécurité sur les lieux avec le matériel, sac de premiers secours et si besoin l'appareil respiratoire isolant (ARI)

#### II. Sur place

- Faire un bilan rapide de la victime ; en cas d'intervention dans une atmosphère non-respirable, l'évacuation de la victime et le bilan ne seront effectués que par l'agent de sécurité SSIAP porteur de l'ARI et formé pour ce type de situation
- Pratiquer sans attendre les gestes de premiers secours si nécessaire

=> Appeler le centre 15 et suivre scrupuleusement les consignes

- Protéger du « sur accident »
- Faire évacuer les témoins
- Sur autorisation du régulateur du centre 15, accompagner la victime au Pôle Prévention santé et sécurité Au Travail si infirmière et/ou médecin présent.
- Coordonnées téléphoniques du pôle : 01 64 15 30 20.
- Horaires d'ouverture du Pôle : 8h à 16h30
- Dépêcher un agent pour accueillir les secours et les guider vers la victime

Selon le protocole du PCS, un rapport d'intervention doit être rédigé et consigné et les différents responsables prévenus de l'intervention : SG, SAIMG, Pôle Prévention Santé et Sécurité Au Travail

Dans le cas d'une évacuation vers l'extérieur un mail sera obligatoirement adressé au Pôle Prévention Santé et Sécurité Au Travail à l'adresse mail suivante : [stephanie.le-thuaute@enpc.fr](mailto:stephanie.le-thuaute@enpc.fr)

#### NUMÉROS D'URGENCE

**SAMU (15)**

**Pompiers (18)**

Appel d'urgence d'un téléphone portable (112)

Service d'urgences de l'hôpital Sainte Camille à Bry/Marne :

**01 49 83 10 10**

Centre anti-poisons : **01 40 05 48 48**

## 2.3.2 - Locaux

En fonction des disponibilités, les salles de cours peuvent être réservées sur demande motivée adressée au moins une semaine à l'avance à [moyens-pedagogiques-de@enpc.fr](mailto:moyens-pedagogiques-de@enpc.fr). Locaux, mobilier et matériel sont alors confiés aux élèves qui en disposent librement. Toutefois, aucune modification des locaux et aucune transformation des matériels ne pourront être exécutées sans autorisation préalable du Secrétaire Général de l'École.



Pour connaître rapidement votre salle de cours, consulter l'application  
<https://emploidutemps.enpc.fr/>

En particulier, les tables et les chaises des salles de cours doivent impérativement être remises après utilisation de la salle dans leur disposition d'origine, et la salle débarrassée de tout matériel apporté par les élèves et de tout déchet.

## 2.3.3 - Informatique et Accès

Des salles informatiques en libre accès de 07h00 à 01h30 (badge obligatoire de 19h30 à 01h30) existent dans les bâtiments Prony aux 3e et 4e étages.



Un identifiant d'authentification centralisée ([prenom.nom@enpc.fr](mailto:prenom.nom@enpc.fr)) vous permettant d'accéder à toutes les ressources informatiques de l'école et une adresse courrier élève ([prenom.nom@eleves.enpc.fr](mailto:prenom.nom@eleves.enpc.fr)) vous sont attribués pendant toute votre scolarité.

**Les informations académiques et administratives sont communiquées sur votre boîte courriel élève que vous devez consulter régulièrement.** La consultation des courriels peut se faire sur internet à l'adresse <https://messagerie.enpc.fr> ou en configurant en IMAP un client de messagerie (documentation disponible sur le portail Educnet <https://educnet.enpc.fr>).

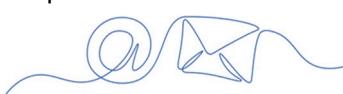


Pour des questions de sécurité et de fiabilisation de notre système de messagerie, la fonctionnalité de transfert automatique de la messagerie de l'école vers une boîte mail externe n'est plus possible depuis septembre 2019.

Un quota de stockage disque vous est attribué ; celui-ci prend en compte aussi bien vos fichiers sous Windows que Linux. Pensez à effacer les fichiers inutiles et à compresser ceux qui sont peu utiles. La gestion de votre identifiant d'authentification centralisée peut se faire sur internet à l'adresse <https://annuaire.enpc.fr/>.

Les impressions et copies sont soumises à l'utilisation de la carte étudiante ou à la saisie de votre identifiant d'authentification centralisée. Un crédit équivalant à 600 pages N&B A4 vous est alloué en début d'année (60€). Une fois ce crédit consommé, vous devrez recharger votre compte via le portail de recharge Web <https://impressions.enpc.fr:9443/end-user/ui/> (paiement en ligne sécurisé).

Pour les gros volumes d'impressions et les tracés de plans A0 vous devrez vous adresser au



service reprographie de l'Ecole (dans la cour arrière du bâtiment Belgrand).

**Vous avez accès au wifi Eduroam de l'École en utilisant pour identifiant votre login d'authentification centralisée [prenom.nom@enpc.fr](mailto:prenom.nom@enpc.fr) dans les bâtiments Carnot, Coriolis et Bienvenüe. Ce réseau Wifi est également disponible avec ces mêmes identifiants dans de nombreux établissements de l'éducation supérieure et de la recherche.**

Notez bien que votre compte et votre adresse courriel ne sont pas éternels. À votre départ de l'École, ceux-ci seront supprimés après votre diplomation. Par contre, vous conserverez l'adresse Ponts Alumni ([nom.prénom@ponts.org](mailto:nom.prénom@ponts.org)) qui vous sera attribuée dès votre arrivée.

**Avant votre départ, pensez à récupérer vos données et à communiquer à votre inspectrice des études votre nouvelle adresse courriel.**

Toute demande à la DSI doit être adressée via le portail d'assistance informatique accessible depuis internet à l'adresse <https://assistance.enpc.fr/>.

Vous retrouverez tous les informations utiles sur le site Educnet (<https://educnet.enpc.fr>) Rubrique Informatique.

Le club info (KI) tenu en P401 par des élèves propose un dépannage informatique en cas de besoin.  
Contact : [clubinfo@clubinfo.enpc.fr](mailto:clubinfo@clubinfo.enpc.fr) - <http://clubinfo.enpc.org/>.

## 2.3.4 - Les ressources pédagogiques en ligne

### 2.3.4.1 Educnet

C'est la plateforme pédagogique sur laquelle vous pourrez :

- **Echanger avec vos enseignants** : certains de vos enseignants demandent d'y déposer les devoirs et mettent en ligne des ressources pédagogiques comme les supports de cours par exemple.



En fonction des différents enseignants :

- le site est accessible à tous ou aux seuls utilisateurs authentifiés (un mot de passe spécifique au cours est parfois attribué).
- les ressources pédagogiques peuvent aussi se trouver sur d'autres sites internet (site personnel de l'enseignant ou site d'un laboratoire par exemple).

### Evaluer vos modules d'enseignements

#### 1) Remplir les questionnaires d'évaluation des modules

A la fin de chaque semestre, vous devrez évaluer l'ensemble de vos cours sur  
[l'espace évaluation d'educnet](https://educnet.enpc.fr/course/index.php?categoryid=189)  
(<https://educnet.enpc.fr/course/index.php?categoryid=189>)



en remplissant les questionnaires d'évaluation des modules que vous avez suivis (ceux de votre département et ceux du tronc commun comme les cours de SHS).

Depuis plus de quarante ans, les avis des élèves contribuent à l'amélioration continue des formations. En nous signalant les points positifs du module mais également les pistes d'améliorations tirées de votre expérience, vous participez activement à l'amélioration des modules pour les promotions qui vous suivront.

Il est d'usage que les enseignants vous accordent quelques minutes lors de la dernière séance du module (ou l'avant dernière si la dernière porte sur un examen) pour remplir les questionnaires d'évaluation. Cependant, si ce n'était pas le cas, il vous revient d'être autonome et responsable et de prendre le temps, en respectant les délais impartis pour chaque campagne d'évaluation, de remplir vos questionnaires dans le respect des personnes qui liront vos commentaires. Les avis exprimés se doivent d'être constructifs, les propos injurieux ou discriminatoires ne sont pas tolérés et pourraient faire l'objet de sanctions (l'anonymat des questionnaires pourrait être levé dans ce cas).

## 2) Le rôle affecté aux élèves référents est obligatoire.

Une fois nommé, le référent doit accomplir les tâches qui lui sont affectées.

Ils sont nommés en début de semestre par le département, sont chargés de faire la synthèse des avis de leurs camarades, de pondérer et d'apprécier la représentativité des avis exprimés et d'assister aux commissions d'évaluation de fin de semestre. Ces commissions rassemblent les responsables de département, l'enseignant, l'élève référent et des membres du Service Ingénierie et Innovation Pédagogique chargé de la coordination de la procédure d'évaluation des modules.

Les référents à l'évaluation sont autorisés à s'absenter de cours pour participer aux commissions d'évaluation (ils préviendront cependant leur enseignant au préalable par simple mail).

Vous trouverez sur [l'espace évaluation d'Edupnet](#) tout ce qui vous est nécessaire : tutoriel élève et référent, liste des cours à évaluer avec les liens vers les questionnaires, évaluations des années précédentes, etc.

### 2.3.4.2 Catalogue des cours en ligne et leurs descriptifs

Retrouvez le catalogue en ligne des enseignements sur <http://gede.enpc.fr> pour accéder aux descriptifs de cours, modalités d'évaluation, prérequis...

### 2.3.4.3 Des MOOC en ligne pour compléter vos connaissances

Envie d'approfondir un sujet dans le cadre d'un module ou d'élargir votre culture personnelle ? Retrouvez des cours en ligne, gratuits et ouverts à tous sur les plateformes de MOOC FUN (<https://www.fun-mooc.fr/>) et COURSERA (<https://www.coursera.org/>).

Des vidéos de cours sont également disponibles sur <https://eductv.enpc.fr>

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service Ingénierie et Innovation Pédagogique de l'École (S2iP) à [s2ip@liste.enpc.fr](mailto:s2ip@liste.enpc.fr)

## 2.3.5 - Service de reprographie

Vous avez la possibilité de faire reproduire vos rapports de stage ou poster au traceur en demandant à votre inspectrice des études un bon de reprographie. Un délai de 10 jours minimum est nécessaire.

Par ailleurs, les postes des salles informatiques sont reliés à l'ensemble des copieurs multifonctions de l'École et notamment un qui se situe au 4e étage de l'aile Prony dans la salle libre-service P429. Les copieurs multifonctions sont utilisables avec

votre badge étudiant, crédité pour l'année d'un montant équivalent à 600 copies A4 Noir & Blanc. Au-delà de ce montant, vous pouvez recharger votre badge.



Pour tout autre besoin de reprographie (journal d'association, posters avant soirée, affiches...), les différentes associations de l'école doivent obtenir un « bon à tirer » signé de la Directrice de l'enseignement.

## 2.3.6 - Focus Métiers



Focus métiers est un partenariat entreprise géré par l'École et le BDE.

Les entreprises partenaires font intervenir des opérationnels et des anciens élèves de l'École pour présenter leurs activités et métiers à tous les élèves intéressés ou désireux de mieux connaître le monde professionnel. Ces rencontres prennent la forme :

- d'amphis de présentation ou de conférences ciblées suivis d'un temps d'échanges,
- d'un Coaching Day, prévu le [5 mars 2024](#). Cette journée libérée de cours réunit des entreprises partenaires qui animent des ateliers de simulations d'entretiens, de relecture de CV, d'études de cas... Les élèves à la recherche d'un stage ou d'un emploi s'entraînent aux différents processus de recrutement et aux entretiens d'embauche.

- de visites de sites qui présentent un aspect concret de l'entreprise aux élèves et permettent d'échanger avec des ingénieurs sur le terrain. La journée du **8 février 2024**, libérée de cours et balisée Focus métiers dans l'emploi du temps est réservée à ces rencontres.

Les actions du partenariat Focus Métiers s'adressent à tous les élèves. Les emplois du temps aménagés vous permettent de rencontrer ces entreprises les :

- **mardis de 18h15 à 20h15**
- **mercredis de 11h30 à 13h30**
- **vendredis de 11h30 à 13h**



Ces rencontres sont une importante source d'informations pour découvrir ou mieux connaître un secteur d'activité avant de faire votre choix de département thématique en 2<sup>ème</sup> année, de comprendre l'environnement d'un métier ou le fonctionnement d'une entreprise avant de choisir un stage ou un premier emploi. C'est également le moyen de nouer des contacts et d'amorcer ou de développer votre réseau professionnel.

En 2022-2023, les entreprises partenaires Focus Métiers étaient : Accenture, Air Liquide, Artelia, BNP Paribas, Boston Consulting Group, Cartier, Cdiscount, Crédit Agricole Brie Picardie, Colas, EDF, Eiffage, Ingérop, Kearney, L'Oréal, Louis Vuitton, McKinsey&Company, Michelin, RATP, Razel-Bec, Renault, Safran, Setec, SNCF, Société Générale, Theodo, Vinci.

## 2.3.7 - Career Center

Le Career Center des Ponts (<http://enpc.jobteaser.com/fr>) est votre plateforme carrière. Vous y trouverez des ressources indispensables à votre insertion professionnelle : des offres de stage privées réservées aux élèves de l'École ou déposées par des alumni et publiques, des vidéos métiers, des informations sur plus de 1500 entreprises, des événements entreprises, des conseils pour préparer vos candidatures et vos entretiens de recrutement, des avis de stagiaires et de salariés sur leur entreprise via **Happy Trainees...** Vous vous connectez à l'aide des identifiants utilisés pour l'accès wifi pour créer votre profil et déposer votre CV dans « l'Espace Perso ».

La rubrique « **Espace Ecole** » rassemble toutes les informations pratiques et administratives relatives aux différents stages qui jalonnent votre formation (comment éditer la convention, assurances et stages à l'étranger, modalités de validation des stages, rédaction des rapports de stage...). Vous y trouverez également les stages réalisés par vos camarades des années précédentes, un des meilleurs moyens de prendre des renseignements et de trouver votre futur stage !

### GoinGlobal via Whats4U

À la recherche d'un stage ou d'un emploi à l'étranger ? Besoin d'informations pour réussir votre expatriation ?

Les élèves adhérents à Ponts Alumni ont accès à GoinGlobal via Whats4U, une plateforme dédiée à la mobilité professionnelle internationale : Ce job-board permet d'accéder à des milliers d'offres de stage et d'emploi mais également à de nombreuses informations pratiques par pays : entreprises qui recrutent, formalités administratives, codes sociaux et culturels, conseils CV, etc. RDV sur votre espace Ponts Alumni.

## 2.3.8 - Délivrance de documents administratifs et de diplômes



INTITULÉ	CONTENU	SERVICE À CONTACTER
<b>Transcript visé, Attestation de formation, GPA</b>	<p>Document officiel visé par la Directrice de l'enseignement comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. les cours suivis par année scolaire (modules académiques, modules de langues, séminaires, sport, stages),</li> <li>. la moyenne générale (académique et langues) par année scolaire et sur l'ensemble de la scolarité,</li> </ul> <p>Les élèves souhaitant candidater dans une université anglo-saxonne peuvent demander que soit joint au transcript le document « Grading system » qui explique en anglais notre système de notation (notes numériques) ainsi que le GPA 4,00 ou 4,33.</p>	<a href="mailto:pole-administratif-de@enpc.fr">pole-administratif-de@enpc.fr</a>
<b>Impression d'un contrat de formation du système d'information GEDE</b>	<p>Document non officiel comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. les cours suivis par année scolaire (modules académiques, modules de langues, séminaires, stages, sport) ainsi que la note obtenue,</li> <li>. le nombre d'ECTS par module,</li> <li>. la moyenne générale (académique et langues) par année scolaire et sur l'ensemble de la scolarité.</li> </ul>	<b>Inspectrice des études du département d'enseignement concerné.</b>
<b>Certificat de Scolarité et Relevé de notes</b>	<p>Dès lors que vous êtes à jour de votre inscription administrative, vous pouvez obtenir un certificat de scolarité ou un relevé de notes en vous connectant sur la plateforme de scolarité.</p>	<p><b>Se connecter sur :</b>  <a href="https://scolarite.enpc.fr/admin">https://scolarite.enpc.fr/admin</a>  <b>Cliquer sur « impression » et « Certificat de scolarité »</b></p>
<b>Titre de gradué en ingénierie</b>	<p>Les élèves entrés en 1<sup>re</sup> année, souhaitant effectuer leur 3<sup>e</sup> année à l'étranger, peuvent se voir délivrer un titre de gradué en ingénierie sous réserve d'avoir satisfait à toutes les obligations de scolarité de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années. La liste des élèves autorisés à se voir délivrer le titre de gradué en ingénierie doit être validée au préalable par le Conseil d'enseignement et de recherche (CER) au plus tard en décembre.</p>	<a href="mailto:missionscolarite@enpc.fr">missionscolarite@enpc.fr</a>
<b>Attestation de diplôme</b>	<p>A la fin du cursus d'ingénieur, le diplôme est remis au diplômé lors de la Cérémonie l'année N+1. En attendant, vous pouvez demander une attestation de diplôme ou une attestation de réussite sous réserve de validation par le CER.</p>	<a href="mailto:pole-administratif-de@enpc.fr">pole-administratif-de@enpc.fr</a>

<b>Attestation de Bachelor / Master 1</b>	<p>Les élèves ayant validé les obligations de scolarité de la 2<sup>e</sup> année peuvent obtenir une attestation d'équivalence de Master 1 ou de bachelor. Les élèves ayant validé les obligations de scolarité de la 3<sup>e</sup> année peuvent obtenir une attestation d'équivalence de Master 2.</p>	<p><a href="mailto:pole-administratif-de@enpc.fr"><u>pole-administratif-de@enpc.fr</u></a></p>
<b>Certification TOEIC</b>	<p>En cas de réussite de votre TOEIC, vous pouvez obtenir votre certification auprès du Département des Langues et Cultures.</p>	<p><a href="mailto:diarietou.coulibaly@enpc.fr"><u>diarietou.coulibaly@enpc.fr</u></a></p>
<b>Diplôme et Supplément au diplôme</b>	<p>Le <b>diplôme</b> comprend l'identité du diplômé (nom, prénom, date et lieu de naissance), la date de l'arrêté ministériel. En revanche, le département d'enseignement n'y figure pas puisque le diplôme d'ingénieur est le même pour tous les étudiants.</p> <p>Le diplôme est établi en unique exemplaire. Il est remis en mains propres au diplômé le jour de la cérémonie. Il peut être remis par procuration. Dans ce cas, la personne mandatée se présentera au Bureau des admissions et de la scolarité, munie de la procuration écrite et d'une copie de la pièce d'identité du mandataire ainsi que de sa propre pièce d'identité.</p> <p>Le <b>Supplément au Diplôme</b> joint décrit les savoirs et compétences acquis et contribue à une meilleure lisibilité de celui-ci, notamment à l'international.</p>	<p><a href="mailto:missionscolarite@enpc.fr"><u>missionscolarite@enpc.fr</u></a></p> 
<b>Duplicata de diplôme</b>	<p>Il est remis en mains propres à l'intéressé ou à toute personne ayant reçu procuration écrite de l'intéressé.</p> <p><b>Un unique duplicata peut être délivré.</b></p>	<p>La demande de duplicata est à adresser par mail à Aurélie Touchard à l'attention du Directeur de l'Ecole (aurelie.touchard@enpc.fr), avec les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation de perte ou de vol du diplôme (déclaration auprès de l'assurance ou au commissariat) ou déclaration sur l'honneur de perte,</li> <li>- attestation sur l'honneur de restitution de duplicata,</li> <li>- photocopie de la carte d'identité du diplômé.</li> </ul> <p><b>Pour récupérer le duplicata, prendre rendez-vous auprès de la Mission scolarité</b></p> <p><a href="mailto:missionscolarite@enpc.fr"><u>missionscolarite@enpc.fr</u></a></p>

# 3

# VOTRE INSCRIPTION

L'inscription ou la réinscription administrative est obligatoire. Pour suivre les cours à l'École, obtenir la carte d'étudiant, avoir accès à des services (dont la cantine de l'École, un compte informatique, ou l'établissement d'un certificat de scolarité, un compte photocopies) et présenter des demandes auprès de l'administration de l'École (demande d'accès aux logements des résidences partenaires, demande de bourse), vous devez impérativement être à jour de votre inscription administrative.

**Votre inscription administrative à l'École des Ponts ParisTech ne sera définitive et complète qu'après avoir satisfait aux obligations suivantes :**

**Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)**

Tous les étudiants inscrits en formation initiale doivent s'acquitter obligatoirement de la **Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)** avant de s'inscrire à l'École des Ponts ParisTech.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Le coût de cette contribution **est fixé à 100 €** pour l'année académique 2023-2024 (Pour procéder au paiement de la CVEC, veuillez-vous connecter au site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> )



**Vous devez conserver l'attestation CVEC  
qui prouve que vous vous êtes acquitté  
du paiement et la déposer obligatoirement  
lors de votre inscription en ligne  
pour finaliser votre inscription administrative.**

**Remplir un dossier d'inscription (en ligne)**

Pour une inscription ou une ré-inscription, vous devez remplir, selon votre catégorie, un dossier électronique. Vous recevrez des indications par courriel.

Pièces à joindre (pièce d'identité, RIB, CVEC, attestation sécurité sociale et de responsabilité civile, bourse, ...).

**Pour plus d'informations, consultez**

<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788&section=4>

**Pour toutes questions concernant votre inscription ou le suivi de votre scolarité, vous pouvez écrire à :**  
[missionscolarite@enpc.fr](mailto:missionscolarite@enpc.fr)

**Règlement de vos droits de scolarité**

ou fournir un document contractuel écrit par lequel une tierce personne morale s'engage à prendre en charge les dits frais. Les dates limites de paiement qui vous sont communiquées doivent être scrupuleusement respectées.

**Possibilité d'hébergement en résidence étudiante par l'école des ponts (demande à faire auprès du BVE impérativement via [bve@enpc.fr](mailto:bve@enpc.fr) )**

Retrouvez les modalités d'hébergement *selon l'année de formation* sur :

<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788&section=9>

**Demande de bourse : Contactez le BVE ([bve@enpc.fr](mailto:bve@enpc.fr))**

 PAIEMENT EN LIGNE

à l'adresse

<https://paiement.enpc.fr>

OU RÈGLEMENT AUPRÈS  
DE L'AGENCE  
COMPTABLE :

Aile Belgrand - 4<sup>ème</sup> étage -

Bureau B422 bis

pour finaliser votre  
inscription  
administrative.

Pour toutes questions,

contactez le BVE

[bve@enpc.fr](mailto:bve@enpc.fr)



Tous les élèves ingénieurs et en master recherche peuvent présenter une **demande de bourse** sur critères sociaux auprès du BVE. Tous les étudiants inscrits potentiellement éligibles à la bourse sur critères sociaux seront contactés par mail d'ici fin aout 2023 avec la procédure à suivre pour compléter un dossier.



**Dossier à déposer uniquement en ligne  
au plus tard le 07 septembre 2023 minuit**

Les critères d'éligibilité et les modalités d'application de cette bourse sont fixés par le Conseil d'administration.

Tous les renseignements se trouvent sur le site : <https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788#bourses>



**Aucun dossier de demande de bourse ne sera traité en l'absence de documents justificatifs  
(Attention, la simulation d'APL est à transmettre si vous n'avez pas encore l'attestation APL)**

- Pour les élèves étrangers, le **titre de séjour** est un document officiel qui permet d'être en situation régulière sur le territoire européen. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les primo-demandeurs doivent solliciter un visa long séjour étudiant.

**Toutes les obligations doivent être accomplies  
au plus tard le 15 septembre 2023**



## **Sécurité sociale :**

### **Pour les étudiants déjà inscrits à l'Ecole**

Ils sont rattachés au régime général.

### **Pour les primo inscrits**

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, et que vous êtes français·e, vous serez automatiquement affilié·e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation. Toutefois vous devez créer un compte sur ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

### **Pour les étudiants étrangers**

Depuis le 8 décembre 2020, les étudiants internationaux sont gérés localement par l'assurance maladie.

- Ceux qui sont déjà affiliés, ils restent dans le régime général.

- Pour les nouveaux inscrits, ils s'inscrivent obligatoirement (sauf pour les possesseurs de CEAM) par le site etudiant-étranger.ameli.fr et en

lien avec l'adresse postale déclarée sur le portail, ils basculent en gestion et accompagnement dans leur caisse de résidence.

Ils vont bénéficier d'un traitement de proximité (affiliation et immatriculation) garantissant des délais de traitement réduits.

Sur la partie accompagnement, ils utilisent les accueils locaux de leur CPAM et appellent le 3646 pour une gestion à distance.

Pour ceux souhaitant s'exprimer en anglais, un numéro spécial est mis à disposition (09.74.75.36.46).

En cas de difficulté sur l'utilisation du site ou l'intégration d'une pièce administrative, ils appellent le 3646 et demande un RDV en accueil (offre individualisée de l'Assurance Maladie).

En complément, ils peuvent bénéficier d'une attestation de droits (dès l'inscription validée au site), d'une carte vitale et d'un compte ameli (dès l'immatriculation clôturée).



***Attention :  
S'ils ne font pas la démarche,  
ils ne seront pas couverts.***



## **Visa long séjour et titre de séjour :**

Le titre de séjour est un document officiel qui vous permet d'être en situation régulière sur le territoire européen. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, les primo-demandeurs doivent solliciter un visa long séjour étudiant.

Pour plus d'info : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/etudiant-étranger-france-visa-long-sejour-carte-sejour>

# 4

# EMPLOI DU TEMPS

Cycle master

## 4.1 - Planning de la rentrée

**CES PLANNINGS SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIES**



**Élèves rentrants en 2<sup>ème</sup> année** (issus de la 1<sup>ère</sup> année)

(Concours Commun / AST / BCPST)

LUNDI 28 Aout	MARDI 29 Aout	MERCREDI 30 Aout	JEUDI 31 Aout	VENDREDI 1er Septembre
<b>09H00 - 11H00</b> Amphi de rentrée <b>Amphi Caquot *</b>	<b>10H30 - 12H00</b> Réunion Infos langues <b>F103/107/108/201/202</b>	<b>8H30 - 11H45 / 13H00 - 16H15</b> <b>Élèves</b> GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF	<b>8H30 - 11H45 / 13H00 - 16h15</b> <b>Élèves</b> GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF	Week-End d'intégration <b>WEI</b>  OU  Rencontre avec les départements pour contrat de formation
<b>11H30 - 13H30</b> Accueil dans les départements		Rencontre avec les départements pour contrat de formation	Rencontre avec les départements pour contrat de formation	
<b>AM</b> : Rencontre avec les départements pour contrat de formation	<b>AM</b> : Rencontre avec les départements pour contrat de formation			



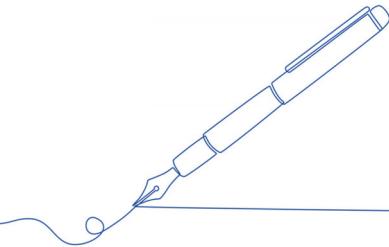
\* Amphi de rentrée - Caquot :

- 09h00 ► Accueil par le Directeur de l'Ecole Anthony Briant
- 09h10 ► Accueil par la Directrice de l'Enseignement Marie Mathieu-Pruvost
- 09h20 ► Présentation de la Recherche Jérôme Lesueur
- 09h30 ► Logement et règles de scolarité / Vie Etudiante Philippe Ochoa
- 09h40 ► Modules de langues Steve Brown
- 09h50 ► Programme Orientation Professionnelle Gilles Jeannot
- 10h00 ► Sport Anne Nottelet-Tollard
- 10h10 ► Egalité - Diversité Elisabeth Beyls
- 10h20 ► Bibliothèque Marie-Laure Paré
- 10h30 ► Maker Space Yassine Bruneau
- 10h40 ► Pôle Innovation & Design Fabien Eychenne
- 10h50 ► Etudiant Entrepreneuriat Charlotte Engrand
- 11h00 ► Career Center et relations entreprises Sophie Lucas
- 11h10 ► Ponts Alumni Camille Laborie

## Elèves de :

- L'École Polytechnique
- L'École Normale Supérieure,

(Formation Complémentaire Intégrée FCI  
ou entrant en 1<sup>ère</sup> année du cycle master)

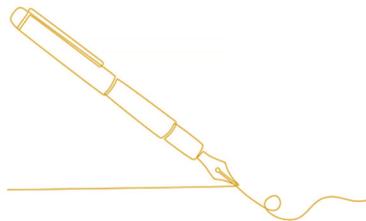


LUNDI 28 Aout	MARDI 29 Aout	MERCREDI 30 Aout	JEUDI 31 Aout	VENDREDI 1er Septembre
<b>8H30</b> Accueil <b>9H00</b> Amphi de rentrée <b>Amphi Caquot *</b>	<b>9H00 - 12H00</b> TOEIC <b>Amphi Caquot</b>	<b>8H30 - 11H45 /</b> <b>13H00 - 16H15</b>  <b>Élèves</b> GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF	<b>8H30 - 11H45 /</b> <b>13H00 - 16H15</b>  <b>Élèves</b> GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF	Week-End d'intégration <b>WEI</b>  <b>OU</b>  Rencontre avec les départements pour contrat de formation
<b>11H30 - 13H30</b> Accueil dans les départements	<b>14H00 - 16H00</b> Réunion Infos langues <b>F103/107/108/201</b> <b>/202</b>	Rencontre avec les départements pour contrat de formation	Rencontre avec les départements pour contrat de formation	Rencontre avec les départements pour contrat de formation



### \* Amphi de rentrée - Caquot :

09h00	▶ Accueil par le Directeur de l'Ecole	Anthony Briant
09h10	▶ Accueil par la Directrice de l'Enseignement	Marie Mathieu-Pruvost
09h20	▶ Présentation de la Recherche	Jérôme Lesueur
09h30	▶ Logement et règles de scolarité / Vie Etudiante	Philippe Ochoa
09h40	▶ Modules de langues	Steve Brown
09h50	▶ Programme Orientation Professionnelle	Gilles Jeannot
10h00	▶ Sport	Anne Nottelet-Tollard
10h10	▶ Egalité - Diversité	Elisabeth Beyls
10h20	▶ Bibliothèque	Marie-Laure Paré
10h30	▶ Maker Space	Yassine Bruneau
10h40	▶ Pôle Innovation & Design	Fabien Eychenne
10h50	▶ Etudiant Entrepreneuriat	Charlotte Engrand
11h00	▶ Career Center et relations entreprises	Sophie Lucas
11h10	▶ Ponts Alumni	Camille Laborie



# Ingénieur Élèves des Ponts, des Eaux et des Forêts »

## IEPEF

LUNDI 28 Aout	MARDI 29 Aout	MERCREDI 30 Aout	JEUDI 31 Aout	VENDREDI 1er Septembre
<p><b>8H30</b> Accueil <b>9H00</b> Amphi de rentrée <b>Amphi Caquot *</b></p>	<p><b>9H00 - 12H00</b> TOEIC <b>Amphi Caquot</b></p> <p><b>14H00 - 16H00</b> Réunion Infos langues <b>F103/107/108/201 /202</b></p>	<p><b>8H30 - 11H45 / 13H00 - 16H15</b></p> <p><b>Élèves</b> GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF</p> <p>Rencontre avec les départements pour contrat de formation</p>	<p><b>8H30 - 11H45 / 13H00 - 16H15</b></p> <p><b>Élèves</b> GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF</p> <p>Rencontre avec les départements pour contrat de formation</p>	Journée d'accueil IEPEF à l'Agro ParisTech
<p><b>11H30 - 13H30</b> Accueil dans les départements</p>				



### \* Amphi de rentrée - Caquot :

09h00	► Accueil par le Directeur de l'Ecole	Anthony Briant
09h10	► Accueil par la Directrice de l'Enseignement	Marie Mathieu-Pruvost
09h20	► Présentation de la Recherche	Jérôme Lesueur
09h30	► Logement et règles de scolarité / Vie Etudiante	Philippe Ochoa
09h40	► Modules de langues	Steve Brown
09h50	► Programme Orientation Professionnelle	Gilles Jeannot
10h00	► Sport	Anne Nottelet-Tollard
10h10	► Egalité - Diversité	Elisabeth Beyls
10h20	► Bibliothèque	Marie-Laure Paré
10h30	► Maker Space	Yassine Bruneau
10h40	► Pôle Innovation & Design	Fabien Eychenne
10h50	► Etudiant Entrepreneuriat	Charlotte Engrand
11h00	► Career Center et relations entreprises	Sophie Lucas
11h10	► Ponts Alumni	Camille Laborie

## Groupe 1 & Groupe 2

# Élèves Internationaux en Formation Diplômante (EFD)

## Double Diplôme entrant en 2<sup>ème</sup> année de formation d'ingénieur

## Groupe 3

# Stagiaires Etrangers



Pour connaître votre groupe,  
contactez  
Emmanuel SIMANTOV  
Emmanuel.simantov@enpc.fr

### 1<sup>ère</sup> semaine

LUNDI 21 Aout		MARDI 22 Aout		MERCREDI 23 Aout	JEUDI 24 Aout
		<b>GROUPE 1</b> <b>9H30 - 12H00</b> Section anglais : Accueil et évaluations orales V003/303/306	<b>GROUPE 2</b> <b>9H00 - 13H00</b> Section FLE : Test de positionnement et évaluations orales B202/203/321/327	<b>9H30 - 12H30</b> Atelier d'accompagnement dans les démarches administratives V404	<b>9H30 - 12H30</b> Atelier d'accompagnement dans les démarches administratives V404
	<b>11H00 - 12H00</b> Visite de l'école (3 groupes séparés)				
<b>GROUPE 1</b> <b>13H30 - 17H30</b> Section FLE : Test de positionnement et évaluations orales B202/203/321/327	<b>GROUPE 3</b> <b>13H30 - 16H00</b> Section anglais : Test de positionnement et évaluations orales V003/303/306	<b>GROUPE 3</b> <b>14H00-18H00</b> Section FLE : Test de positionnement et évaluations orales B202/203/321/327	<b>GROUPE 2</b> <b>14H00 - 17H00</b> Section anglais : Test de positionnement et évaluations orales V003/303/306	<b>14h00 - 15H00</b> Le Sport à l'ENPC V404	<b>14H00- 15H00</b> Les Systèmes d'Information V404
				<b>16h00 - 17h30</b> Quelques règles de fonctionnement de l'Ecole V404	<b>15H30 -17H30</b> Le Pôle Egalité V404
			<b>18H00</b> Accueil école Grande Ruche	<b>18H00</b> Rencontre avec quelques élèves internationaux de l'Ecole Grande Ruche	<b>18H00</b> Programme de parrainage Ponts Alumni Amphi Cauchy

## 2<sup>ème</sup> semaine :

LUNDI 28 Aout	MARDI 29 Aout	MERCREDI 30 Aout	JEUDI 31 Aout	VENDREDI 1er Septembre
<b>8H30 - 11H30</b> Accueil puis Amphi de rentrée <b>Amphi Caquot *</b>	<b>9H00 - 12H00</b> <b>TOEIC</b> (uniquement pour les EFD) - <b>Amphi Caquot</b>	<b>8H30 - 12H00</b> ACT'Théâtre 1ère Partie   <b>Amphi Caquot</b>	<b>8H45 - 9H00</b> Santé, Prévention <b>Amphi Caquot</b>	
<b>11H30 - 13H30</b> Accueil dans les départements	<b>13H30 - 18H00</b> <b>SPEIF</b> (Séminaire de Préparation aux Etudes d'Ingénieur en Français) <b>P202/303/314</b>	<b>14H00 -</b> <b>16H30</b> ACT'Théâtre 2ème Partie  <b>Amphi Caquot</b>	<b>13H00 -</b> <b>17H15</b> <b>SPEIF</b> (Séminaire de Préparation aux Etudes d'Ingénieur en Français) <b>P202/303/314</b>	<b>14H00 -</b> <b>15H15</b> La Recherche à l'Ecole des Ponts <b>Amphi Caquot</b>
<b>14H00 - 18H30</b> <b>SPEIF</b> (Séminaire de Préparation aux Etudes d'Ingénieur en Français) <b>P202/303/314</b>	<b>18H00 - 19H30</b> Présentations BDE & BDS, WEI par les Zorgs, Associations d'élèves, Dévelop'Ponts <b>Amphi Caquot</b>		<b>15H30 -</b> <b>16H45</b> Fonctionne ment des résidences <b>Amphi Caquot</b>	<b>9H00 -</b> <b>18H00</b> <b>SPEIF</b> (Séminaire de Préparation aux Etudes d'Ingénieur en Français) <b>V303/306/404</b>
			<b>16H30 - 18H30</b> Réunion Infos langues <b>F102/103/107</b>	<b>18H00 -</b> <b>19H00</b> BDA/Ponth é/ Trium/PEP <b>Amphi Caquot</b>

\* RESPECT D'AUTRUI - VIE FESTIVE - VIE ETUDIANTE - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES

\* LES ADDICTIONS

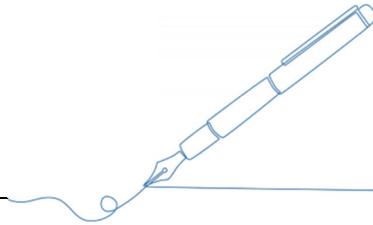
\* HARCELEMENT



### \* Amphi de rentrée - Caquot :

09h00	► Accueil par le Directeur de l'Ecole	Anthony Briant
09h10	► Accueil par la Directrice de l'Enseignement	Marie Mathieu-Pruvost
09h20	► Présentation de la Recherche	Jérôme Lesueur
09h30	► Logement et règles de scolarité / Vie Etudiante	Philippe Ochoa
09h40	► Modules de langues	Steve Brown
09h50	► Programme Orientation Professionnelle	Gilles Jeannot
10h00	► Sport	Anne Nottelet-Tollard
10h10	► Egalité - Diversité	Elisabeth Beyls
10h20	► Bibliothèque	Marie-Laure Paré
10h30	► Maker Space	Yassine Bruneau
10h40	► Pôle Innovation & Design	Fabien Eychenne
10h50	► Etudiant Entrepreneuriat	Charlotte Engrand
11h00	► Career Center et relations entreprises	Sophie Lucas
11h10	► Ponts Alumni	Camille Laborie

# Élèves de : L'EAVT / HEC ou Officiers

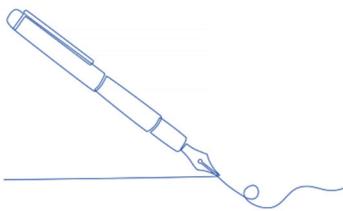


LUNDI 28 Aout	MARDI 29 Aout	MERCREDI 30 Aout	JEUDI 31 Aout	VENDREDI 1er Septembre
<b>8H30</b> Accueil <b>9H00</b> Amphi de rentrée <b>Amphi Caquot *</b>	<b>9H00 - 12H00</b> TOEIC <b>Amphi Caquot</b>	<b>8H30 - 11H45 /</b> <b>13H00 - 16H15</b>  <b>Élèves</b> GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF	<b>8H30 - 11H45 /</b> <b>13H00 - 16H15</b>  <b>Élèves</b> GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF	Week-End d'intégration <b>WEI</b>  <b>OU</b>  Rencontre avec les départements pour contrat de formation
<b>11H30 - 13H30</b> Accueil dans les départements	<b>14H00 - 16H00</b> Réunion Infos langues <b>F103/107/108/201</b> <b>/202</b>	Rencontre avec les départements pour contrat de formation	Rencontre avec les départements pour contrat de formation	Rencontre avec les départements pour contrat de formation



## \* Amphi de rentrée - Caquot :

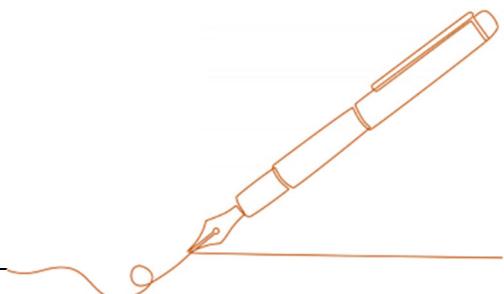
09h00	► Accueil par le Directeur de l'Ecole	Anthony Briant
09h10	► Accueil par la Directrice de l'Enseignement	Marie Mathieu-Pruvost
09h20	► Présentation de la Recherche	Jérôme Lesueur
09h30	► Logement et règles de scolarité / Vie Etudiante	Philippe Ochoa
09h40	► Modules de langues	Steve Brown
09h50	► Programme Orientation Professionnelle	Gilles Jeannot
10h00	► Sport	Anne Nottelet-Tollard
10h10	► Egalité - Diversité	Elisabeth Beyls
10h20	► Bibliothèque	Marie-Laure Paré
10h30	► Maker Space	Yassine Bruneau
10h40	► Pôle Innovation & Design	Fabien Eychenne
10h50	► Etudiant Entrepreneuriat	Charlotte Engrand
11h00	► Career Center et relations entreprises	Sophie Lucas
11h10	► Ponts Alumni	Camille Laborie



## Élèves Stagiaires Issus d'Établissements Supérieurs Français

LUNDI 28 Aout	MARDI 29 Aout	MERCREDI 30 Aout	JEUDI 31 Aout	VENDREDI 1er Septembre
<b>11H30 - 13H30</b> Accueil dans les départements				<b>9h30 - 12h00</b> <b>13h30 - 17h00</b> Rencontre dans certains départements pour contrat de formation

## Élèves en 3<sup>ème</sup> année de formation d'Ingénieur (2<sup>ème</sup> année du cycle master)



LUNDI 28 Aout	MARDI 29 Aout	MERCREDI 30 Aout	JEUDI 31 Aout	VENDREDI 1er Septembre
	<b>09H30 - 12H45 / 14H00 - 18h00</b> REX Départements GI/GMM/SEGF/ SEMAINE RETOUR D'EXPERIENCE pour les élèves ayant fait un STAGE LONG V303/306/327/335	<b>09H30 - 12H45 / 14H00 - 18h00</b> REX Départements GI/GMM/SEGF/V SEMAINE RETOUR D'EXPERIENCE pour les élèves ayant fait un STAGE LONG V303/306327/335	Signature des contrats de formation dans les départements	<b>09H30 - 12H45 / 14H00 - 18h00</b> REX Départements GI/GMM/SEGF/ SEMAINE RETOUR D'EXPERIENCE pour les élèves ayant fait un STAGE LONG V303/306327/335



# CALENDRIER ANNUEL 2023/2024

## CYCLE MASTER - RENTRÉE SCOLAIRE

CALENDRIER ANNUEL 2023/2024																																																																																																																							
CYCLE MASTER - RENTRÉE SCOLAIRE																																																																																																																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>LUNDI</th><th>MARDI</th><th>MERCREDI</th><th>JEUDI</th><th>VENDREDI</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>21/08/2023 ACCUEIL DES EFD PAR LA DRIPE</td><td>22/08/2023 ACCUEIL DES EFD PAR LA DRIPE</td><td>23/08/2023</td><td>24/08/2023</td><td>25/08/2023</td></tr> <tr> <td>28/08/2023 RENTRÉE 2A</td><td>29/08/2023 RENTRÉE 3A - 1A + TOEIC EFD-AST + REX (GI-GMM-SEGF-VET)</td><td>30/08/2023 REX (GI-GMM-SEGF-VET)</td><td>31/08/2023</td><td>01/09/2023 WEI (Week-end d'Intégration) REX (GI-GMM-SEGF-VET)</td></tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">*SPEIF - SÉMINAIRE DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES D'INGÉNIEUR EN FRANÇAIS (EFD) 28/08 au 01/09</td></tr> <tr> <td>04/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE / REX (GCC-IMI)</td><td>05/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE</td><td>06/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE</td><td>07/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE / REX (GCC-IMI)</td><td>08/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE / REX (GCC-IMI)</td></tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">*SPEIF - SÉMINAIRE DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES D'INGÉNIEUR EN FRANÇAIS (EFD) 04/09 au 08/09</td></tr> <tr> <td>11/09/2023</td><td>12/09/2023</td><td>13/09/2023</td><td>14/09/2023</td><td>15/09/2023</td></tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">GESTION ENTREPRISE 2A / SEMAINE OUVERTURE 3A</td></tr> <tr> <td>18/09/2023</td><td>19/09/2023</td><td>20/09/2023</td><td>21/09/2023</td><td>22/09/2023</td></tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">VOYAGE DE DEPARTEMENT / SEMAINE OUVERTURE 3A</td></tr> </tbody> </table>					LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	21/08/2023 ACCUEIL DES EFD PAR LA DRIPE	22/08/2023 ACCUEIL DES EFD PAR LA DRIPE	23/08/2023	24/08/2023	25/08/2023	28/08/2023 RENTRÉE 2A	29/08/2023 RENTRÉE 3A - 1A + TOEIC EFD-AST + REX (GI-GMM-SEGF-VET)	30/08/2023 REX (GI-GMM-SEGF-VET)	31/08/2023	01/09/2023 WEI (Week-end d'Intégration) REX (GI-GMM-SEGF-VET)	*SPEIF - SÉMINAIRE DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES D'INGÉNIEUR EN FRANÇAIS (EFD) 28/08 au 01/09					04/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE / REX (GCC-IMI)	05/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE	06/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE	07/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE / REX (GCC-IMI)	08/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE / REX (GCC-IMI)	*SPEIF - SÉMINAIRE DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES D'INGÉNIEUR EN FRANÇAIS (EFD) 04/09 au 08/09					11/09/2023	12/09/2023	13/09/2023	14/09/2023	15/09/2023	GESTION ENTREPRISE 2A / SEMAINE OUVERTURE 3A					18/09/2023	19/09/2023	20/09/2023	21/09/2023	22/09/2023	VOYAGE DE DEPARTEMENT / SEMAINE OUVERTURE 3A																																																																					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI																																																																																																																			
21/08/2023 ACCUEIL DES EFD PAR LA DRIPE	22/08/2023 ACCUEIL DES EFD PAR LA DRIPE	23/08/2023	24/08/2023	25/08/2023																																																																																																																			
28/08/2023 RENTRÉE 2A	29/08/2023 RENTRÉE 3A - 1A + TOEIC EFD-AST + REX (GI-GMM-SEGF-VET)	30/08/2023 REX (GI-GMM-SEGF-VET)	31/08/2023	01/09/2023 WEI (Week-end d'Intégration) REX (GI-GMM-SEGF-VET)																																																																																																																			
*SPEIF - SÉMINAIRE DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES D'INGÉNIEUR EN FRANÇAIS (EFD) 28/08 au 01/09																																																																																																																							
04/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE / REX (GCC-IMI)	05/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE	06/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE	07/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE / REX (GCC-IMI)	08/09/2023 SEMAINE D'OUVERTURE / REX (GCC-IMI)																																																																																																																			
*SPEIF - SÉMINAIRE DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES D'INGÉNIEUR EN FRANÇAIS (EFD) 04/09 au 08/09																																																																																																																							
11/09/2023	12/09/2023	13/09/2023	14/09/2023	15/09/2023																																																																																																																			
GESTION ENTREPRISE 2A / SEMAINE OUVERTURE 3A																																																																																																																							
18/09/2023	19/09/2023	20/09/2023	21/09/2023	22/09/2023																																																																																																																			
VOYAGE DE DEPARTEMENT / SEMAINE OUVERTURE 3A																																																																																																																							
1er SEMESTRE																																																																																																																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>LUNDI</th><th>MARDI</th><th>MERCREDI</th><th>JEUDI</th><th>VENDREDI</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25/09/2023</td><td>26/09/2023</td><td>27/09/2023</td><td>28/09/2023</td><td>29/09/2023</td></tr> <tr> <td>02/10/2023</td><td>03/10/2023</td><td>04/10/2023</td><td>05/10/2023</td><td>06/10/2023</td></tr> <tr> <td>09/10/2023</td><td>10/10/2023</td><td>11/10/2023</td><td>12/10/2023</td><td>13/10/2023</td></tr> <tr> <td>16/10/2023</td><td>17/10/2023</td><td>18/10/2023 Forum Trium</td><td>19/10/2023 Tournoi des Grandes Ecoles (coupe des X 2023)</td><td>20/10/2023</td></tr> <tr> <td>23/10/2023</td><td>24/10/2023</td><td>25/10/2023</td><td>26/10/2023 JOURNÉE PEDAGOGIQUE</td><td>27/10/2023</td></tr> <tr> <td>30/10/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT</td><td>31/10/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT</td><td>01/11/2023 TOUSSAINT</td><td>02/11/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT</td><td>03/11/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT</td></tr> <tr> <td>06/11/2023</td><td>07/11/2023</td><td>08/11/2023</td><td>09/11/2023</td><td>10/11/2023</td></tr> <tr> <td>13/11/2023</td><td>14/11/2023</td><td>15/11/2023</td><td>16/11/2023</td><td>17/11/2023</td></tr> <tr> <td>20/11/2023</td><td>21/11/2023</td><td>22/11/2023</td><td>23/11/2023</td><td>24/11/2023</td></tr> <tr> <td>SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*</td><td>SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*</td></tr> <tr> <td>27/11/2023</td><td>28/11/2023</td><td>29/11/2023</td><td>30/11/2023</td><td>01/12/2023</td></tr> <tr> <td>04/12/2023</td><td>05/12/2023</td><td>06/12/2023</td><td>07/12/2023 Nuit pour entreprendre</td><td>08/12/2023 JOURNÉE PEDAGOGIQUE</td></tr> <tr> <td>11/12/2023 JOURNÉE PEDAGOGIQUE TCF pour les 3A / GESTION ENT / TOEIC</td><td>12/12/2023 Campagne BDA</td><td>13/12/2023 Campagne BDA</td><td>14/12/2023 Campagne BDS</td><td>15/12/2023 Campagne BDS</td></tr> <tr> <td>18/12/2023 VACANCES DE NOËL</td><td>19/12/2023 VACANCES DE NOËL</td><td>20/12/2023 Campagne BDE</td><td>21/12/2023</td><td>22/12/2023</td></tr> <tr> <td>25/12/2023 VACANCES DE NOËL</td><td>26/12/2023 VACANCES DE NOËL</td><td>27/12/2023 VACANCES DE NOËL</td><td>28/12/2023 VACANCES DE NOËL</td><td>29/12/2023 VACANCES DE NOËL</td></tr> <tr> <td>01/01/2024 VACANCES DE NOËL</td><td>02/01/2024 VACANCES DE NOËL</td><td>03/01/2024 VACANCES DE NOËL</td><td>04/01/2024 VACANCES DE NOËL</td><td>05/01/2024 VACANCES DE NOËL</td></tr> <tr> <td>08/01/2024</td><td>09/01/2024</td><td>10/01/2024</td><td>11/01/2024</td><td>12/01/2024</td></tr> <tr> <td>15/01/2024</td><td>16/01/2024</td><td>17/01/2024 AOP2</td><td>18/01/2024</td><td>19/01/2024</td></tr> <tr> <td>22/01/2024</td><td>23/01/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE</td><td>24/01/2024</td><td>25/01/2024</td><td>26/01/2024</td></tr> <tr> <td>29/01/2024 JOURNÉE DE REVISION ELEVE + Cours DLC</td><td>30/01/2024</td><td>31/01/2024</td><td>01/02/2024</td><td>02/02/2024 WEEK-END SKI</td></tr> <tr> <td>13</td><td>13</td><td>13</td><td>13</td><td>13</td></tr> </tbody> </table>					LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	25/09/2023	26/09/2023	27/09/2023	28/09/2023	29/09/2023	02/10/2023	03/10/2023	04/10/2023	05/10/2023	06/10/2023	09/10/2023	10/10/2023	11/10/2023	12/10/2023	13/10/2023	16/10/2023	17/10/2023	18/10/2023 Forum Trium	19/10/2023 Tournoi des Grandes Ecoles (coupe des X 2023)	20/10/2023	23/10/2023	24/10/2023	25/10/2023	26/10/2023 JOURNÉE PEDAGOGIQUE	27/10/2023	30/10/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT	31/10/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT	01/11/2023 TOUSSAINT	02/11/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT	03/11/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT	06/11/2023	07/11/2023	08/11/2023	09/11/2023	10/11/2023	13/11/2023	14/11/2023	15/11/2023	16/11/2023	17/11/2023	20/11/2023	21/11/2023	22/11/2023	23/11/2023	24/11/2023	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	27/11/2023	28/11/2023	29/11/2023	30/11/2023	01/12/2023	04/12/2023	05/12/2023	06/12/2023	07/12/2023 Nuit pour entreprendre	08/12/2023 JOURNÉE PEDAGOGIQUE	11/12/2023 JOURNÉE PEDAGOGIQUE TCF pour les 3A / GESTION ENT / TOEIC	12/12/2023 Campagne BDA	13/12/2023 Campagne BDA	14/12/2023 Campagne BDS	15/12/2023 Campagne BDS	18/12/2023 VACANCES DE NOËL	19/12/2023 VACANCES DE NOËL	20/12/2023 Campagne BDE	21/12/2023	22/12/2023	25/12/2023 VACANCES DE NOËL	26/12/2023 VACANCES DE NOËL	27/12/2023 VACANCES DE NOËL	28/12/2023 VACANCES DE NOËL	29/12/2023 VACANCES DE NOËL	01/01/2024 VACANCES DE NOËL	02/01/2024 VACANCES DE NOËL	03/01/2024 VACANCES DE NOËL	04/01/2024 VACANCES DE NOËL	05/01/2024 VACANCES DE NOËL	08/01/2024	09/01/2024	10/01/2024	11/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	16/01/2024	17/01/2024 AOP2	18/01/2024	19/01/2024	22/01/2024	23/01/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE	24/01/2024	25/01/2024	26/01/2024	29/01/2024 JOURNÉE DE REVISION ELEVE + Cours DLC	30/01/2024	31/01/2024	01/02/2024	02/02/2024 WEEK-END SKI	13	13	13	13	13					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI																																																																																																																			
25/09/2023	26/09/2023	27/09/2023	28/09/2023	29/09/2023																																																																																																																			
02/10/2023	03/10/2023	04/10/2023	05/10/2023	06/10/2023																																																																																																																			
09/10/2023	10/10/2023	11/10/2023	12/10/2023	13/10/2023																																																																																																																			
16/10/2023	17/10/2023	18/10/2023 Forum Trium	19/10/2023 Tournoi des Grandes Ecoles (coupe des X 2023)	20/10/2023																																																																																																																			
23/10/2023	24/10/2023	25/10/2023	26/10/2023 JOURNÉE PEDAGOGIQUE	27/10/2023																																																																																																																			
30/10/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT	31/10/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT	01/11/2023 TOUSSAINT	02/11/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT	03/11/2023 VACANCES DE LA TOUSSAINT																																																																																																																			
06/11/2023	07/11/2023	08/11/2023	09/11/2023	10/11/2023																																																																																																																			
13/11/2023	14/11/2023	15/11/2023	16/11/2023	17/11/2023																																																																																																																			
20/11/2023	21/11/2023	22/11/2023	23/11/2023	24/11/2023																																																																																																																			
SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*																																																																																																																			
27/11/2023	28/11/2023	29/11/2023	30/11/2023	01/12/2023																																																																																																																			
04/12/2023	05/12/2023	06/12/2023	07/12/2023 Nuit pour entreprendre	08/12/2023 JOURNÉE PEDAGOGIQUE																																																																																																																			
11/12/2023 JOURNÉE PEDAGOGIQUE TCF pour les 3A / GESTION ENT / TOEIC	12/12/2023 Campagne BDA	13/12/2023 Campagne BDA	14/12/2023 Campagne BDS	15/12/2023 Campagne BDS																																																																																																																			
18/12/2023 VACANCES DE NOËL	19/12/2023 VACANCES DE NOËL	20/12/2023 Campagne BDE	21/12/2023	22/12/2023																																																																																																																			
25/12/2023 VACANCES DE NOËL	26/12/2023 VACANCES DE NOËL	27/12/2023 VACANCES DE NOËL	28/12/2023 VACANCES DE NOËL	29/12/2023 VACANCES DE NOËL																																																																																																																			
01/01/2024 VACANCES DE NOËL	02/01/2024 VACANCES DE NOËL	03/01/2024 VACANCES DE NOËL	04/01/2024 VACANCES DE NOËL	05/01/2024 VACANCES DE NOËL																																																																																																																			
08/01/2024	09/01/2024	10/01/2024	11/01/2024	12/01/2024																																																																																																																			
15/01/2024	16/01/2024	17/01/2024 AOP2	18/01/2024	19/01/2024																																																																																																																			
22/01/2024	23/01/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE	24/01/2024	25/01/2024	26/01/2024																																																																																																																			
29/01/2024 JOURNÉE DE REVISION ELEVE + Cours DLC	30/01/2024	31/01/2024	01/02/2024	02/02/2024 WEEK-END SKI																																																																																																																			
13	13	13	13	13																																																																																																																			
2ème SEMESTRE																																																																																																																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>LUNDI</th><th>MARDI</th><th>MERCREDI</th><th>JEUDI</th><th>VENDREDI</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>05/02/2024</td><td>06/02/2024</td><td>07/02/2024</td><td>08/02/2024</td><td>09/02/2024</td></tr> <tr> <td>SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes</td><td>SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes</td><td>SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes</td><td>Focus métiers "Visite d'entreprises"</td><td>SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes</td></tr> <tr> <td>12/02/2024</td><td>13/02/2024</td><td>14/02/2024</td><td>15/02/2024</td><td>16/02/2024</td></tr> <tr> <td>SEMAINE D'OUVERTURE</td><td>SEMAINE D'OUVERTURE</td><td>SEMAINE D'OUVERTURE</td><td>SEMAINE D'OUVERTURE</td><td>SEMAINE D'OUVERTURE</td></tr> <tr> <td>19/02/2024 VACANCES D'HIVER</td><td>20/02/2024 VACANCES D'HIVER</td><td>21/02/2024 VACANCES D'HIVER</td><td>22/02/2024 VACANCES D'HIVER</td><td>23/02/2024 VACANCES D'HIVER</td></tr> <tr> <td>26/02/2024</td><td>27/02/2024</td><td>28/02/2024</td><td>29/02/2024</td><td>01/03/2024</td></tr> <tr> <td>04/03/2024</td><td>05/03/2024 focus métiers "Coaching Day"</td><td>06/03/2024</td><td>07/03/2024</td><td>08/03/2024</td></tr> <tr> <td>11/03/2024</td><td>12/03/2024</td><td>13/03/2024</td><td>14/03/2024</td><td>15/03/2024</td></tr> <tr> <td>18/03/2024</td><td>19/03/2024</td><td>20/03/2024</td><td>21/03/2024</td><td>22/03/2024</td></tr> <tr> <td>25/03/2024</td><td>26/03/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE TOEIC GCC</td><td>27/03/2024</td><td>28/03/2024</td><td>29/03/2024</td></tr> <tr> <td>01/04/2024 Lundi de Pâques</td><td>02/04/2024</td><td>03/04/2024</td><td>04/04/2024</td><td>05/04/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE TOEIC VET - ACCESSIBILITÉ GCC</td></tr> <tr> <td>08/04/2024</td><td>09/04/2024</td><td>10/04/2024</td><td>11/04/2024</td><td>12/04/2024</td></tr> <tr> <td>15/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS</td><td>16/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS</td><td>17/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS</td><td>18/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS</td><td>19/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS</td></tr> <tr> <td>22/04/2024</td><td>23/04/2024</td><td>24/04/2024</td><td>25/04/2024</td><td>26/04/2024</td></tr> <tr> <td>29/04/2024</td><td>30/04/2024</td><td>01/05/2024 FÊTE DU TRAVAIL</td><td>02/05/2024</td><td>03/05/2024</td></tr> <tr> <td>06/05/2024</td><td>07/05/2024</td><td>08/05/2024 Victoire 1945</td><td>09/05/2024 Ascension</td><td>10/05/2024 Pont de l'Ascension</td></tr> <tr> <td>13/05/2024</td><td>14/05/2024</td><td>15/05/2024</td><td>16/05/2024</td><td>17/05/2024</td></tr> <tr> <td>20/05/2024 Lundi de Pentecôte</td><td>21/05/2024</td><td>22/05/2024</td><td>23/05/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE + TOEIC RATRAPPAGE</td><td>24/05/2024</td></tr> <tr> <td>27/05/2024</td><td>28/05/2024</td><td>29/05/2024</td><td>30/05/2024</td><td>31/05/2024</td></tr> <tr> <td>03/06/2024</td><td>04/06/2024</td><td>05/06/2024</td><td>06/06/2024</td><td>07/06/2024</td></tr> <tr> <td>10/06/2024</td><td>11/06/2024</td><td>12/06/2024</td><td>13/06/2024</td><td>14/06/2024</td></tr> <tr> <td>13</td><td>13</td><td>13</td><td>13</td><td>13 - 35 -</td></tr> </tbody> </table>					LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	05/02/2024	06/02/2024	07/02/2024	08/02/2024	09/02/2024	SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes	SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes	SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes	Focus métiers "Visite d'entreprises"	SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes	12/02/2024	13/02/2024	14/02/2024	15/02/2024	16/02/2024	SEMAINE D'OUVERTURE	SEMAINE D'OUVERTURE	SEMAINE D'OUVERTURE	SEMAINE D'OUVERTURE	SEMAINE D'OUVERTURE	19/02/2024 VACANCES D'HIVER	20/02/2024 VACANCES D'HIVER	21/02/2024 VACANCES D'HIVER	22/02/2024 VACANCES D'HIVER	23/02/2024 VACANCES D'HIVER	26/02/2024	27/02/2024	28/02/2024	29/02/2024	01/03/2024	04/03/2024	05/03/2024 focus métiers "Coaching Day"	06/03/2024	07/03/2024	08/03/2024	11/03/2024	12/03/2024	13/03/2024	14/03/2024	15/03/2024	18/03/2024	19/03/2024	20/03/2024	21/03/2024	22/03/2024	25/03/2024	26/03/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE TOEIC GCC	27/03/2024	28/03/2024	29/03/2024	01/04/2024 Lundi de Pâques	02/04/2024	03/04/2024	04/04/2024	05/04/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE TOEIC VET - ACCESSIBILITÉ GCC	08/04/2024	09/04/2024	10/04/2024	11/04/2024	12/04/2024	15/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS	16/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS	17/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS	18/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS	19/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS	22/04/2024	23/04/2024	24/04/2024	25/04/2024	26/04/2024	29/04/2024	30/04/2024	01/05/2024 FÊTE DU TRAVAIL	02/05/2024	03/05/2024	06/05/2024	07/05/2024	08/05/2024 Victoire 1945	09/05/2024 Ascension	10/05/2024 Pont de l'Ascension	13/05/2024	14/05/2024	15/05/2024	16/05/2024	17/05/2024	20/05/2024 Lundi de Pentecôte	21/05/2024	22/05/2024	23/05/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE + TOEIC RATRAPPAGE	24/05/2024	27/05/2024	28/05/2024	29/05/2024	30/05/2024	31/05/2024	03/06/2024	04/06/2024	05/06/2024	06/06/2024	07/06/2024	10/06/2024	11/06/2024	12/06/2024	13/06/2024	14/06/2024	13	13	13	13	13 - 35 -
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI																																																																																																																			
05/02/2024	06/02/2024	07/02/2024	08/02/2024	09/02/2024																																																																																																																			
SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes	SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes	SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes	Focus métiers "Visite d'entreprises"	SEMAINE D'OUVERTURE - Prospective et Incertitudes																																																																																																																			
12/02/2024	13/02/2024	14/02/2024	15/02/2024	16/02/2024																																																																																																																			
SEMAINE D'OUVERTURE	SEMAINE D'OUVERTURE	SEMAINE D'OUVERTURE	SEMAINE D'OUVERTURE	SEMAINE D'OUVERTURE																																																																																																																			
19/02/2024 VACANCES D'HIVER	20/02/2024 VACANCES D'HIVER	21/02/2024 VACANCES D'HIVER	22/02/2024 VACANCES D'HIVER	23/02/2024 VACANCES D'HIVER																																																																																																																			
26/02/2024	27/02/2024	28/02/2024	29/02/2024	01/03/2024																																																																																																																			
04/03/2024	05/03/2024 focus métiers "Coaching Day"	06/03/2024	07/03/2024	08/03/2024																																																																																																																			
11/03/2024	12/03/2024	13/03/2024	14/03/2024	15/03/2024																																																																																																																			
18/03/2024	19/03/2024	20/03/2024	21/03/2024	22/03/2024																																																																																																																			
25/03/2024	26/03/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE TOEIC GCC	27/03/2024	28/03/2024	29/03/2024																																																																																																																			
01/04/2024 Lundi de Pâques	02/04/2024	03/04/2024	04/04/2024	05/04/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE TOEIC VET - ACCESSIBILITÉ GCC																																																																																																																			
08/04/2024	09/04/2024	10/04/2024	11/04/2024	12/04/2024																																																																																																																			
15/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS	16/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS	17/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS	18/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS	19/04/2024 VACANCES DE PRINTEMPS																																																																																																																			
22/04/2024	23/04/2024	24/04/2024	25/04/2024	26/04/2024																																																																																																																			
29/04/2024	30/04/2024	01/05/2024 FÊTE DU TRAVAIL	02/05/2024	03/05/2024																																																																																																																			
06/05/2024	07/05/2024	08/05/2024 Victoire 1945	09/05/2024 Ascension	10/05/2024 Pont de l'Ascension																																																																																																																			
13/05/2024	14/05/2024	15/05/2024	16/05/2024	17/05/2024																																																																																																																			
20/05/2024 Lundi de Pentecôte	21/05/2024	22/05/2024	23/05/2024 JOURNÉE PEDAGOGIQUE + TOEIC RATRAPPAGE	24/05/2024																																																																																																																			
27/05/2024	28/05/2024	29/05/2024	30/05/2024	31/05/2024																																																																																																																			
03/06/2024	04/06/2024	05/06/2024	06/06/2024	07/06/2024																																																																																																																			
10/06/2024	11/06/2024	12/06/2024	13/06/2024	14/06/2024																																																																																																																			
13	13	13	13	13 - 35 -																																																																																																																			

# EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE 2023-2024 - CYCLE MASTER

# 1<sup>er</sup> SEMESTRE

# EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE 2023-2024 - CYCLE MASTER

## 2<sup>e</sup> SEMESTRE

HORAIRES	LUNDI		HORAIRES	MARDI		HORAIRES	MERCREDI		HORAIRES	JEUDI		HORAIRES	VENDREDI																																																																																																																																																																																																																																								
8H30 11H15	GCC	Conception des ouvrages géotechniques (partie théorique) (APGE1)	8H30 11H45	GCC	Dynamique des structures et Dynamique des ouvrages (DYSTR)	8H30 11H15	GCC	Mécanique des structures avancée (MECS2) /	8H30 11H45	GCC	Plasticité et Calcul à la rupture (PLAST)	8H30 11H15	GCC	Conception des structures (partie théorique) (APST1)																																																																																																																																																																																																																																							
	GMM	Smoothed particle hydrodynamics (SPHYD) /		GI	Aléa et Temps Réel dans la Supply Chain (ATRSC)		GMM	Calcul des structures avec Abaqus (ABAQU)		GI	Projet d'innovation pour le Design Thinking (GIP2)		IMI	Optimisation convexe (OPTIM)																																																																																																																																																																																																																																							
	GMM	/ Mécanique et physique du sport (PHYSP)		GMM	Mise en forme des matériaux (MFMAT)		GMM	Projet de département (GMMP2) /		GI	Projets Scientifiques (PJSCI)		GMM	Métaux (CONME)																																																																																																																																																																																																																																							
	GMM	Projet de département (GMMP2)		IMI	Problèmes d'évolution (MATME)		IMI	Calcul stochastique et finance (METMF)		GMM	Aérodynamique et transferts thermiques (AEROD)		GMM	/ Projet de département (GMMP2)																																																																																																																																																																																																																																							
	IMI	Statistique en grande dimension (HISTA)		SEGF	Marchés, institutions et bien commun (Economie publique) (ECOPU)		GI	Industrie électrique et transition énergétique (INDEL) /		GMM	Projet de département (GMMP2)		GMM	Matériaux et structures hétérogènes (MAHET) /																																																																																																																																																																																																																																							
	SEGF	Projet (SEGP2)		VET	Politiques territoriales et finances locales (FILOC)		SEGF	Projet (SEGP2)		IMI	Machine learning (MALAP)		SEGF	Structuration des financements (STFIN)																																																																																																																																																																																																																																							
	VET	Environnement atmosphérique et qualité de l'air (POLU1)		12H30 14H00		12H30 16H00		VET	Les lieux et modes du transport de marchandises (LMTMA)	SEGF	Econométrie et applications (ECONO)	SHS	Epistémologie (EPIST)																																																																																																																																																																																																																																								
	VET	Ville et métropolisation (VIMET)		14H15 15H45		16H30 18H00		VET	Transport et usage des sols en milieu urbain et régional (TAMUR)	VET	Séminaire - Projet de département (VETSD)	SHS	Philosophie politique (PHIPO)																																																																																																																																																																																																																																								
	VET	Exploitation des transports ferroviaires et guidés (TRFER)		18H15 20H15		19H00 22H00		11H30 13H30		12H30 14H00		13H00 22H00		SHS	Initiation à la socio-anthropologie des usages (LCOMM)																																																																																																																																																																																																																																						
	11H30 13H00		14H15 15H45		16H30 18H00		18H15 20H15		19H00 22H00		11H15 13H00		GI	Protection de l'innovation (VALIN)																																																																																																																																																																																																																																							
13H45 16H30	11H30 13H00		14H15 15H45		16H30 18H00		18H15 20H15		19H00 22H00		12h00 14h00		13H00 22H00		14H15 15H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30		18H00 20H30		11H15 13H00		12h00 14h00		13H00 14H00		14H00 16H45		16H00 17H30

## 5

PARCOURS ET OBLIGATIONS  
DE SCOLARITÉ

Tout élève inscrit à l'Ecole  
doit prendre connaissance  
du règlement de scolarité  
consultable sur le site Web de l'Ecole :  
<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=781>

## 5.1 - Obligations de scolarité des élèves en formation d'Ingénieur diplômante



Elèves	CURSUS
Concours commun	Cursus en 3 ans
BCPST	
Admis sur titre Licence 3 ( <i>Mention Bien obligatoire</i> )	
HEC	Cursus en 2 ans
X Civils (2 ans) (Filière structure-architecture ou Filière ingénieur-urbaniste)	
Architectes	
Officiers	
Issus d'universités Internationales	
X Civils (FCI)	Cursus en Formation Complémentaire Intégrée (FCI)
Ecole normale supérieure (ENS)	
Ingénieurs élèves des ponts, des eaux et des forêts (Corps des ponts)	

Dans un objectif de compatibilité et de lisibilité internationale, l'École a adopté la comptabilité en crédits ECTS (European Credit Transfer System).

# CURSUS EN 3 ANS



Le nombre d'ECTS à valider par catégorie de modules pour chaque année de formation est le suivant :

*Il ne s'agit pas de la seule obligation à respecter pour l'obtention du diplôme (reportez-vous au Règlement de scolarité).*

Elèves entrés en 2016				
	Elèves en 1 <sup>re</sup> année	Elèves en 2 <sup>e</sup> année	Elèves en 3 <sup>e</sup> année	TOTAL ECTS REQUIS
Académiques	47,5	48,5 <sup>(*)</sup>	25,5	<b>121,5</b>
Langues	7,5	7,5	4,5	<b>19,5</b>
Sport	2	1	-	<b>3</b>
Stage	3	2,5 <sup>(**)</sup>	-	<b>5,5</b>
Accompagnement et Orientation Professionnelle	-	0,5	-	<b>0,5</b>
PFE <sup>(***)</sup>	-	-	30	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>180</b>

Elèves entrés depuis 2017				
	Elèves en 1 <sup>re</sup> année	Elèves en 2 <sup>e</sup> année	Elèves en 3 <sup>e</sup> année	TOTAL ECTS REQUIS
Académiques	50,5	48,5 <sup>(*)</sup>	25,5	<b>124,5</b>
Langues	7,5	7,5	4,5	<b>19,5</b>
Sport	1	1	-	<b>2</b>
Stage	0,5	2,5 <sup>(**)</sup>	-	<b>3</b>
Accompagnement et Orientation professionnelle	0,5	0,5	-	<b>1</b>
PFE <sup>(***)</sup>	-	-	30	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>180</b>

(\*) Dont 1 module de Sciences Humaines et Sociales

(\*\*) Stage court (12 semaines minimum) ou Stage long (43 semaines minimum)

(\*\*\*) Le Projet de Fin d'Études ne peut être soutenu que si tous les modules sont validés

## MOBILITÉ INTERNATIONALE



Tous les élèves entrés en 1<sup>re</sup> année doivent effectuer au cours de leur scolarité une mobilité internationale d'une durée minimale de **17 semaines de durée cumulée** (imposées par le R&O de la Commission des Titres d'Ingénieurs).



## CURSUS EN 2 ANS

Le nombre d'ECTS à valider par catégorie de modules pour chaque année de formation est le suivant :

*Il ne s'agit pas de la seule obligation à respecter pour l'obtention du diplôme (reportez-vous au Règlement de scolarité).*



Elèves entrés avant 2017			
	Elèves en 2 <sup>e</sup> année	Elèves en 3 <sup>e</sup> année	TOTAL ECTS REQUIS
Académiques	51,5 <sup>(*)</sup>	25,5	<b>77</b>
Langues	7,5	4,5	<b>12</b>
Sport	1	-	<b>1</b>
Stage	-	6 <sup>(**)</sup>	<b>6</b>
PFE <sup>(***)</sup>	-	24	<b>24</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>120</b>

Elèves entrés après 2017			
	Elèves en 2 <sup>e</sup> année	Elèves en 3 <sup>e</sup> année	TOTAL ECTS REQUIS
Académiques	48,5 <sup>(*)</sup>	25,5	<b>74</b>
Langues	7,5	4,5	<b>12</b>
Sport	1	-	<b>1</b>
Stage	2,5 <sup>(**)</sup>	-	<b>2,5</b>
Accompagnement et orientation professionnelle	0,5	-	<b>0,5</b>
PFE <sup>(***)</sup>	-	30	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>120</b>

(\*) Dont 1 module de Sciences Humaines et Sociales

(\*\*) Stage court (12 semaines minimum) ou Stage long (43 semaines minimum)

(\*\*\*) Le Projet de Fin d'Études ne peut être soutenu que si tous les modules sont validés



**Les élèves qui suivent la Filière « Structures et architecture »**  
*sont dispensés du module de sport et du module de Sciences Humaines et Sociales (SHS)*  
*compte-tenu de l'incompatibilité de leur emploi du temps et des cours complémentaires qu'ils doivent suivre.*

## MOBILITÉ INTERNATIONALE

Tous les élèves doivent effectuer au cours de leur scolarité une mobilité internationale d'une durée minimale de **17 semaines de durée cumulée** (imposées par le R&O de la Commission des Titres d'Ingénieurs) :

- Pour les élèves provenant d'établissements Français, cette obligation est à accomplir durant leur cursus, si elle ne l'a pas été dans leur établissement d'origine.
- Pour les élèves provenant d'établissements hors de France, cette mobilité est considérée de fait comme accomplie.

# CURSUS EN FCI

## FORMATION COMPLÉMENTAIRE INTÉGRÉE



Le nombre d'ECTS à valider par catégorie de modules pour chaque année de formation est le suivant :

*Il ne s'agit pas de la seule obligation à respecter pour l'obtention du diplôme (reportez-vous au Règlement de scolarité).*



Elèves entrés depuis 2017	
	<b>TOTAL ECTS REQUIS</b>
Académiques	55,5 <sup>(*)</sup>
Langues	4,5
PFE	30
<b>Total</b>	<b>90</b>

(\*)Sport facultatif : vient en déduction du nombre d'ECTS académiques requis

# 5.2 - Obligations de scolarité des élèves stagiaires

## Formation non diplômante

---

### 5.2.1 - Elèves stagiaires issus d'établissements français

Les élèves accueillis dans le cadre d'accords signés avec des écoles partenaires, sont considérés comme « stagiaires ». Ils ne reçoivent pas le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées mais celui de leur école d'origine.

Deux formats de cursus possibles :

1. Un semestre de cours
2. Deux semestres de cours

Vous devez valider 25,5 ECTS de modules scientifiques et techniques par semestre.

En cas de dispositions fixées par votre école d'origine sur les modules de langue, il vous appartient de porter à la connaissance de l'inspectrice des études de votre département d'enseignement ces obligations. Quel que soit le format de cursus, il est possible de suivre des cours proposés par le Département Langues et Cultures.

### 5.2.2 - Elèves stagiaires accueillis dans le cadre des accords internationaux

#### a) Contrat de formation, crédits ECTS et règles pour la validation de la période d'échange.

Vous devez établir votre contrat de formation avec l'inspectrice des études de votre département au plus tard 15 jours avant le début de chaque semestre de cours.

Si des changements au contrat de formation initial sont effectués à votre arrivée à l'École ou pendant les inscriptions au 2<sup>e</sup> semestre, ils devront être notifiés et validés par l'ENPC et votre université d'origine.

Vous avez l'obligation de vous inscrire à un minimum de 20 ECTS en modules scientifiques et techniques par semestre, dont au moins la moitié parmi les cours offerts par votre département de rattachement.

A la fin de votre période de mobilité, un relevé de notes avec les ECTS obtenus, ainsi qu'une attestation de présence vous seront délivrés.

Vous devez contacter Emmanuel SIMANTOV (emmanuel.simantov@enpc.fr) pour toutes les démarches liées à votre départ et le Pôle administratif (pole-administratif-de@liste.enpc.fr) pour demander votre relevé de notes.

#### b) Obligations linguistiques

Vous devez réaliser un test d'évaluation en français à votre arrivée à l'École et selon vos résultats, suivre le Séminaire de Préparation aux Etudes d'Ingénieur en Français (SPEIF) avant le début des cours. Ceux d'entre vous ayant un niveau de français satisfaisant seront dispensés de ce séminaire.

#### c) Semaines d'ouverture

Si vous êtes dispensés de suivre le séminaire de français, vous avez la possibilité, **sous réserve de places disponibles**, d'effectuer les semaines d'ouverture proposées par votre département de rattachement. Vous devez contacter l'inspectrice des études de ce département qui vous confirmera cette possibilité.

## 5.3 - Votre Contrat de formation

Vous devez contacter l'inspectrice des études de votre département de rattachement une fois que vous avez préparé votre contrat de formation. Ce contrat précise :

- Les modules de tronc commun École,
- Les modules obligatoires de département et de Sciences Humaines et Sociales (SHS),
- Les modules électifs.

Nous vous invitons auparavant à prendre connaissance sur « EDUCNET » des contenus et des valeurs de chaque cours en ECTS et à vous rapprocher des responsables ou Directrices académiques de votre département qui vous aideront à vous orienter dans votre cursus pédagogique.

Ce contrat de formation individualisé vaut inscription des élèves aux divers modules ; son contenu doit respecter les règles de construction



du cursus choisi relatif aux cours de tronc commun et aux règles fixées par le département de rattachement. En formation d'ingénieur, cette inscription devient définitive 15 jours avant le début de chaque semestre de cours. Toute modification ou amendement au contrat de formation ne peut intervenir que sur accord du département et avec de bonnes raisons.

En cas d'abandon d'un cours sans autorisation préalable du département, la note de 0/20 vous sera attribuée.

Vous avez également la possibilité de suivre et valider des modules électifs hors École, notamment au sein des Écoles de ParisTech, jusqu'à 6 ECTS sur l'ensemble de la scolarité. Vous devez au préalable obtenir l'accord du Directeur/trice ou responsable académique du département en transmettant le descriptif du cours envisagé, le créneau et le volume horaire.

Département Génie Civil et Construction - GCC			
Bernard VAUDEVILLE - Président	V315	bernard.vaudeville@enpc.fr	
Matthieu VANDAMME - Adjoint au Président	V123	Matthieu.vandamme@enpc.fr	01.64.15.34.77
Myriam SAADÉ - Responsable académique	V315	myriam.saade@enpc.fr	01.64.15.39.81
Florence BORDE - Inspectrice des études	V321	florence.borde@enpc.fr	01.64.15.39.82
Département Génie Mécanique et Matériaux - GMM			
Karam SAB - Président	V207	karam.sab@enpc.fr	01.64.15.37.20
Paul RAMBACH - Responsable académique	V211	paul.rambach@enpc.fr	01.64.15.39.83
Yushrinah STIEGELMANN - Inspectrice des études	V228	yushrinah.stiegelmann@enpc.fr	01.64.15.39.52
Département Génie Industriel - GI			
Fabrice BONNEAU - Président	V234	fabrice.bonneau@enpc.fr	01.64.15.39.67
Mohamed SAÂD EL HARRAB - Responsable académique	V205	Mohamed-saad.el-harrab@enpc.fr	01.64.15.39.61
Sandrine GUILLELM - Inspectrice des études	V231	sandrine.guillerm@enpc.fr	01.64.15.39.54
Département Ingénierie, Mathématique, Informatique - IMI			
Éric DUCEAU - Président	V233	eric.duceau@enpc.fr	01.64.15.39.51
Sofiane MARTEL - Responsable Académique	V203	sofiane.martel@enpc.fr	01.64.15.39.56
Sandrine GUILLELM - Inspectrice des études	V231	sandrine.guillerm@enpc.fr	01.64.15.39.54
Département Sciences Économiques, Gestion, Finances - SEGF			
Jean-Michel BEACCO - Président	V211	Jean-michel.beacco@enpc.fr	01.64.15.39.59
Pierre BERTRAND - Directeur académique	V206	pierre.bertrand@enpc.fr	01.64.15.39.58
Yushrinah STIEGELMANN - Inspectrice des études	V228	yushrinah.stiegelmann@enpc.fr	01.64.15.39.52
Département Ville, Environnement, Transport - VET			
François-Laurent TOUZAIN - Président	V317	francois-laurent.touzain@enpc.fr	
Cécilia CRUZ - Directrice académique	V317	cecilia.cruz@enpc.fr	01.64.15.39.74
Lucile GINDRE - Inspectrice des études	V319	lucile.gindre@enpc.fr	01.64.15.39.63
Département Sciences Humaines et Sociales - SHS			
Gilles JEANNOT - Président		gilles.jeannot@enpc.fr	01.81.66.85.17
Lucile GINDRE - Inspectrice des études	V319	lucile.gindre@enpc.fr	01.64.15.39.63

## 5.4 - Modules des Départements Langues et Cultures



Le Département Langues et Cultures (DLC) propose une formation linguistique et interculturelle vous préparant à une carrière internationale par l'enseignement d'une dizaine de langues étrangères.

Les cours sont d'une durée d'une heure et demie hebdomadaire pendant 13 semaines. Une ou deux séances sont consacrées au travail en autonomie. Chaque module de 19,5 heures (13 fois 1,5 heures) équivaut à 1,5 ECTS, un module de trois heures hebdomadaires à 3 ECTS.

Pour obtenir le diplôme d'ingénieur, vous devez satisfaire aux obligations suivantes :

- L'École des Ponts a décidé d'adopter le **TOEIC** (Test of English for International Communication) comme certification externe du niveau d'anglais et de rendre obligatoire le score de **785** points lors de cet examen pour l'obtention du diplôme. Tout autre examen international qui atteste du même niveau (Cambridge, TOEFL, IELTS) est accepté comme équivalent.
- En dehors de **l'anglais qui est obligatoire**, vous devez également suivre et valider des cours d'une autre langue étrangère. Les langues proposées par le DLC sont l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le portugais, le russe et le français langue étrangère, obligatoire pour les élèves internationaux non francophones. Il est possible, dans certaines conditions, d'étudier d'autres langues en dehors de l'École. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous renseigner auprès du département (Aile Belgrand 2<sup>e</sup> étage, bureau B223).

### Pour les élèves issus de la 1<sup>re</sup> année :

Vous devez valider 13 modules de langues pendant votre scolarité (6 en anglais et 6 en autres langues, le 13<sup>e</sup> pouvant être un module d'anglais ou un module en autres langues). Ces 13 cours correspondent à **19,5 ECTS** répartis de la façon suivante :

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	Total
1 <sup>re</sup> année	4,5	3	7,5
2 <sup>e</sup> année	4,5	3	7,5
3 <sup>e</sup> année	4,5		4,5

Les élèves qui suivront leurs études en 3<sup>ème</sup> année à l'étranger dans le cadre d'un accord de double diplôme n'ont à valider au total que 15 ECTS (au lieu de 19,5 ECTS).

### Pour les élèves entrant en 2<sup>e</sup> année :

Vous devez valider 8 modules de langue pendant votre scolarité (4 en anglais et 4 dans une ou plusieurs autres langues). Ces 8 cours correspondent à 12 ECTS répartis de la façon suivante :

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	Total
2 <sup>e</sup> année	4,5	3	7,5
3 <sup>e</sup> année	4,5		4,5

Les élèves ayant un niveau faible en anglais doivent augmenter le nombre de modules d'anglais, le nombre total de modules à valider restant inchangé. **La répartition des modules entre les langues n'est modifiable que sur demande d'une dérogation auprès du président du Département Langues et Cultures (bureau B 222).**

Afin de vous permettre de vous inscrire dans les cours de langues qui correspondent à vos besoins et à vos envies d'apprentissage, le DLC vous propose des réunions d'information (cf. planning de rentrée). Les enseignants seront à votre disposition pour vous aider à choisir vos cours de langues. Les inscriptions définitives se feront en ligne **du 6 septembre à 20h au 11 septembre 2023 à 9h.**

#### **Conditions générales de validation des cours de langues :**

La présence aux cours est obligatoire. Le nombre maximal d'absences autorisées est d'une absence. En cas d'abandon d'un cours de langue sans désinscription auprès de l'enseignant et de l'assistante du DLC, Diarietou Coulibaly (Bureau B223), la note 0/20 sera attribuée.

Il existe d'autres façons de valider des ECTS langues :

- Présenter votre rapport de stage long dans la langue de travail du pays d'accueil ou en anglais (1,5 ECTS).
- Effectuer un module autodirigé sur un projet personnel, sous réserve de son agrément par un enseignant du DLC. Cette possibilité est néanmoins exceptionnelle et ne peut excéder un module par élève sur toute la scolarité.
- Suivre un module « Apprentissage d'une langue en tandem », en S2 ou S4. (N.B. : Il faut suivre impérativement une séance d'information sur les modalités de ce module et s'inscrire ensuite auprès du président du DLC, bureau B222).

**Les élèves ont la possibilité de valider plus d'ECTS en langues qu'exigés par année.**

**Ces ECTS validés en avance seront capitalisés sur le nombre total d'ECTS (19,5) à valider pendant toute la scolarité.**



<b>Département Langues et Cultures</b>			
Steve BROWN - Président	B222	steve.brown@enpc.fr	01.64.15.39.29
Mariluz DI TILLIO-LACRUZ - Adjointe	B225	m.di-tillio-lacruz@enpc.fr	01.64.15.39.19
Amokrane KADDOUR - Adjoint	B226	amokrane.kaddour@enpc.fr	01.64.15.39.32
Diarietou COULIBALY - Assistante	B223	diarietou.coulibaly@enpc.fr	01.64.15.39.20

## 5.5 - L'Accompagnement Professionnel : Préparer le stage de deuxième année du cursus ingénieur

Le département de Sciences Humaines et Sociales (SHS) propose un module qui a pour objectif d'anticiper le stage de seconde année. Ce module comprend à titre obligatoire un atelier de préparation du stage de deuxième année d'une demi-journée au premier semestre, crédités de 0.5 ECTS. En outre à titre facultatif, lors du premier semestre sont proposés des ateliers pratiques de préparation d'un CV et de lettres de motivation.

## 5.6 - Module de sport

### Inscriptions :

Vous devez faire **un choix parmi 16 activités sportives (à confirmer à la rentrée)**.

Attention, le nombre de places est limité dans certaines activités.

Début septembre, vous recevrez un mail de Véronique Ostrowski, inspectrice des études de 1<sup>re</sup> année, vous invitant à suivre une procédure d'inscription en ligne. Vous devrez en vérifier la fonctionnalité. La date et une heure d'ouverture des inscriptions vous seront communiquées ultérieurement. Une place pourra être pré réservée si vous êtes responsables d'activités, capitaines, conducteurs de vans, membres du Bureau des sports.



### **Avant de commencer le module :**

Tous les étudiants doivent obligatoirement transmettre par mail à l'inspectrice des études de 1<sup>er</sup> année, Véronique Ostrowski le questionnaire de santé QS-SPORT

et fournir l'attestation de santé (envoyés par mail en septembre).  
Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire, à l'exception des étudiants choisissant rugby en module ou en compétition.

Les étudiants déjà inscrits à l'ENPC en 2022/2023 doivent également remplir le QS-SPORT



### Conditions de validation :

- Le sport valide 1 ECTS en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année.
- Vous devez **participer à 10 séances par semestre et/ou 20 séances dans l'année dans le sport choisi entre le lundi 25 septembre 2023 et le vendredi 13 juin 2024**. Le cumul des séances sur les deux semestres est possible.
- Toute absence doit être justifiée par un certificat médical, 1 à remettre à votre enseignant et 1 à l'inspectrice des études de 1<sup>re</sup> année.
- **Vous devez avoir une note égale ou supérieure à 10/20.**
- La note est attribuée par l'enseignant responsable de l'activité. Elle est attribuée en fonction de l'intégration au collectif, de l'implication, du travail, des progrès et apprentissages dans les cours et de l'engagement dans les compétitions universitaires. L'évaluation se fait sur la base d'un contrôle continu, même si des épreuves ponctuelles sont organisées dans certains sports.

En cas de dispense de longue durée, qui vous empêcherait de valider vos 20 séances, (quelle qu'en soit la cause), vous devez impérativement rencontrer, le plus rapidement possible, la responsable du module de sport, Anne Nottelet-Tollard, bureau P201, tél. 01.64.15.39.78, [anne.nottelet-tollard@enpc.fr](mailto:anne.nottelet-tollard@enpc.fr) pour étudier avec elle la manière de valider votre module. Le plus souvent, des séances de musculation ou de natation sont proposées pour maintenir au maximum l'activité sportive. En cas d'inaptitude totale à la pratique sportive, il est demandé de rédiger un mémoire dans le domaine sportif ou de réaliser un projet sportif pour l'École.

**Les changements d'activités ne peuvent intervenir, qu'à titre exceptionnel, et avec l'accord de la responsable du module de sport.** Votre demande devra lui être adressée par courriel et être justifiée. La note 0 vous sera attribuée en cas d'abandon de cours ou d'un changement d'activité sans autorisation préalable.



Modules de Sports			
Responsable : Anne Nottelet-Tollard	P201	<a href="mailto:servicedessports@enpc.fr">servicedessports@enpc.fr</a>	01.64.15.39.78
Inspectrice : Véronique Ostrowski	V229	<a href="mailto:veronique.ostrowski@enpc.fr">veronique.ostrowski@enpc.fr</a>	01.64.15.39.41

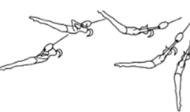
## Activités sportives modulables au premier et second semestre 23/24 :

**16 APSA à confirmer à la rentrée de septembre 2023, avec une mise à jour des sports, des horaires, des lieux et du nombre de places.** Toutes les installations sont à Champs sur Marne (sauf mention différente).

**Les enseignants font les groupes de niveaux et placent les étudiants dans les groupes.**

**Pour information** niveau 1 = niveau débutant ou presque, niveaux 2/3 = niveaux intermédiaires, niveau 4 = niveau compétition.

<b>AVIRON</b> 	<b>SNP Le Perreux-sur-Marne</b> (Rendez-vous à 12h30 au PC Sécurité) 30 places (transport avec 2 vans ou RER)	<b>JEUDI</b> 13h / 15h
<b>BADMINTON</b> 	<b>Gymnase Haute-Maison</b> 48 places	<b>MARDI</b> 19h / 20h30 (niveaux* 1 et 2) 20h30 / 22h (niveaux* 3 et 4)
<b>BASKET</b> 	<b>Lundi Gymnase Haute-Maison</b> 14 places <b>Mardi Gymnase Haute-Maison</b> 26 places	<b>LUNDI</b> 20h30 / 22h (niveaux 3 et 4)* <b>Compétition universitaire obligatoire</b> <b>MARDI</b> 14h15 / 15h45 (niveaux 1 et 2)*
<b>BOXE</b> 	<b>Salle de boxe du Bois de Grâce</b> 36 places	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4)
<b>DANSE/POMPOM</b> 	<b>Salle de danse de la Haute-Maison</b> 30 places	<b>MARDI</b> 14h15 / 15h45 (tous les niveaux)

 <b>ESCALADE</b>	<b>Gymnase Descartes</b> 40 places (20 par créneau)	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4)
 <b>FOOTBALL</b>	<b>Stade du Bois de l'Etang</b> 50 places garçons et illimitées pour les filles	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) <b>dont le foot fille</b> 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4)
 <b>HANDBALL</b>	<b>Gymnase de l'ESIEE</b> 48 places	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4)
 <b>MUSCULATION</b>	<b>Bienvenue</b> 24 places	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux 1* et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux 3* et 4)
 <b>NATATION</b>	<b>Piscine</b> <b>Le Perreux-sur-Marne</b> 27 places et plus si transport personnel ou RER (3 vans à 9 places et places illimitées en RER)	<b>MERCREDI</b> 20h30 / 22h Rendez-vous à 19h45 devant Meunier Accessible aux non-nageurs également
 <b>RUGBY</b>	<b>Stade du Bois de l'Etang</b> Places illimitées	<b>LUNDI</b> Garçon : 19h30 / 21h30 ** Fille : 19h30 / 21h30 **
 <b>TENNIS</b>	<b>Tennis Club de Vaires sur Marne</b> 36 places (2 vans à 9 places sur chaque créneau)	<b>MARDI</b> 12h20 / 13h50 (niveaux 1* et 2) Rendez-vous à 11h55 devant Meunier 14h30 / 16h (niveaux 3* et 4) Rendez-vous à 14h devant Meunier
 <b>TENNIS DE TABLE</b>	<b>Gymnase Descartes</b> 26 places	<b>JEUDI</b> 12h30 / 14h (tous niveaux)
 <b>VOLLEY BALL</b>	<b>Gymnase Haute-Maison</b> 14 places <b>Gymnase Descartes</b> 40 places	<b>LUNDI</b> 19h / 20h30 (niveaux 3 et 4) * <b>Compétition universitaire obligatoire</b> <b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux 1* et 2) 14h / 15h30 (niveaux 3* et 4)
 <b>GYMNASTIQUE</b>	<b>Salle de gymnastique de la Haute Maison</b> 25 places	<b>MARDI</b> 14h15 / 15h45 (tous niveaux)
 <b>COURSE TRAIL</b>	<b>Bois de Champs</b> 30 places	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4) Rendez-vous devant les salles de sport de Bienvenue

**RAPPEL :**

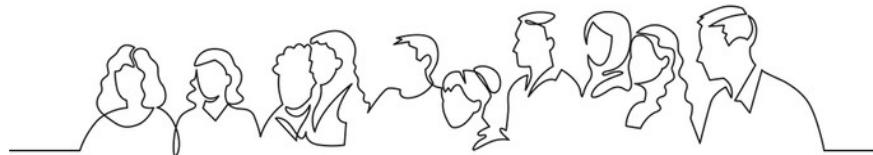
- \* Niveau 1 = niveau débutant ou presque,  
Niveaux 2/3 = niveaux intermédiaires,  
Niveau 4 = niveau compétition,

\*\* Pour le rugby, le cours est commun avec les Gustave Eiffel (à confirmer à la rentrée)

# 6

# STAGE DE 2<sup>ème</sup> ANNÉE

Vous devez effectuer un stage entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année de votre cursus, expérience professionnelle ou initiation à la recherche selon votre choix de cursus en 3<sup>e</sup> année.



## Stage court en entreprise ou en laboratoire

- Période - durée : 2,5 mois, juin – août (10 semaines minimum hors congés)
- Objectifs (en entreprise) : vous faites l'apprentissage du métier d'ingénieur en travaillant sur une mission fonctionnelle. Après avoir rapidement cerné vos objectifs, vous appliquez vos connaissances académiques et développez de nouvelles compétences professionnelles.
- Objectifs (en laboratoire) : accueilli au sein d'un laboratoire, vous êtes confronté à l'existence de problèmes non résolus et découvrez les méthodes pour les résoudre. Vous participez aux travaux de recherche d'une équipe et vous initiez aux méthodes expérimentales, à l'analyse, aux commentaires de résultats. Vous vous impliquez dans le traitement d'un sujet et produisez des résultats.

OU

## Stage long en entreprise ou en laboratoire

- Période - durée : 10 à 12 mois, à partir de juin. (43 semaines minimum hors congés).  
A l'étranger, sous convention ou avec recrutement local, 6 à 12 mois.  
En France, sous convention de stage, 2 x 5/6 mois dans deux organismes différents.

Les élèves internationaux en formation au double diplôme doivent effectuer prioritairement le stage de 2<sup>ème</sup> année en dehors de leur pays d'origine.

Quel que soit le format retenu, le stage ingénieur de 2<sup>ème</sup> année est géré par une convention de stage signée par l'élève, l'organisme d'accueil et l'École.

Il peut également être encadré par un contrat de travail à durée déterminée lorsqu'il est fait à l'international ou par un VIE (Volontariat International en Entreprise) auquel est adjoint une annexe pédagogique.

Pendant votre stage, vous êtes encadré par un maître de stage au sein de l'organisme et suivi à distance par un tuteur École.

Le processus de validation prévoit la production d'un rapport de stage et d'une appréciation notée de l'organisme d'accueil. **Plus d'information sur l'Espace École du Career Center**  
<http://enpc.jobteaser.com/fr>

### KIT pour ton Insertion Professionnelle

Trouvez toutes les réponses à vos questions sur la recherche de vos stages (IPPEX, ingénieur et PFE), votre orientation et votre projet professionnel dans le KIT !

Cette plateforme élaborée avec l'aide du BDE et des élèves réunit tous les outils, les ressources et l'accompagnement disponibles à l'École pour réussir votre insertion professionnelle.

Accessible via Educnet et le Career Center.  
À consulter sans modération !



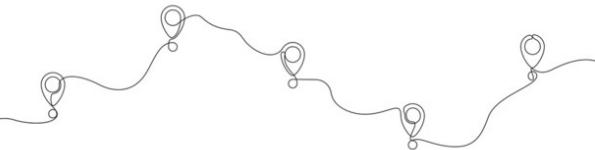
**Que vous choisissez  
un stage court ou long,  
il sera crédité  
de 2,5 ECTS**

## La Suspension de scolarité



N'est accordée que pour des problèmes de santé.

## L'Année de Césure



Vous pouvez effectuer sur demande une année de césure durant votre scolarité. Il s'agit d'une période facultative pour acquérir une expérience personnelle ou professionnelle de façon autonome au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. La durée d'une césure ne peut être inférieure à un semestre ou supérieure à deux semestres.

Les conditions de l'année de césure sont régies par le Code de l'Éducation (articles L611-12, D611-13 et suivants, L124-1-1).

Elles permettent de nombreuses combinaisons. Cependant, cette période ne délivre pas d'ECTS dans le cadre de l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Formats de l'année de césure combinables :

- Entrepreneuriat : création d'entreprise avec le statut Étudiant-Entrepreneur.
- Volontariat : VIE, VIA, volontariat associatif, volontariat de solidarité internationale (VSI), service volontaire européen (SVE), service civique.
- Formation académique en France ou à l'étranger avec un contenu disjoint de la formation d'origine.
- Bénévolat
- Stage : en France 2 x 6 mois dans deux organismes différents, 6 à 12 mois à l'étranger accompagné d'une convention spécifique de césure sous forme de stage.
- Contrat de travail
- Projet personnel (anciennement « Année sabbatique »)

**Plus d'information sur l'année de césure sur l'Espace École du Career Center**

<http://enpc.jobteaser.com/fr>

Pour obtenir l'accord de l'École pour effectuer une césure, vous devez :

- Soumettre pour approbation à la Directrice de l'enseignement et copie à votre responsable académique, une demande motivée par écrit indiquant la nature, les modalités de réalisation et les objectifs du projet, au moins 4 mois avant son démarrage.
- Vous inscrire à l'École pour le maintien du statut étudiant et l'établissement d'une convention de césure obligatoire.

**La validation définitive est actée au CER  
Conseil d'Enseignement et de Recherche  
Si votre proposition est acceptée,  
vous serez en césure pour un semestre ou une année.**



# 7

# VOTRE 3<sup>ème</sup> ANNÉE

## OU FORMATION COMPLÉMENTAIRE INTÉGRÉE (FCI)

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau récapitulant les formations « autorisées » ou « non autorisées » en 3<sup>e</sup> année de formation d'ingénieur en fonction de votre format de cursus.

FORMATION EN FRANCE	Cursus en 3 ans	Cursus en 2 ans	Cursus Format FCI
✓ Masters recherche accrédités	✓	✓	✓
✓ 3 <sup>e</sup> année au sein d'un établissement partenaire	✓	✗	✗
<b>FORMATION A L'ÉTRANGER</b>	✓	✗	✗



Formation autorisée



Non concerné ou non autorisé

Pour suivre une formation de 3<sup>e</sup> année dans un autre établissement, vous devez obtenir l'accord préalable de votre département de rattachement et de la Direction de l'enseignement, et avoir validé l'ensemble des ECTS des années antérieures.

A la fin de la 3<sup>e</sup> année, vous devez avoir validé l'ensemble des obligations de langue et des ECTS requis,

Les informations sur la procédure spécifique de demande de **3<sup>e</sup> année hors École des Ponts** sont disponibles sur Educnet.

Tous les formats possibles de 3<sup>e</sup> année sont déclinés dans le tableau suivant :



### Elèves entrés en 1<sup>ère</sup> année (cursus en 3 ans)

Les élèves ayant pris l'option double diplôme HEC ne sont pas autorisés, pour leur 3<sup>e</sup> année de cursus à l'École des Ponts, à partir hors école (en France ou à l'international), pour 1 semestre ou 1 année académique.

Par ailleurs, pour valider le diplôme d'ingénieur, ils devront remplir l'obligation de mobilité internationale, au cours de leur cursus global d'ingénieur (17 semaines consécutives)

# FORMATS POSSIBLES DE 3<sup>e</sup> ANNÉE

3A ENPC	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3	OPTION 4	OPTION 5
DIPLOMES OBTENUS	BASE	MASTER VERS DOCTORAT	MASTER *	ALTERNANCE ENTREPRISE	ENTREPRENEURIAT
SEMESTRE 1	Diplôme Ingénieur	Diplômes Ingénieur + Master	Diplômes Ingénieur + Master	Diplôme Ingénieur	Diplôme Ingénieur
SEMESTRE 2	Cours Formation d'ingénieur = 30 ECTS	Cours Master = 30 à 42 ECTS	Cours Master = 30 à 42 ECTS	Cours Formation d'ingénieur <b>minimum 15 ECTS</b> + Projet en lien avec une entreprise Maxi 2,5 jours/semaine, <b>soit 15 ECTS</b> (1/2 journée = 3 ECTS)	Statut étudiant entrepreneur obligatoire  Option entrepreneuriat 30 ECTS (dont ME310)
PROLONGATION DE SCOLARITÉ 1 SEMESTRE	PFE = 30 ECTS	Stage Master = 18 à 30 ECTS	Stage Master = 18 à 30 ECTS	PFE = 30 ECTS	PFE = 30 ECTS
		Point d'étape doctorat = 30 ECTS		PFE = 30 ECTS	

\* OPTION 3 BIS : Après avis favorable du département et de la commission de 3e année, il pourra être permis de suivre de manière imbriquée les cours de la 3e année du cycle ingénieur et d'un master de l'École (<http://www.enpc.fr/masters>), ce qui impliquera le suivi et la validation de tous les cours de master (30 ECTS), ainsi que 15 ECTS de cours du cycle ingénieur définis selon les parcours par les départements d'enseignement.

3A HORS ENPC	A L'ETRANGER (CF TABLEAU MOBILITÉ ÉTRANGER)					EN FRANCE (CF TABLEAU MOBILITÉ FRANCE)	
	ACCORDS DE DOUBLE DIPLOME		ACCORD D'ÉCHANGE BILATÉRAL NON DIPLÔMANT		FORMATION AGRÉÉE DIPLÔMANTE		
SEMESTRE 1	OPTION A1	OPTION A2	OPTION B1	OPTION B2	OPTION B3	OPTION C	OPTION D
30 ECTS			2 semestres de cours : 50 ECTS minimum	30 ECTS dont 25,5 minimum en modules scientifiques et techniques	S5 à l'ENPC = 30 ECTS dont 25,5 minimum en modules scientifiques et techniques	30 ECTS	Cours = 30 ECTS
30 ECTS			(dont 45,5 ECTS minimum en modules scientifiques et techniques)	PFE ENPC = 30 ECTS	S6 chez le partenaire : 20 ECTS (modules scientifiques et techniques)	30 ECTS	Cours ou PFE = 30 ECTS
PFE ENPC = 30 ECTS		DOUBLE DIPLOME INTERNATIONAL en 4 semestres chez le partenaire PFE inclus	PFE ENPC = 30 ECTS		PFE ENPC = 30 ECTS	PFE ENPC = 30 ECTS	En dehors des échanges de 3A et en fonction des accords et des établissements d'accueil, une prolongation de scolarité d'1 ou 2 semestres peut-être demandée (Ex : Sciences Po, HEC...)

# 7.1 - Formation en France - Mobilité 3A Hors École

## Avec accords

Etablissement	Site	Départements concernés						Durée	Formation d'accueil	Modalité candidature	Site web/mail	Droits inscription	Remarques PFE inclus ou non
		GI	GMM	IMI	SEG	VET	GCC						
dschool	Bâtiment Coriolis ENPC	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	1 an	ME310 : entreprenariat - innovation	validation DEPT + DE	<a href="http://www.dschool.fr">www.dschool.fr</a>	ENPC + frais scolarité dschool	avoir réalisé un stage long <b>PFE inclus</b>
MBA des Ponts	Paris	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	1 an	MBA		<a href="mailto:admission@enpcmbaparis.com">admission@enpcmbaparis.com</a>	ENPC + frais scolarité MBA	avoir réalisé un stage long <b>PFE inclus</b>

ACCORD DE DOUBLE DIPLOME	ETABLISSEMENT PARTENAIRE	Formations diplomantes	Collège des ingénieurs	Paris	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	1 an	programme de management	validation DEPT + DE	<a href="http://www.cdi.fr-amotte@cdi.fr">www.cdi.fr-amotte@cdi.fr</a>	ENPC + frais scolarité CDI	avoir réalisé un stage long <b>PFE inclus</b>
			HEC	Jouy en Josas	<b>x</b>			<b>x</b>	<b>x</b>		2 ans HEC + 1 an ENPC	<b>après 2A ENPC : M1 HEC puis 3A ENPC puis M2 HEC</b>	validation DEPT + DE - candidatures auprès de pierre.bertrand@enpc.fr + candidature sur le site de l'établissement	<a href="http://www.hec.fr">www.hec.fr</a>	ENPC (3A) + frais scolarité HEC (M1+M2)	Double diplôme ENPC + HEC <b>PFE durant 3A ENPC</b>
			Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po)	Paris				<b>x</b>	<b>x</b>		2 ans	Master International Public Management Master Human Rights and Humanitarian Action Master Affaires Européennes Master Politiques Publiques		<a href="http://www.sciencespo.fr">www.sciencespo.fr</a>	Sciences Po (année 1 et 2) + ENPC (année 1 et 2)	Double diplôme Sciences Po + ENPC (diplôme des Ponts obtenu si M2 Sciences Po obtenu) <b>PFE de 4 mois inclus durant année 2 Sciences Po</b> (option "stage" doit être choisie en année 2 Sc Po) Le sujet du PFE doit être validé par l'ENPC et donne lieu à un rapport et une soutenance aux Ponts.
			IFP School (Ecole du Pétrole et des moteurs)	Rueil Malmaison		<b>x</b>		<b>x</b>		<b>x</b>	2 ans	diplôme de l'ENSPM	validation DEPT + DE	<a href="http://www.ifp-school.com">www.ifp-school.com</a>	ENPC (année 1) ENSPM (année 2) Statut stagiaire ENSMP année 1 puis exclusivement élève ENSMP année 2	Double diplôme <b>ENPC (après année 1 - PFE inclus)</b> et ENSPM (après année 2)
			INSTN	CEA Saclay ou Cadarache		<b>x</b>					18 mois : 6 mois acad. + 9 mois stage	ingénieur CEA INSTN de spécialisation en génie atomique		<a href="http://www-instn.cea.fr/">http://www-instn.cea.fr/</a>	ENPC + frais scolarité INSTN	Double diplôme : ENPC après <b>5 mois de stage valant PFE</b> CEA/INSTN à l'issu du stage des 9 mois
			ENS	Paris-Saclay		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>		<b>x</b>	2 ans	M1 (formation d'enseignant pour le supérieur ou stage recherche à l'étranger)+M2 recherche		<a href="http://www.ens-cachan.fr">www.ens-cachan.fr</a>	ENPC + frais scolarité ENS Cachan	Double diplôme ENPC et ENS Cachan (en plus du master) <b>PFE inclus</b>
											1 an	M2 recherche				Pas de double diplôme ENS mais diplôme de master <b>PFE non inclus</b>
ÉCHANGE ECOLE FRANÇAISE DONT PARTITECH	Formations non diplomantes	Ecole ParisTech	Selon l'école		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	1 an	3A ingénieur		<a href="http://www.paristech.fr">www.paristech.fr</a>	ENPC + frais scolarité établissement accueil	échange de 3A <b>PFE inclus</b>
		ISAE Supaéro	Toulouse		<b>x</b>						1 an	3A ingénieur		<a href="http://www.isae.fr">www.isae.fr</a>	ENPC + frais scolarité ISAE	échange de 3A <b>PFE inclus</b>
		ENAC	Toulouse		<b>x</b>						1 an	3A ingénieur		<a href="http://www.enac.fr">www.enac.fr</a>	ENPC + frais scolarité ENAC	échange de 3A <b>PFE inclus</b>
		ENTPE	Vaulx en velin		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>		<b>x</b>		1 an	M2		<a href="http://www.entpe.fr">www.entpe.fr</a>	ENPC + frais scolarité ENTPE	échange de 3A <b>PFE inclus</b>

## Avec agrément

FORMATION AGGRÉÉES	Formations diplomantes	Etablissement	Site	Départements concernés						Durée	Formation d'accueil	Modalité candidature	Site web/mail	Droits inscription	Remarques - PFE inclus
				GI	GMM	IMI	SEG	VET	GCC						
		UPMC	Paris		<b>x</b>					1 an	Master mécanique des fluides : fondements et applications	validation DEPT + DE	<a href="mailto:master.sdi@upmc.fr-jose.fullana@upmc.fr">master.sdi@upmc.fr-jose.fullana@upmc.fr</a>	ENPC + frais scolarité UPMC	<b>PFE non inclus</b>
		UPMC	Paris		<b>x</b>					1 an	Master sciences des matériaux et nano-objets	validation DEPT + DE	<a href="mailto:william.sacks@impmc.jussieu.fr- http://www.edu.upmc.fr/physique/master/S_S_MNO/">william.sacks@impmc.jussieu.fr- http://www.edu.upmc.fr/physique/master/S_S_MNO/</a>	ENPC + frais scolarité UPMC	<b>PFE non inclus</b>
		UPMC - IRCAM - Telecom ParisTech	Paris		<b>x</b>					1 an	Master Acoustique, traitement du signal, informatique appliqués à la musique	validation DEPT + DE	<a href="mailto:beatrice.berard@lip6.fr-francois.ollivier@upmc.fr- http://www.ati.am.ircam.fr">beatrice.berard@lip6.fr-francois.ollivier@upmc.fr- http://www.ati.am.ircam.fr</a>	ENPC + frais scolarité UPMC	<b>PFE non inclus</b>

# Mobilité 3A - Master École

## MASTER RECHERCHE ECOLE

Mention	18 Parcours	Départements concernés						Durée	Co-acréditation	Admission	Site web	Calendrier	Lieu de la formation	Droits de scolarité	
		GI	GMM	IMI	SEGF	VET	GCC								
Mathématiques et applications	Mathématiques de la finance et des données (MFD - ex MAF)			x				1 an	ENPC en propre	Avis département origine + entretien responsable master	<a href="http://www.enpc.fr/master-mathematiques-appliquees-en-finance">www.enpc.fr/master-mathematiques-appliquees-en-finance</a>	candidature en avril	UGE, ENPC	Taux réduit inscription master pour les 3A en plus des droits inscription cursus ingénieur ENPC	
	Modélisation, Analyse, Simulation (MAS - ex ANEDP)		x	x							<a href="http://www.enpc.fr/master-modelisation-analyse-simulation-mas">http://www.enpc.fr/master-modelisation-analyse-simulation-mas</a>			Sorbonne Université	
	Mathématiques Vision Apprentissage (MVA)	x		x							<a href="http://www.enpc.fr/master-mathematiques-vision-apprentissage-mva">www.enpc.fr/master-mathematiques-vision-apprentissage-mva</a>			ENS Cachan	
	Recherche Opérationnelle (RO)	x		x							<a href="http://www.enpc.fr/master-recherche-operationnelle">www.enpc.fr/master-recherche-operationnelle</a>			Cnam Paris	
	Probabilités et modèles aléatoires (PMA)	x		x							<a href="http://www.lpsm.paris/formation/masters/m2-probabilites-et-modeles-aleatoires/">www.lpsm.paris/formation/masters/m2-probabilites-et-modeles-aleatoires/</a>			Sorbonne Université	
Energie	Transition énergétique et territoires (TET)		x		x	x		1 an	ENPC en propre	Avis département origine + dossier + entretien responsable master	<a href="http://www.enpc.fr/master-transition-energetique-et-territoires">www.enpc.fr/master-transition-energetique-et-territoires</a>	candidature en avril	ENPC		
Ingénierie nucléaire	Démantèlement et gestion des déchets (DWM)		x					1 an	Université Paris Saclay, Institut Polytechnique de Paris et Paris Sciences et Lettres	Avis département origine + entretien responsable master	<a href="http://www.enpc.fr/master-energie-specialite-demantlement-et-gestion-des-dechets">www.enpc.fr/master-energie-specialite-demantlement-et-gestion-des-dechets</a>	candidature en avril	Centrale Supélec, INSTN, ENPC		
Mécanique	Durabilité des Matériaux et des Structures (DMS)	x						1 an	Sorbonne Université Paris 6	Avis département origine + entretien responsable master	<a href="http://www.enpc.fr/master-dms-durabilite-materiaux-structures">http://www.enpc.fr/master-dms-durabilite-materiaux-structures</a>	candidature en avril	ENPC, Sorbonne Université	Taux réduit inscription master pour les 3A en plus des droits inscription cursus ingénieur ENPC	
	Analyse multi échelles pour les Matériaux et les Structures (AMMS)	x									<a href="http://www.enpc.fr/master-approches-multi-echelles-pour-les-materiaux-et-les-structures-amms">http://www.enpc.fr/master-approches-multi-echelles-pour-les-materiaux-et-les-structures-amms</a>				
Sciences et génie des matériaux	Sciences de Matériaux pour la Construction Durable (SMCD)	x						1 an	UGE UPEC	Avis département origine + dossier + entretien responsable master	<a href="http://www.enpc.fr/master-science-des-materiaux-pour-la-construction-durable-smcd">www.enpc.fr/master-science-des-materiaux-pour-la-construction-durable-smcd</a>	candidature en avril	ENPC		
Génie civil	Mécanique des Sols, des Roches et des Ouvrages dans leur Environnement (MSROE)		x				x	1 an	UGE	Avis département origine + dossier + entretien responsable master	<a href="http://www.enpc.fr/master-mecanique-des-sols-des-roches-et-des-ouvrages-dans-leur-environnement-msroe">www.enpc.fr/master-mecanique-des-sols-des-roches-et-des-ouvrages-dans-leur-environnement-msroe</a>	candidature en avril	Centrale Supélec, ENPC		
Transport, mobilités, réseaux	Transport et Développement Durable (TRADD)	x				x		3 semestres	PSL, Institut polytechnique de Paris, Ecole d'Urbanisme de Paris (UGE & UPEC)	Avis département origine + dossier + entretien responsable master	<a href="http://www.master-tradd.enpc.fr">www.master-tradd.enpc.fr</a>	candidature avant 15 juin	ENPC	Taux réduit inscription master pour les 3A en plus des droits inscription cursus ingénieur ENPC	
	Transport et Mobilité (TM)					x					<a href="http://www.enpc.fr/master-transport-et-mobilite-tm">www.enpc.fr/master-transport-et-mobilite-tm</a>				
Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports	Economie de l'Environnement (EEEnvi)			x				1 an	Université Paris Saclay, Université Paris Nanterre et IFP School	Avis département origine + dossier	<a href="http://www.master-eddee.fr">www.master-eddee.fr</a>	candidature avant 1er juin	AgroParisTech	Taux réduit inscription master pour les 3A en plus des droits inscription cursus ingénieur ENPC	
	Economie de l'Energie (Eener)		x	x										IFP, INSTN	
	Modélisation Prospective (MP)		x		x									AgroParisTech, Cired	
	Economie des transports et des mobilités		x	x	x									Centrale Supélec, ENPC	
Analyse et politique économique	Analyse et Politique Economiques (APE)			x				1 an	PSL, Paris 1, EHESS	Avis département origine + dossier de candidature à PSE	<a href="http://www.enpc.fr/master-analyse-et-politique-economique-ape">www.enpc.fr/master-analyse-et-politique-economique-ape</a>	candidature en février	PSE	Taux réduit inscription master pour les 3A en plus des droits inscription cursus ingénieur ENPC	
Économie appliquée	Politiques Publiques et Développement (PPD)			x				1 an	PSL, EHESS	Avis département origine + dossier de candidature à PSE	<a href="http://www.enpc.fr/master-politique-publique-et-developpement-ppd">www.enpc.fr/master-politique-publique-et-developpement-ppd</a>				

version juillet 2022



Département de rattachement du Master



Accueil possible des élèves de ces départements



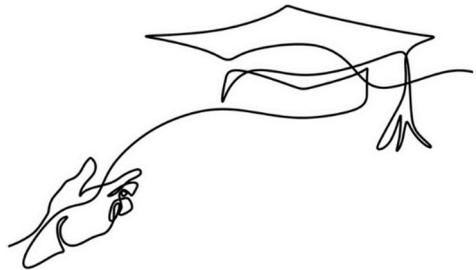
Selon projet professionnel et profil (à étudier avec votre département)

## 7.2 - Formation A L'INTERNATIONAL

---

Les possibilités de mobilité à l'étranger sont répertoriées dans le tableau suivant :

### ACCORDS INSTITUTIONNELS :



- ✓ En double diplôme (Places réservées)
  - ✓ Accord entre les 2 établissements.
  - ✓ Nombre de candidatures limitées
  - ✓ Obtention des diplômes des 2 établissements
  - ✓ Durée : 2 semestres + PFE ou 3 semestres + PFE selon les accords
  
- ✓ En échange non diplômant (Places réservées)
  - ✓ Accord entre les 2 établissements.
  - ✓ Nombre de candidatures limitées
  - ✓ Pas d'obtention de diplôme dans l'établissement d'accueil
  - ✓ Transfert des crédits obtenus durant la mobilité dans le total de vos crédits ENPC

### FORMATIONS AGRÉÉES :

- ✓ En formation agréée (Candidatures individuelles)
  - ✓ Formation validée par l'Ecole comme pouvant se substituer à la 3<sup>ème</sup> année de la formation d'ingénieur (cf. Liste)
  - ✓ Candidature individuelle.
  - ✓ Système de concurrence ouvert.
  - ✓ Si obtention d'un diplôme dans la formation agréée, prolongation d'un semestre à l'ENPC.

# CATALOGUE DES MOBILITES INTERNATIONALES - Mise à jour Mai 2023

## Direction des relations internationales / Direction de l'enseignement

Pays	Ville	Université	Type de mobilité possible				Départements/domaines/programmes concernés par l'accord chez le partenaire	Départements concernés					
			DOUBLE DIPLÔME		ECHANGE NON DIPLOMANT			GCC	VET	GMM	GI	SEGF	
			PFE inclus	Durée	PFE non inclus	Durée							
<b>ETABLISSEMENTS AVEC LESQUELS NOUS AVONS CONCLU UN ACCORD INSTITUTIONNEL<sup>1</sup></b>													
Allemagne	Aachen	RWTH Aachen			✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Civil Engineering	x	x			x	
	Berlin	Technische Universität Berlin			✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Economics & Management Faculty of Planning, Building & Environment	x	x		x	x	
	Nürnberg/Erlangen	Friedrich Alexander Universität	EFISO European University		✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Sciences / Mathematics and Data Science					x	
	Munich	Technische Universität München			✓	1 ou 2 semestres	Department of Civil and Environmental Engineering Department of Mathematics	x	x			x	
				✓	4 semestres		Msc Civil Engineering Msc Environmental Engineering						
Argentine	Buenos Aires	Universidad de Buenos Aires	✓	5 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Facultad de Ingeniería Civil Ingeniería Industrial - Ingeniería Mecánica	x	x	x	x	x	
	Santa Fe	Universidad Nacional del Litoral	✓	3 semestres			Msc en Ingeniería en Recursos Hídricos Msc en Ingeniería Ambiental		x				
Brésil	Sao Paulo	Escola Politecnica da Universidade de São Paulo	✓	(PFE possible pdt la mobilité)	✓	1 ou 2 semestres	Tous (au sein de la Poli)	x	x	x	x	x	
	Belo Horizonte	Universidade Federal de Minas Gerais	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	School of Civil Engineering	x	x				
	Sao Jose dos Campos (Sao Paulo)	Instituto Tecnológico de Aeronáutica	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Bâtiment et Travaux publics Mécanique aéronautique	x	x	x	x		
	Florianopolis	Universidade Federal de Santa Catarina	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Génie Civil - Bâtiment - Energie	x	x	x	x		
	Rio de Janeiro	Escola Politecnica da Universidade Federal de Rio de Janeiro	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Tous (au sein de la Poli)	x	x	x	x	x	
	Rio de Janeiro	Pontifícia Universidade Católica do Rio de Janeiro			✓	1 ou 2 semestres	Ing. Civile - Ing. Mécanique - Ing. de production	x		x	x		
Belgique	Louvain	Université Catholique de Louvain - Ecole Polytechnique			✓	1 ou 2 semestres	Génie Civil - Informatique - Mathématiques appliquées Mécanique - Sciences des données	x	x	x		x	
Bulgarie	Sofia	Université d'architecture, génie civil et géodésie de Sofia			✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Structural Engineering - Faculty of Architecture Faculty of Hydraulic Engineering Faculty of Transportation Engineering	x	x				
				3 semestres			Msc Structural Eng. - Msc Architecture - Msc Water Eng. Msc Transportation Eng.- Msc Water Supply and Sewerage						
Canada	Montréal	Ecole Polytechnique de Montréal	✓	3 à 4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Tous	x	x	x	x	x	
		Ecole d'urbanisme et d'Architecture de paysage (Université de Montréal)			✓	1 semestre	Urbanisme		x				
Chine	Xi'an	Xi'an Jiaotong University	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Génie mécanique			x			
	Shanghai	Université Tongji	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Civil Eng. - Transportation -Environment - Mechanical Eng. - Aerospace - School of Eco. and Manag <sup>t</sup>	x	x	x	x	x	
	Nanjing	Southeast University	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Transportation		x				
	Beijing	Tsinghua University	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Environmental science & engineering		x				

<sup>1</sup> Toutes les mobilités vers ces établissements sont soumises à l'autorisation de la Commission 3A et doivent faire l'objet d'une nomination par l'Ecole préalablement à la candidature

Pays	Ville	Université	Type de mobilité possible				Départements/domaines/programmes concernés par l'accord chez le partenaire	Départements concernés						
			DOUBLE DIPLÔME		ECHANGE NON DIPLOMANT			GCC	VET	GMM	GI	SEGF	IMI	
			PFE inclus	Durée	PFE non inclus	Durée								
Colombie	Bogota/Medellin	Universidad Nacional de Colombia (UNAL)	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Genie Industriel, Génie Mécanique, Geotechnique, Transport, Structures	x		x	x			
Espagne	Barcelona	Universidad Politecnica de Catalunya (UPC)			✓	1 ou 2 semestres	School of Industrial Eng. - School of Civil Eng.	x	x	x	x			
			✓	3 semestres			Msc in Civil Engineering	x	x					
	Madrid	Universidad Politecnica de Madrid (UPM)  			✓	1 ou 2 semestres	Ingenieria industrial - Ingenieria civil Ingenieria informatica	x	x	x	x	x	x	
			✓	3 semestres			Msc en Ingenieria Industrial Máster en Ingeniería de Caminos, Canales y Puertos	x	x	x	x			
Etats-Unis	Berkeley	University of California Berkeley			✓	1 ou 2 semestres	Berkeley International Study Program (BISP)	x	x	x	x	x	x	
Finlande	Helsinki	Aalto University School of Engineering			✓	1 ou 2 semestres	School of Engineering	x	x	x				
Grèce	Athènes	Université Technique Nationale d'Athènes	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	School of Civil Engineering	x	x					
	Thessalonique	Aristotle University of Thessaloniki			✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Building and Civil Engineering	x	x					
Hongrie	Budapest	Université des Sciences Techniques et Economiques  	✓	3 semestres			MSc in Structural Engineering MSc in Infrastructure Engineering MSc in Land Surveying and Geoinformatics	x	x					
					✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Civil Engineering Institute of Mathematics Faculty of Mechanical Engineering Faculty of Architecture Faculty of Electrical Engineering and Informatics (VIK) Faculty of Transportation Engineering and Vehicle Engineering (KJK) Faculty of Economic and Social Sciences (GTK)	x	x	x	x	x	x	
Italie	Milan	Politecnico di Milano	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	School of Civil, Environmental and Land Management Eng. School of Industrial & Information Engineering School of Architecture Urban Planning Construction Eng.	x	x	x	x		x	
	Rome	Università degli studi di Roma Tor Vergata			✓	1 ou 2 semestres	School of Civil Eng. & Computer Science Eng.	x	x				x	
			✓	4 semestres			Master en Génie Civil	x	x					
	Pise	Scuola Normale Superiore  			✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Sciences / Mathematics and Information Science						x	
		Scuola Superiore Sant'Anna  				1 ou 2 semestres	MSc in Economics MSc in Innovation Management				x	x		
	Trento	Università degli studi di Trento			✓	1 ou 2 semestres	Department of Civil, Environmental and Mechanical Engineering - Dpt of Mathematics Dpt of Information Engineering and Computer Science Dpt of Economics and Management	x	x	x	x	x	x	
			✓	4 semestres			Master en Génie Civil Master Environnement et territoire							

Pays	Ville	Université	Type de mobilité possible				Départements/domaines/programmes concernés par l'accord chez le partenaire	Départements concernés					
			DOUBLE DIPLÔME		ECHANGE NON DIPLOMANT								
			PFE inclus	Durée	PFE non inclus	Durée		GCC	VET	GMM	GI	SEGF	IMI
Italie (suite)	Turin	Politecnico di Torino			✓ ✓	1 ou 2 semestres	Dpt of Structural, Geotechnical & Building Eng. Dpt of Management & Production Eng. Dpt of Mechanical and Aerospace Eng. Dpt of Energy	x		x	x		
Japon	Tokyo	Tokyo Institute of Technology	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	School of Environment and Society School of Eng. - School of Materials and Chem. Techno.	x	x	x	x	x	
		University of Tokyo	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	School of Engineering, Department of Materials Eng. School of Engineering, Department of Civil Eng.	x	x	x	x	x	
Maroc	Casablanca	Ecole Hassania de Travaux Publics	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Génie civil - Ingénierie hydraulique et environnement - Ingénierie ville et environnement	x	x				
	Rabat	École Mohammadia d'Ingénieurs	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Génie Civil - Génie Industriel - Génie mécanique	x	x	x	x		x
Norvège	Trondheim	NTNU			✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Engineering (IV)	x	x	x	x	x	
Pays-Bas	Delft	TU Delft			✓	1 ou 2 semestres	Dpt of Technology, Policy and Management Dpt of Civil Engineering and Geosciences	x	x		x	x	
Pologne	Varsovie	Warsaw University of Technology			✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Civil Engineering		x				
			✓	3 semestres			Msc in Civil Engineering Structures	x					
	Wroclaw	Wroclaw University of Technology			✓	1 ou 2 semestres	Civil Eng. - Environmental Eng. - Pure & applied mathematics - Dpt of fundamental problems of Technology - Dpt of Computer Science and management - Dpt of Mechanical Eng.	x	x	x	x	x	x
			✓	3 semestres			Msc Environmental Engineering - Msc Pure and Applied Mathematics - Msc Civil Engineering	x					
Portugal	Porto	Universidade do Porto	✓	2 à 3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Dpt of Civil Engineering - Dpt of Mechanical Engineering Dpt of Industrial Engineering and Management - Faculty of Economics	x	x	x	x	x	
République Tchèque	Prague	Université Technique Tchèque de Prague			✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Transportation Science - Faculty of Civil Eng.	x	x				
			✓	3 semestres			Msc Civil Eng. - Msc Water and Environmental Eng.						
Roumanie	Bucarest	Université Technique de Construction de Bucarest	✓	2 à 3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Fac. of Civil, Industrial and Agricultural Buildings - Fac. of Hydrotechnics - Fac. of Railways, Roads and Bridges Fac. of Building Services Engineering Fac. of Engineering in Foreign Languages	x	x				
		Universitatea Politehnica din Bucureşti (UPB) 			✓	1 ou 2 semestres	Tous		x	x	x	x	x
Russie <sup>2</sup>	Novossibirsk	Novossibirsk State University	✓	3 ou 4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Dpt of Maths & Mechanics - Dpt of Economics			x			x
	St Petersburg	Université Polytechnique St Petersburg (SPbPU)	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres		x	x	x	x	x	x
Singapour	Singapour	National University of Singapour	✓	3 semestres			Master by research	x	x	x	x		x
Suède	Stockholm	KTH Royal Institute of Technology			✓	1 ou 2 semestres	School of Engineering Sciences (SCI) School of Architecture and the Built Environment (ABE)	x	x	x			x
			✓	3 à 4 semestres			SCI : Eng. Physics (CTFYS), Vehicle Eng. (CFATE), Eng. Mathematics (CTMAT) ABE : Civil Engineering and Urban Management (CSAMH)	x	x	x			x
Suisse	Lausanne	EPF Lausanne			✓	1 ou 2 semestres	Faculté de l'Environnement Naturel, Architectural et Construit : Section de Génie Civil	x					
	Zurich	ETH Zurich			✓	1 ou 2 semestres	Department of Civil, Environmental and Geomatic Eng.	x	x				x
Turquie	Istanbul	Université Technique d'Istanbul 			✓	1 ou 2 semestres	Civil engineering, Mechanical engineering, Aeronautics, Astronautics, Computer & informatics engineering	x	x	x	x		x
Vietnam	Ho Chi Minh Ville	Institut Polytechnique de Ho Chi Minh Ville (HCMUT)			✓	1 ou 2 semestres	Civil Engineering	x	x				
	Hanoi	École Nationale Supérieure de Génie Civil de Hanoï	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Tous	x	x				

<sup>2</sup> Les destinations hachurées ne sont pas ouvertes aux mobilités en 2024-2025 en raison de la suspension des coopérations bilatérales

## ETABLISSEMENTS PROPOSANT DES FORMATIONS AGRÉÉES PAR L'ECOLE - JUIN 2023<sup>3</sup>

Pays	Ville	Université	Type de mobilité et durée				Formation ayant été agréée	Départements concernés					
			Diplôme obtenu chez l'établissement	Durée des études	PFE inclus (oui/non)	Durée totale (avec PFE)		GCC	VET	GMM	GI	SEGF	IMI
Chine	Shangaï	Fudan University / School of Management	Master	4 semestres	oui	4 semestres	Master of Finance					x	
Etats-Unis	Berkeley	UC Berkeley	MEng MSc	2 semestres	non	3 semestres	Master of Engineering program in Industrial Eng. & Operations Research Mechanical Engineering / Master of Engineering Engineering and Project Management	x		x	x	x	
		UC Berkeley - Haas School of Business <sup>4</sup>	MSc	2 semestres	non	3 semestres	Msc Financial Engineering Program					x	
	New York	Columbia University	MSc	2-3 semestres	non	3-4 semestres	MSc in Management Science and Engineering MSc in Financial Engineering MSc in Computer Science	x		x	x	x	
			MPA	4 semestres	oui	4 semestres	Master of Public Administration and Public Affairs					x	
	Cambridge (Boston)	MIT	MEng MSc	4 semestres	oui	4 semestres	MSc/Meng in Mechanical Engineering Technology and Policy Program			x		x	
		MIT Sloan - School of Management <sup>4</sup>	MSc	2 semestres	non	3 semestres	Msc Finance					x	
	Medford (Boston)	Tufts University <sup>4</sup>	MSc	2 semestres	non	3 semestres	Master in Innovation and Management				x		
			-	1 semestre	non	-	Cours à choisir au sein du Master in Innovation and Management				x		
Royaume-Uni	Londres	Georgia Tech <sup>4</sup>	MSc	2 semestres	non	3 semestres	MS in Civil Engineering	x	x				
		Imperial College London	MSc	2 semestres	non	3 semestres	MSc in Advanced Aeronautical Engineering MSc in General Structural Engineering MSc Biomedical Engineering	x		x			
	Cambridge	London School of Economics	MSc	2 semestres	non	3 semestres	Master of Science in Accounting and Finance MSc Economics					x	
		University of Cambridge	MPhil Master	2 semestres	non	3 semestres	MPhil in Industrial Systems, Manufacturing and Management Master of Technology Policy		x		x	x	
Singapour	Cranfield	Cranfield University	MSc	2 semestres	non	3 semestres	Msc Aerospace Vehicle Design Msc Computational Fluid Dynamics			x			
	Singapour	National University of Singapour	Master	2 semestres	non	3 semestres	MSc in Industrial and Systems Engineering MSc in Management of Technology and Innovation MSc in Statistics MSc in Mathematics	x	x	x	x	x	x
	Suisse	Lausanne	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne	Master	4 semestres	oui	4 semestres	MSc en Robotique		x			

<sup>3</sup> Toutes les mobilités dans ces formations sont soumises à l'autorisation de la Commission 3A. Les candidatures sont individuelles et ne donnent pas lieu à nomination de la part de l'Ecole

<sup>4</sup> L'Ecole a signé un accord avec ces établissements, mais les candidatures restent individuelles.

## 7.3 - Projet de fin d'Études (PFE)

Le Projet de fin d'études constitue la dernière étape de la formation avant l'entrée dans le monde professionnel ou le monde de la recherche. Il s'agit d'une mission individuelle et non un stage.

Vous devez choisir le sujet en liaison avec votre département de rattachement, qui pourra vous conseiller utilement en fonction de la vocation que vous manifestez. Le PFE effectué hors du cursus ingénieur nécessite également l'accord préalable du Directeur ou responsable académique du département dont vous dépendez.



Il peut se faire sous différentes modalités :

- Mission individuelle en entreprise (en France ou à l'étranger) ⇒ PFE « **Classique** » ;
- Mission en laboratoire de recherche ⇒ PFE « **Recherche** » ;
- Début de thèse doctorale ⇒ PFE « **Début doctorat** » (la soutenance de PFE se fait après 1 semestre de début de thèse)
- Sous statut étudiant entrepreneur exclusivement ⇒ PFE « **Entreprenariat** »

Il fait appel aux connaissances acquises au cours de la scolarité, en mettant en œuvre les qualités d'imagination, de curiosité et de rigueur scientifiques, tout en apportant la valeur ajoutée attendue par l'organisme d'accueil.

Le PFE est d'une durée minimale de 17 semaines. Il donne lieu à la signature d'une convention entre l'élève, l'École et l'organisme d'accueil. L'École accepte les PFE dans le cadre de VIE (Volontariat International en Entreprise) sous condition d'une annexe pédagogique.

En dehors de ce cas, l'élève - jusqu'à la fin de la scolarité, PFE soutenu - ne peut être en CDD ou en CDI dans l'entreprise qui lui propose son sujet de PFE.

Il reste dans le cadre de sa scolarité sous le statut étudiant et donc sous convention de stage.

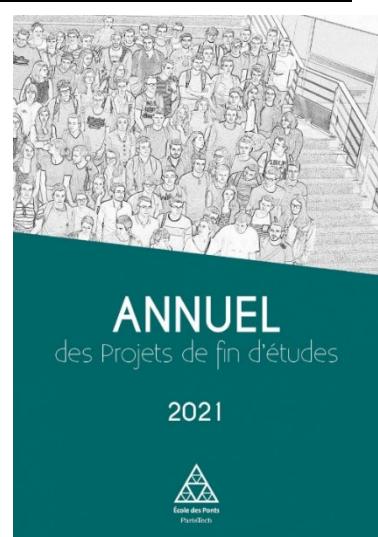
Le PFE fait l'objet d'un suivi sous la conduite d'un directeur de projet, enseignant de l'École agréé par le président du département de rattachement. Il se termine par la rédaction d'un mémoire écrit, qui donne lieu à une soutenance devant un jury, composé au minimum du président de département ou de son représentant, du directeur de projet et d'un conseiller scientifique, représentant l'organisme d'accueil. Un questionnaire est adressé aux élèves ayant soutenu pour réaliser un annuel des PFE au format numérique et papier regroupant l'ensemble des travaux des diplômés chaque année.

Pour soutenir son PFE, il faut avoir validé l'ensemble des obligations de scolarité (modules, stages) et avoir rendu la fiche qui figurera ensuite dans l'annuel des PFE.

### L'Annuel des PFE

L'École des Ponts ParisTech s'est engagée il y a quelques années dans la valorisation des travaux d'élèves. Depuis 2018, l'Annuel des projets de fin d'études illustre cette dynamique pour les élèves-ingénieurs et ouvre une vision plus globale de leurs réalisations. Ce recueil offre une compilation des résumés des projets de fin d'études réalisés au sein d'un organisme (une entreprise, un laboratoire, une collectivité ou une institution) par les élèves-ingénieurs lors de leur dernière année d'études.

La direction de l'Enseignement et la direction de la Documentation vous proposent ainsi un panorama des travaux réalisés, autour des grandes thématiques qui animent les départements d'enseignement de l'École. Cet Annuel permet une appréhension plus fine de la complexité des problématiques et enjeux contemporains, ainsi que de la qualité, de la rigueur, de la richesse et de la créativité qui caractérisent les travaux de fin d'études des élèves-ingénieurs de l'École.



# ANNEXES



# ANNEXE 1

## DÉROULEMENT D'EXAMENS

Un dispositif visant à renforcer la surveillance des examens écrits validant des modules de cours, lorsqu'ils se déroulent en salle de cours (ou en amphithéâtre) avec rendu de copie et temps imparti, a été mis en place de manière à dissuader plus fortement et à repérer plus aisément **les tentatives de fraudes**.

Cette action vise à garantir et à maintenir la réputation de l'établissement, mais aussi, à assumer sa responsabilité sociale qui est de former des cadres soucieux d'éthique professionnelle.

Les règles suivantes sont applicables à l'ensemble des examens écrits en salle participant à la validation des modules de cours :

- *Les élèves se présentant à un examen écrit doivent être munis de leur carte d'identité (ou passeport, ou carte étudiante) et la poser en évidence sur la table qui leur sera attribuée ;*
- *Un élève ne peut être admis en salle plus de 30 minutes après le début de l'épreuve ;*
- *Des copies d'examen et des feuilles de brouillon de deux couleurs différentes seront distribuées au début de l'examen, les élèves devant exclusivement utiliser les supports de rédaction remis par les représentants de l'école ;*
- *Pendant l'examen, les échanges verbaux entre élèves ne sont pas autorisés ;*
- *Les portables, éteints et rangés dans les sacs, ne doivent en aucun cas apparaître sur les tables et, à fortiori, être utilisés ;*
- *Les bouchons d'oreille sont autorisés mais il est interdit d'avoir des écouteurs, casques audios ou autres.*
- *Les élèves ne doivent poser sur les tables et n'utiliser que les supports et matériels autorisés pour l'examen, la liste de ces derniers leur ayant été préalablement communiquée par l'enseignant ;*
- *L'élève n'est pas autorisé à quitter temporairement ou définitivement la salle pendant les 30 premières minutes et dans les 20 dernières minutes (pour ne pas perturber les autres élèves dans la finalisation de leur composition) ;*
- *L'élève n'est pas autorisé à sortir temporairement avec son téléphone, auquel cas sa composition serait terminée ;*
- *Les sorties temporaires ne peuvent se faire qu'un élève à la fois et uniquement dans le cas d'une épreuve durant plus de 2 heures.*

*Un élève contrevenant aux règles de comportement ou utilisant des supports ou matériels non autorisés pour l'examen sera averti par le surveillant qui annotera sa copie en conséquence.*

***En cas de non-respect des règles, le surveillant récupère la carte étudiante de l'élève qui devra par la suite venir la récupérer auprès de son inspectrice des études.***

Il est rappelé que, conformément à l'article 20 du décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993, en cas de fraude caractérisée lors d'un examen, le responsable est passible des sanctions suivantes (par ordre croissant de gravité) qui sont mentionnées dans le dossier scolaire de l'élève : Il peut être convoqué en conseil disciplinaire (au sein du CER).

- Avertissement
- Blâme
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

# ANNEXE 2

## PLAGIAT et HONÊTETÉ INTELLECTUELLE

Tout élève, dans le cadre d'un document servant à l'évaluation d'un cours ou d'un stage, s'expose, en cas de plagiat avéré à des sanctions disciplinaires (avertissement, blâme, exclusion temporaire ou exclusion définitive).

L'École est équipée de l'outil Similarity qui identifie tous les passages plagiés.

### Extraits du règlement de scolarité

#### Article 12 « Honnêteté intellectuelle »

Le respect des règles de probité et d'honnêteté intellectuelle constitue une obligation de scolarité.

Le plagiat est constitué lorsque l'élève a rendu un travail empruntant des éléments d'autres auteurs d'une manière qui ne permet pas de distinguer ces emprunts de sa pensée propre : il peut se caractériser par la copie, la reformulation ou la traduction d'éléments de textes sans citation de la source. Un système de détection informatique du plagiat peut être utilisé par les enseignants. A cette fin tout élève peut se voir demander son travail sous format électronique.

La fraude est constituée lorsque les règles édictées par l'enseignant pour l'évaluation des acquis ont été enfreintes. Elle peut concerner toute modalité de validation des modules. En cas de présomption de fraude pendant un examen, l'élève est autorisé à terminer son devoir mais la mention de la présomption de fraude est immédiatement portée sur la copie par le surveillant ayant constaté la fraude présumée. Un rapport est établi par le surveillant ayant constaté la fraude présumée.

L'enseignant responsable de module apprécie la gravité du plagiat ou de la fraude et applique une sanction académique en rapport. En cas de fraude ou plagiat avéré et important, la note de 0/20 est attribuée au module.

Tout plagiat ou toute fraude ayant donné lieu à l'application d'une sanction académique doit être porté à la connaissance de la Directrice de l'enseignement qui, selon la gravité ou le caractère répété de l'acte, jugera s'il y a lieu de proposer au Directrice l'application de sanctions disciplinaires.

Une fraude ou un plagiat peut également conduire au refus du déroulement d'une partie de la scolarité dans un établissement tiers.

#### Article 25 « Sanctions »

Les élèves sont passibles de sanctions prévues dans le décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 relatif à l'École nationale des ponts et chaussées dans les cas suivants, en cas d'infractions aux dispositions du présent règlement, et notamment :

- fautes graves commises dans le cadre d'activités pédagogiques ou liées à la vie étudiante à l'École et hors École, notamment pour non-respect de la charte du respect d'autrui,
- fraudes, tentatives de fraudes ou manquements aux épreuves de validation des modules,
- défaut d'assiduité aux activités pédagogiques,
- non respect de la charte du respect d'autrui (cf. Annexe 6)
- Actes répréhensibles (harcèlement moral et physique)

**Toutes sanction prononcée en conseil disciplinaire entraîne l'interdiction de partir en 3<sup>ème</sup> année hors école en France ou à l'international.**

#### **Art. 25bis. - Mesures conservatoires**

Dans les cas possibles de sanctions disciplinaires, des mesures conservatoires ayant pour finalité d'assurer la protection des élèves et le bon déroulement de leurs études peuvent être décidées par le directeur de l'École dans l'attente du prononcé des sanctions.

Cette décision est notifiée aux élèves concernés en main propre qui peuvent à cette occasion présenter leurs observations.

Ces mesures, qui ne doivent pas faire obstacle à la continuité pédagogique des élèves concernés, peuvent être :

- l'aménagement de l'emploi du temps de la personne mise en cause, du témoin et/ou de la personne présumée victime,
- la restriction ou l'interdiction d'accès à l'établissement et/ou à certains lieux relatifs aux activités organisées par l'École, y compris les établissements partenaires en France et à l'international,
- l'interdiction de participation à certains événements ou activités de la vie associative de l'École, qu'ils soient organisés sur le site ou hors des enceintes de l'établissement,
- l'interruption ou le report d'un stage,
- l'interdiction de prise de contact avec une ou plusieurs personne(s), y compris par tout moyen de communication existant.

Elles sont prises pour un temps limité qui ne peut excéder un mois, sauf si une procédure disciplinaire est engagée, auquel cas elles peuvent être prolongées jusqu'à l'aboutissement de la procédure disciplinaire.

Dans le cas où un terme est mis à la procédure disciplinaire, les mesures conservatoires sont interrompues et les élèves concernés en sont informées par courrier du directeur de l'École.

Les mesures conservatoires font l'objet d'un suivi par la direction de l'enseignement.

La décision portant mesures conservatoires peut fixer des modalités particulières d'accès aux services médicaux et psychologiques de soutien aux élèves.

# ANNEXE 3

## CONTACTS UTILES

MISSIONS	INTERLOCUTEURS							
	NOMS	FONCTION	TÉLÉPHONE	E-MAIL	BUREAU			
<b>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</b>								
Inscriptions administratives (certificat de scolarité, sécurité sociale, carte étudiante...), logement, bourses, titres de séjours...	Viroutam MAYOURA	Gestionnaire "Inscriptions", Correspondante "Bourses"	01 64 15 35 10	bve@enpc.fr	V226			
	Philippe OCHOA	Inscriptions, Logement, Bourses	01 64 15 39 44					
Coordination des emplois du temps, infos CER, duplicata et retrait des diplômes, titre de gradué en ingénierie	Cécile BLANCHEMANCHE	Responsable du Bureau des admissions et de la scolarité	01 64 15 39 45	missionscolarite@enpc.fr	V212			
Prise de rendez-vous avec la Direction de l'enseignement...	Hélène LAFON	Secrétaire de direction	01 64 15 39 16	helene.lafon@enpc.fr	V222			
Attestations et transcripts				pole-de-administratif@enpc.fr				
Elaboration de contrats de formation, accompagnement projet professionnel, orientation 3A, stages et PFE	Directeurs/Responsables académiques des départements							
Suivi des contrats de formation et du cursus pédagogique	Inspectrices des études des départements							
Gestion des offres de stages, offres d'emploi et suivi des relations entreprises	Sophie LUCAS	Responsable CAREER Center et du suivi des relations Enseignement entreprises	01 64 15 39 77	sophie.lucas@enpc.fr	V318			
Assistance Service Relations entreprises	Justine BUEE	Assistante Relations entreprises	01 64 15 36 17	justine.buee@enpc.fr	V320			
Conseil et offres de masters (DNM)	Emeric FORTIN	Responsable du pôle Master	01 64 15 35 77	eric.fortin@enpc.fr	V322			
Assistance pôle Master	Melissa JACQUOT	Assistante pôle Master	01 64 15 35 82	melissa.jacquot@enpc.fr	V324			
Suivi des VSS	Elisabeth BEYLS	Responsable égalité, diversité, vie étudiante	01 64 15 38 17	elisabeth.beyls@enpc.fr	P204			
DÉPARTEMENT LANGUES ET CULTURES	Diarietou COULIBALY	Assistante	01 64 15 39 20	diarietou.coulibaly@enpc.fr	B223			
Inscriptions aux cours de langues, suivi TOEIC...								
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES PARTENARIATS ENTREPRISES	Emmanuel SIMANTOV	Chargé de la mobilité étudiante	01 64 15 33 97	emmanuel.simantov@enpc.fr	B323			
Suivi des étudiants étrangers Informations sur les 3e années à l'étranger								
<b>AGENCE COMPTABLE</b>								
Paiement des frais de scolarité, frais de sécurité sociale...	Odile LE MER	Assistante comptable	01 64 15 34 49	agencecomptable.clients@enpc.fr	B414 bis			
	Stéphanie LECLERC	Assistante comptable	01 64 15 34 48					

---

# ANNEXE



---

## REGLEMENT DE SCOLARITE

---

**Tout élève inscrit à l'école doit impérativement prendre connaissance du règlement de scolarité**  
consultable sur le site Web de l'Ecole :

**[EDUCNET - REGLEMENT DE SCOLARITE](#)**

### Rappel de quelques articles

#### **Article 7 - Evaluation des élèves et validation des modules**

L'évaluation a pour objet de vérifier que l'élève a acquis les connaissances et les compétences correspondant aux objectifs pédagogiques de l'enseignement dispensé.

Les modules d'enseignement sont validés selon des règles établies à l'initiative de l'enseignant responsable et précisées dans le catalogue des enseignements en ligne. Des changements peuvent être apportés aux modalités énoncées et alors portés à la connaissance du département d'abord qui valide et des élèves ensuite. La validation d'un module est toujours individuelle quelles que soient les formes revêtues par les modes de validation. Les modules suivis à l'extérieur de l'École sont validés dans les formes déterminées par l'établissement d'accueil, et en concertation avec l'École.

Les modalités de validation, quelles que soient leurs formes respectives, doivent garantir une totale équité entre les élèves. Les règles des épreuves sont portées préalablement à la connaissance des élèves et des surveillants.

L'absence non justifiée à une épreuve entraîne la note de 0.

L'assiduité (présence et ponctualité), le niveau de participation et les efforts des élèves sont pris en compte pour la validation du module.

Chaque module est sanctionné par une note de synthèse, laquelle est attribuée selon une échelle de notation allant de 0 à 20, qui prend en compte les différentes épreuves et appréciations précisées dans les règles de validation du module. Elle vaut validation du module si elle est supérieure ou égale à 10.

L'enseignant responsable d'un module doit obligatoirement organiser une épreuve de rattrapage pour les élèves n'ayant pas validé celui-ci à la fin du semestre concerné, sauf dans le cas de modules spécifiques (du type des formations linguistiques, ateliers, projets, stages, semaines bloquées). Cette spécificité est précisée dans les règles de validation dudit module et annoncée en début de module.

En cas de rattrapage, la note finale est fonction des résultats de l'élève.

L'élève a une note initiale (N1<10) et une note de rappel (N2). La note finale (N) est obtenue de la manière suivante :

Si la note de rattrapage est supérieure ou égale à 10, la note finale est égale à la moyenne de ces deux notes (N1 + N2)/2. Si cette moyenne est inférieure à 10, la note finale retenue est 10.

Si la note de rattrapage est inférieure à 10, la note finale retenue est la meilleure des deux notes N1 et N2, mais le module n'est pas validé.

Les modalités de l'épreuve de rattrapage sont précisées au moment de la convocation. Les élèves ne s'étant pas présentés à l'épreuve initiale ou n'ayant pas validé pour défaut d'assiduité ne seront pas autorisés à passer l'épreuve de rattrapage.

Cet article ne s'applique pas aux doctorants en tant que l'évaluation s'organise dans le cadre du comité de suivi individuel du doctorant.

## Article 11 – Assiduité

Tout élève a l'obligation de participer à l'ensemble des activités relevant des modules d'enseignement auxquels il est inscrit et à toute autre activité pédagogique organisée par l'École, quelles que soient les formes que ces activités revêtent, sauf si leur caractère facultatif est expressément mentionné. De plus, les élèves sont tenus d'être ponctuels à l'ensemble des activités.

Pour obtenir une autorisation d'absence afin de leur permettre de participer à des activités qui leur seraient confiées par l'École ou pour convenances personnelles, les élèves doivent présenter à l'inspecteur des études une demande écrite préalable, visée le cas échéant par les enseignants concernés, qui sera soumise au directeur de l'enseignement.

En cas d'absence pour raisons médicales, l'élève devra adresser à son inspecteur des études un certificat médical ou copie de son arrêt de travail s'il est salarié, au plus tard le lendemain du début de l'empêchement. Des autorisations d'absence en régularisation pourront être accordées aux élèves, sur présentation d'un justificatif, en cas d'absence pour cas de force majeure.

Cet article ne s'applique pas aux doctorants en tant que le contrôle de leur assiduité ne relève pas des inspecteurs des études mais des écoles doctorales.

## Article 38 – Validité d'une année

I - Les élèves doivent valider le nombre d'ECTS requis, soit 60 ECTS par an ou 30 ECTS par semestre.

Les ECTS à valider sont répartis selon des catégories de modules (académiques, langues, sport, stages, PFE) de la manière suivante :

CATEGORIES DE MODULES	CURSUS EN 3 ANS				CURSUS EN 2 ANS (cycle master)			CURSUS FORMAT FCI
	Elèves en 1 <sup>ère</sup> année	Elèves en 2 <sup>ème</sup> année	Elèves en 3 <sup>ème</sup> année	Total requis	Elèves en 2 <sup>ème</sup> année	Elèves en 3 <sup>ème</sup> année	Total requis	
Académiques	50,5	48,5 (*)	25,5	124,5	48,5 (*)	25,5	74,0	55,5
Langues	7,5	7,5	4,5	19,5	7,5	4,5	12,0	4,5
Sport	1,0	1,0	/	2,0	1,0	/	1,0	/(**)
Stage (***)	0,5	2,5	/	3,0	2,5	/	2,5	/
AOP (****)	0,5	0,5	/	1,0	0,5	/	0,5	/
PFE (*****)	/	/	30,0	30,0	/	30,0	30,0	30,0
<b>Total</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>	<b>180,0</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>	<b>120,0</b>	<b>90,0</b>

(\*) obligation de suivre et valider un module de Sciences Humaines et Sociales

(\*\*) Sport facultatif : vient en déduction du nombre d'ECTS académiques requis.

(\*\*\*) Stage Court (12 semaines minimum) ou Stage Long (43 semaines minimum)

(\*\*\*\*) Accompagnement et orientation professionnelle

(\*\*\*\*\*) Le PFE ne peut être soutenu que si tous les modules sont validés

Les élèves doivent avoir satisfait aux obligations scolaires résultant de mesures prononcées à leur encontre. Les rattrapages de module ont lieu à la fin de chaque semestre.

II - Jusqu'à 8,5 ECTS non validés, le passage en 2<sup>ème</sup> année est autorisé. Entre 9 et 10,5 ECTS non validés, au vu des résultats scolaires de l'élève et des propositions argumentées des départements d'enseignement concernés, le passage en 2<sup>ème</sup> année peut être autorisé. Les modules non validés en 1<sup>ère</sup> année sont prioritaires, dans leur suivi et leur validation, dans l'emploi du temps de la 2<sup>ème</sup> année vis-à-vis des modules du département d'enseignement de rattachement.

III - En dessous de 11 ECTS de 2<sup>ème</sup> année non validés, l'élève est autorisé à passer en dernière année avec l'obligation de valider les ECTS manquants. Les modules seront à suivre et valider, ou juste à valider, selon la proposition du département concerné, proposition validée en conseil d'enseignement et recherche.

IV - A partir de 11 ECTS non validés, l'élève n'est pas autorisé à passer dans l'année supérieure. Dans le cadre de son redoublement, il garde le bénéfice des ECTS acquis l'année précédente.

Le passage en troisième année avec des modules de première année non validés n'est pas autorisé.

Si des modules de deuxième année restent à valider en troisième année, une mobilité hors École (France ou internationale) n'est pas autorisée.

Un redoublement maximum par année de cursus est autorisé, au-delà l'élève est déclaré définitivement non-diplômable. Cette mesure n'inclut pas les années ou les semestres de suspension de scolarité liés à des problèmes médicaux.

---

# ANNEXE S

## PORTER RÉCLAMATION

---

Si vous avez des réclamations de tout ordre (pédagogique, locaux ...), suggestions ou informations à formuler, merci de nous les communiquer via le mail [missionscolarite@enpc.fr](mailto:missionscolarite@enpc.fr) en indiquant en objet "Réclamation".

---

# ANNEXE

---

## Charte du respect d'Autrui

---

## VIE ETUDIANTE : CHARTE DU RESPECT D'AUTRUI

août 2022

Comme toute institution du service public, le Ministère de la Transition Écologique recommande aux organismes sous sa tutelle une gouvernance fondée sur le respect de la citoyenneté, la solidarité, l'exemplarité, la responsabilité, la coopération et l'efficacité, considérées comme des valeurs de référence.

L'École des Ponts Paris Tech porte ces valeurs qui entrent dans les principes de la responsabilité sociétale des organisations publiques.

La présente charte érige les principes et comportements attendus à l'École des Ponts Paris Tech et requiert leur respect en toutes occasions, sur le site de l'École, ainsi qu'en dehors du cadre académique. Elle affirme son attachement au respect de la diversité et à la lutte contre toute forme de discrimination et de violence. La charte promeut l'égalité entre les personnes, le respect des idées de chacun, de ses propos, de son intégrité mentale et physique.

L'ensemble de la communauté de l'École, qui comprend le personnel et les élèves, est concernée par ces principes et s'engage, en signant cette charte, à adopter une conduite exemplaire et à observer les comportements suivants :

- Ne pas harceler moralement ou sexuellement
- Adopter une attitude bienveillante envers autrui, quel que soit le cadre des activités : académiques, professionnelles, festives, événementielles et sur les réseaux sociaux
- Ne pas tenir de propos grossiers, insultants, déplacés, injurieux et tout particulièrement les propos sexistes
- Eviter tout propos intolérant ou méprisant, respecter les opinions, les valeurs et l'identité d'autrui dans ses différences (sexe, orientation sexuelle, âge, origine, religion, etc...)
- Respecter la prise de parole de chacun lors de travaux de groupe et de réunions d'équipe, veiller à ce que chacun puisse s'exprimer

Une déclinaison spécifique destinée aux élèves de l'École est prévue en seconde partie. Les élèves sont appelés à respecter les engagements figurant dans ce document sur lequel l'École des Ponts s'appuiera lorsqu'une sanction devra être prononcée.

### PREMIÈRE PARTIE - CADRE JURIDIQUE ET DEFINITIONS

La notion de consentement est au cœur de toute activité partagée. Le consentement désigne l'accord que les personnes concernées se donnent mutuellement, de manière libre et éclairée, afin qu'ait lieu entre elles une activité de quelque nature que ce soit (festive, sexuelle, associative, professionnelle, ...).

Tous les actes décrits ci-dessous sont des actes considérés comme discriminatoires, sexistes ou violents. Ils sont prohibés par la loi et sont passibles d'une sanction pour toute personne les commettant.

#### ATTEINTE À L'IMAGE ET À LA RÉPUTATION :

Fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

- 69 1/ En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;
- 2/ En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ;

3/ En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci.  
(Article 226-1 du Code pénal).

Photographier ou filmer une personne ou transmettre son image sans son accord, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.  
La publication d'une photo ou d'une vidéo sans l'accord de la personne est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

#### BIZUTAGE :

Le bizutage est « le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif. »  
(Article 225-16-1 du Code pénal).

Le bizutage est sanctionné d'une peine de 6 mois de prison et de 7 500 € d'amende.

#### DISCRIMINATION :

La discrimination désigne « toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».  
(Article 225-1 du Code pénal).

La discrimination est sanctionnée de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

#### OUTRAGE SEXISTE :

L'outrage sexiste « consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui lui porte préjudice. L'acte doit porter atteinte à la dignité de la victime, en raison de son caractère dégradant ou humiliant, ou l'exposer à une situation intimidante hostile ou offensante. Par exemple, faire des commentaires à connotation sexuelle sur une femme qui passe dans la rue, la poursuivre, ou lui faire des propositions sexuelles. »  
(Article 621-1 du Code pénal).

Ces comportements n'ont pas besoin d'être répétés pour que l'infraction soit caractérisée.  
Ces actes et ces attitudes sont interdits et punis par la loi telle que le prévoit l'article 621-1 du Code pénal : la peine encourue est une amende prévue pour les contraventions de 4ème classe (90€ en cas de paiement immédiat et jusqu'à 750€ ou de 5ème classe (jusqu'à 1 500€) en cas de circonstances aggravantes ou de récidive.

#### VIOLATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

Fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération.  
(Article 226-4-1 du Code pénal).

La violation des données à caractère personnel est sanctionnée de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

#### VIOLENCE SEXUELLE :

Une violence sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée, visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Cela recouvre les actes allant du harcèlement verbal à la pénétration forcée, ainsi que des formes de contrainte très variées allant de la pression et de l'intimidation sociale jusqu'à la force physique.  
La violence sexuelle comprend notamment :

##### 1/ le harcèlement sexuel

« Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui :

- portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant,
- ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. »  
(Article 222-33 du Code pénal).

« L'infraction est également constituée :

- lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition. »

(Articles 222-33-3 à 222-33-2-2).

Le harcèlement sexuel est un délit, puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 30 000 € et par 2 ans de prison.

## 2/ L'agression sexuelle

L'agression sexuelle se caractérise comme « toute atteinte sexuelle commise sur une victime avec violence, contrainte, menace ou surprise. Par exemple, des attouchements. »

(Articles 222-22 à 222-22-2 du Code pénal).

Une agression sexuelle est punie par 5 à 7 ans de prison.

## 3/ Le viol

Le viol est un « Acte de pénétration sexuelle commis sur une victime avec violence, contrainte, menace ou surprise (dans ce dernier cas, la victime est trompée par la ruse de l'agresseur). Tout acte de pénétration sexuelle est visé : vaginale, anale ou buccale. » Tout moyen de pénétration est visé : sexe de l'agresseur, doigt(s) de l'agresseur ou au moyen d'un objet. « Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des violences physiques pour qualifier un acte de viol. » La tentative de viol est punie des mêmes peines que le viol. Il y a tentative de viol si l'auteur a essayé de violer sa victime, mais n'y est pas parvenu à cause d'un élément indépendant de sa volonté (exemple : la victime s'est défendue ou des tiers sont intervenus). »

(Articles 222-22 à 222-22-2 du Code pénal).

Le viol est un crime, même s'il est commis par l'époux de la victime, par son concubin ou son partenaire de Pacs, et est puni par des peines de prison de 15 à 20 ans.

## DEUXIÈME PARTIE - ENGAGEMENT DES ÉLÈVES

Afin de sensibiliser les élèves et de les accompagner dans leurs pratiques, l'École s'est engagée dans une démarche qui vise à informer, prévenir, et former tous les élèves. Un programme de séances de prévention, de formation et d'échanges jalonne la première année de la formation d'ingénieur sur les thématiques suivantes :

- Le harcèlement
- Les addictions et leurs conséquences
- Les risques psycho-sociaux

De plus, les élèves en charge de l'organisation des festivités bénéficient de séances dédiées aux responsabilités juridiques encourues dans le cadre de leur exercice et sont formés au secourisme.

L'École s'engage dans la prévention et l'accompagnement des élèves, d'une part en les formant sur les situations à risques, d'autre part en proposant un accompagnement dans le respect de la confidentialité.

Le dispositif d'accompagnement prend plusieurs formes :

- un contact direct avec des personnels médicaux et para-médicaux internes
- un contact avec la référente Égalité et diversité, la personne ressource au sein de la direction de l'enseignement,
- l'accès à la cellule de prévention vie étudiante,
- l'accès à une plate-forme de soutien psychologique disponible 24 heures/24.

## ARTICLE PREMIER – ENGAGEMENT GÉNÉRAL : RESPECTER, SE FORMER, PREVENIR, INFORMER, AGIR

### 1.1 Respecter

L'élève signataire s'engage à se conduire de manière exemplaire en respectant les principes énoncés dans la charte.

### 1.2 Se former et appliquer

L'élève signataire s'engage à assister au(x) ateliers de formation, et aux journée(s) de sensibilisation et de prévention mises en place par l'École. Il veillera ensuite à appliquer et diffuser les conseils donnés lors de ces formations.

### 1.3 Prévenir

Si un élève constate un manquement dans le respect de la charte, il s'engage à dialoguer avec la personne fautive en l'invitant à cesser ses agissements, même s'il fait partie de son association ou de ses proches et/ou à signaler, à la référente Égalité et diversité, la répétition d'un comportement répréhensible à l'issue d'un échange infructueux. La bienveillance énoncée dans cette charte s'illustrera également par le signalement de personnes se trouvant en grande détresse psychologique, qui se mettent en danger ou mettent en danger autrui en adoptant des comportements addictifs.

### 1.4 Informer

Il s'engage à encourager les victimes de violences, discriminations ou bizutage à se tourner vers les personnes et structures ressources proposées par l'École, et notamment :

- La conseillère de prévention
- Le médecin
- L'infirmière
- La cellule de prévention vie étudiante
- La référente diversité et égalité
- La plateforme d'écoute et de soutien psychologique.

Ainsi que vers toute aide extérieure, y compris les responsables d'associations de l'École.

La cellule de prévention vie étudiante est composée de la conseillère de prévention, du responsable du bureau vie étudiante, de la référente diversité et égalité et de la directrice de l'enseignement ou son représentant.

### 1.5 Agir

L'élève s'engage également à soutenir et défendre les victimes en cas d'incident porté à sa connaissance ou dont il serait témoin, afin de briser le silence. Dans le cadre de la vie étudiante, chaque élève est libre de refuser une action pour quelque raison que ce soit. Le droit de refus ne doit pas entraîner de conséquences pour l'élève qui a refusé, comme par exemple la mise à l'écart d'un groupe, d'une association, d'un événement, mais aussi toute conséquence physique ou morale.

## ARTICLE 2 – FESTIVITÉS ET PÉRIODES D'INTEGRATION

### 2.1 Organisation

#### 2.1.1 Intégration des participants

Tout responsable de l'association organisatrice d'une activité festive s'engage à favoriser la bonne intégration de tous les élèves dans le respect des valeurs citées dans cette charte dès le début de chaque année, et s'engagent à lutter contre les comportements discriminatoires, sexistes, homophobes ou violents, qui peuvent avoir lieu, notamment lors du weekend d'intégration (WEI), des semaines d'accueil de la nouvelle promotion, lors des soirées et des voyages organisés par les associations de l'École.

#### 2.1.2 Proposition et auto-évaluation de l'activité

Toute manifestation ou activité festive organisée au sein de l'École ou dans le cadre de l'emploi du temps des étudiants fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'administration de l'École, explicitant les modalités de son déroulement.

Tout responsable d'association organisatrice d'une activité festive s'engage à évaluer l'événement organisé en utilisant les outils d'enquête, à en faire une restitution à la direction de l'École, afin de définir de possibles pistes d'amélioration en concertation avec la direction de l'École.

### 2.2 Participation

En participant aux diverses soirées et festivités, l'élève signataire s'engage à adopter un comportement qui respecte l'intégrité et la dignité de tous les élèves. Il s'engage à respecter les consignes indiquées par les responsables associatifs organisateurs des festivités.

## ARTICLE 3 – CALENDRIER ASSOCIATIF

### 3.1 Les passations associatives

#### 3.1.1 Recrutements au sein d'associations

L'élève signataire s'engage à ne pas fonder les recrutements associatifs au sein d'une association ou d'un club sur des critères physiques, de genre, religieux, raciaux, d'orientations sexuelles. L'élève s'engage à ce que les premiers critères de recrutement associatif soient les compétences, l'engagement et la personnalité du ou de la candidat(e).

#### 3.1.2 Constitution de listes

L'élève signataire qui souhaiterait constituer un groupe candidat à la prise de responsabilité d'un club ou d'une association, s'engage à ne pas fonder les recrutements sur des critères physiques, de genre, religieux, raciaux, d'orientations sexuelles. L'élève s'engage à ce que les premiers critères de constitution d'une liste soient les compétences, l'engagement et la personnalité du ou de la candidat(e).

### 3.2 Les élections

L'élève signataire s'engage à prohiber toutes discriminations lors des élections aux postes à responsabilités. Le but des élections doit être au contraire de valoriser les compétences et qualités de chacun.

### 3.3 Les campagnes associatives

L'élève signataire s'engage à assurer une visibilité égale à tout élève sans discrimination, lors des campagnes de renouvellement des associations, que ce soit lors des événements ou dans la communication.

L'élève signataire s'engage à créer des groupes de travail mixtes.

## ARTICLE 4 – LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES

### 4.1 La communication

L'élève signataire s'engage à assurer une communication qui ne présentera aucun caractère sexiste, raciste, homophobe ou discriminatoire, que ce soit sur les réseaux sociaux, dans le journal de l'École ou lors des évènements de la vie associative.

### 4.2 Amélioration et pérennisation

L'élève signataire s'engage à entrer dans une dynamique d'amélioration continue, il veillera à la bonne pratique et diffusion des conseils donnés lors des formations et journée(s) de sensibilisation et pourra émettre des propositions dans l'objectif d'enrichissement des dispositions de la présente charte.

Nom

Prénom

Département

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

### Sources juridiques

Articles 222-2 à 222-33-1 du Code pénal.

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIART1000022469961/2010-07-11/>

Articles 222-33-2 à 222-33-2-2 du Code pénal.

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIART1000029336939/2014-08-06>

Article 225-1 du Code pénal.

<https://www.senat.fr/rap/104-065/104-0653.html#:~:text=Aux%20termes%20de%20l'article,leur%20handicap%2C%20de%20leur%20caract%C3%A9ristiques>

Article 225-16-1 du Code pénal

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIART100006417902/1999-03-20](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIART100006417902/1999-03-20)

Article 621-1 du Code pénal.

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIART1000038313053/2020-03-24](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIART1000038313053/2020-03-24)



## ÉCOLE DES PONTS PARISTECH

6 et 8, avenue Blaise-Pascal - Cité Descartes  
Champs-sur-Marne  
77455 Marne-la-Vallée cedex 2  
01 64 15 30 00

[www.ecoledesponts.fr](http://www.ecoledesponts.fr)



Photos de la couverture ©Alexis Chezière - École des Ponts ParisTech